RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDES D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C., À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2020

DOSSIER : R-4119-2020

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président Mme ESTHER FALARDEAU et

Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 1er SEPTEMBRE 2020 PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 2

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL avocate de la Régie

REQUÉRANTE:

Me VINCENT LOCAS Me MARIE LEMAY LACHANCE avocats d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)

INTERVENANTS:

Me HÉLÈNE SICARD avocate de l'Association coopérative d'économie familiale du Québec (ACEFQ);

Me PAULE HAMELIN avocate de l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN avocat de l'Association hôtellerie Québec et de l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me MARC BISHAI avocat du Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER avocat du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN avocat de Stratégies énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE D'ÉNERGIR, Panel 3 - Plan d'approvisionnement	
JEAN-SÉBASTIEN HUET	
FRANÇOIS CRÉPEAU	
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	
INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS	14
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	28
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	39
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	70
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	91
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	95
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	99
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :	124
DISCUSSION	131
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	137
PANEL 4 - TARIFICATION	
CATHERINE SIMARD	
FRANCIS DESJARDINS	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	153
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	156
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	160

INTERROGÉS PAR LA FORMATION	172
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	
DISCUSSION	190
PANEL 5 - Programmes commerciaux et PGEÉ	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
MARC-ANTOINE FLEURY	
BRUNO GOBEIL	
VINCENT POULIOT	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	202

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-8 (Énergir): Indiquer quel est le prix de revente de transport annuel pour l'année tarifaire Énergir (demandé par FCEI) 91

E-9 (Énergir): Déposer l'analyse de rentabilité et les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation de la stratégie d'approvisionnement selon le scénario défavorable, tel que selon le format habituellement présenté à l'annexe 11 du plan d'approvisionnement (demandé par la Régie)

E-10 (Énergir)

Produire l'appréciation de la possibilité de produire les tarifs sur la base de prévisions des volumes qui seront mises à jour en octobre. Et produire, le cas échéant, les alternatives relativement à cette possibilité, c'est-à-dire les scénarios d'ajustement à la marge versus quelque chose de plus laborieux comme changement (Demandé par la Régie)

181

E-11 (Énergir): Commenter sur la possibilité
d'amortir, de façon accélérée, le
solde du CFR, cotisation d'impôt,
pour réduire davantage le revenu
requis, advenant le cas où la
Régie décidait de retenir une
prévision de la demande à la
baisse pour l'année- témoin, en
raison de la pandémie (Demandé
par la Régie)

L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce premier (1er) jour 1 du mois de septembre : 2 PRÉLIMINAIRES LA GREFFIÈRE : 6 Protocole d'ouverture. Audience du premier (1er) septembre vingt vingt (2020) par visioconférence, 8 dossier R-4119-2020. Demande d'approbation du plan 9 d'approvisionnement et de modification des 10 Conditions de Service et Tarif d'Énergir, S.E.C., à 11 compter du premier (1er) octobre deux mille vingt 12 (2020). Poursuite de l'audience. 13 LE PRÉSIDENT : 14 Alors, bonjour à tous et toutes. On reprend 15 aujourd'hui avec le panel numéro 3 de façon 16 publique et non pas à huis clos. Alors, Maître 17 Locas. 18 Me VINCENT LOCAS : 19 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. 20 LE PRÉSIDENT : 21 Votre panel est présent? 22 Me VINCENT LOCAS: 23 Oui, le panel est présent. Avant de passer... Bien, 24

Vincent Locas pour Énergir, S.E.C. Avant de

commencer, j'aurais peut-être quelques petites 1 questions d'intendance, dont la question des 2 plaidoiries. 3 LE PRÉSIDENT : Oui, oui, effectivement. Et nous sommes en 5 évolution nous autres aussi de notre côté, donc on 6 va vous écouter d'abord. 8 Me VINCENT LOCAS : 9 O.K. Bien, d'un point de vue simplement des 10 engagements, pour rassurer tout le monde, ça va bon 11 train. Bien évidemment, on aura une meilleure idée 12 ou du moins on va s'assurer du contenu des réponses 13 lorsqu'on recevra une copie des notes 14 sténographiques puis du libellé exact de chacun des 15 engagements. Mais, quoiqu'il en soit, l'objectif 16 est d'être en mesure de vous déposer les 17 engagements 2 à 7, concernant que l'engagement 18 numéro 1 a été répondu oralement hier par le panel, 19 d'ici la fin de la journée, si tout va bien. Donc, 2.0 comme à notre habitude, nous allons vous informer 21 au fur et à mesure que les engagements seront 22 déposés sur le SDÉ. 23 Sinon, bien, je passerais justement au 2.4

sujet que je vous ai mentionne, sur celui des

2.5

plaidoiries. J'ai passé une partie de la soirée à réfléchir à tout ça. Bien entendu, on a entendu maître Hamelin hier, de l'ACIG, qui a exprimé le souhait de pouvoir plaider le dix-huit (18) avec l'ensemble des intervenants. Et on a également entendu la Régie qui nous mentionnait que, dans tous les cas, ça n'apporterait pas de délai ou de retard dans le traitement du dossier. Et ça, on en est rassuré dans la mesure où, bien évidemment, l'objectif, c'est toujours d'avoir des tarifs au premier (1er) décembre deux mille vingt (2020).

Ceci étant dit, d'avoir tous les intervenants qui plaident le dix-huit (18) et Énergir qui le fait deux semaines avant, à notre sens, ça fait un certain déséquilibre là ici.
C'était une chose d'avoir proposé, par exemple, la plaidoirie écrite le vendredi et laisser le long week-end aux intervenants pour répondre de manière écrite le mardi suivant. Ça en est une autre que de leur accorder un deux semaines complètes pour préparer leur argumentaire et de demander à Énergir de réplique là le jour même le dix-huit (18).

Donc, par souci d'équité, par souci de s'assurer que tout le monde, j'allais dire « à arme » puis tout ça, à arme égale dans tout ça, et

2.3

2.5

sachant qu'au final, on parle ici de déplacer essentiellement une journée, soit celle du quatre (4).

Ce qu'on proposerait, c'est tout simplement de faire en sorte que tout ce qui était prévu le quatre (4), argumentation d'Énergir, argumentation des intervenants, réplique si le temps le permet aussi, dans la mesure où il ne le permettrait pas, je vous dirais que peut-être, comme la pratique le veut, peut-être une réplique écrite dans les deux jours ouvrables qui suivent serait peut-être une alternative pour éviter de déborder l'audience sur la semaine qui suit, tout dépendant des disponibilités de tout le monde là.

C'est quelque chose qui s'est fait souvent dans le passé. Même l'année dernière, c'est ce qui est arrivé là. La réplique a été déposée de manière écrite en début de semaine suivante. Ce serait simplement de tout déplacer le dix-huit (18), autant pour Énergir et les intervenants. Et comme ça, il n'y a pas...

C'est la seule chose aussi la plus simple, je vous soumets là, dans les circonstances. Et on se reverrait dans deux semaines et aurait les mêmes, les mêmes délais tout le monde pour se

préparer en conséquence. Et qui sait, peut-être ce deux semaines permettrait d'avoir des plans d'argumentation plus détaillés, peut-être des argumentations orales qui seraient un peu plus succinctes.

Dans la mesure du possible, peut-être c'est quelque chose qui permettrait à tout le monde de finir la journée le dix-huit (18). Mais, j'apporte cette petite réserve pour la réplique toutefois là. Vous savez ce qui arrive des fois, on est rendu à trois heures et demie (15 h 30), quatre heures (16 h 00). Énergir a besoin d'un moment pour parler avec les gens à l'interne voir, un, est-ce qu'il y a réplique? Et si oui, sur quoi? Donc, peut-être je réserverais le droit d'avoir une réplique écrite si besoin est. Ça met fin à mes représentations.

17 LE PRÉSIDENT :

Oui. Par rapport aux engagements, vous aviez

également le dépôt d'une réponse à une DDR qui

devrait être faite verbale ou par écrit, je crois,

qui vous restait à répondre, hein!

Me VINCENT LOCAS:

Oui.

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

- LE PRÉSIDENT :
- On en avait juste une.

- 11 -

Me VINCENT LOCAS: 1 Oui. C'est toujours... j'attends une confirmation, 2 mais si c'est possible aujourd'hui là, dans une reprise d'audience, un peu comme je le fais en ce moment, je vous donnerai la donnée en question. Si on peut clore l'ensemble de la preuve d'Énergir 6 aujourd'hui, c'est notre souhait. LE PRÉSIDENT : Excellent. Et également, nous allons vous revenir par rapport aux plaidoiries sur le midi, après la 10 pause du midi (12 h 00). 11 Me VINCENT LOCAS : 12 C'est bien noté. 13 LE PRÉSIDENT : 14 Donc, nous pouvons procéder avec le panel numéro 3, 15 de façon publique? 16 Me VINCENT LOCAS : 17 Effectivement. 18 LE PRÉSIDENT : 19 Bien, merci bien. Nous sommes prêts. 20 Me VINCENT LOCAS : 21 Merci à vous. Donc, le panel numéro 3 qui portera 22 sur les approvisionnements gaziers, les témoins 2.3 sont messieurs Jean-Sébastien Huet, François 24

Crépeau et Jean-François Tremblay.

- 12 -

```
LE PRÉSIDENT :
1
        Oui, oui.
2
        Me VINCENT LOCAS :
3
        Donc, j'inviterais, s'il vous plaît, Madame la
        Greffière, à les assermenter.
5
6
        PREUVE D'ÉNERGIR, Panel 3 - Plan
7
        d'approvisionnement
9
        L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce premier (1er) jour
10
        du mois de septembre, ONT COMPARU :
11
12
        JEAN-SÉBASTIEN HUET, chef de service - Affaires
13
        contractuelles et planification, ayant une place
14
        d'affaires au 1717, rue Du Havre, Montréal
15
         (Québec);
16
17
        FRANÇOIS CRÉPEAU, chef de service - Optimisation,
18
        nomination et CCR, ayant une place d'affaires au
19
        1717, rue Du Havre, Montréal (Québec);
20
21
        JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, chef de service -
22
        Réglementation, ayant une place d'affaires au 1717,
23
        rue Du Havre, Montréal (Québec).
24
```

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

3

INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS :

- Donc, les témoins sont assermentés. Madame la
- Greffière, monsieur Huet va effectuer une
- présentation. Il va se référer à la pièce B-0190
- qui a été déposée hier en fin de journée, une
- présentation PowerPoint. Je vais vous laisser la
- chance de l'afficher. Merci.
- Et peut-être une petite question de
- formalité pour monsieur Huet avant de commencer le
- tout, sachant que l'affidavit, la véracité des
- faits de madame Dallaire ne couvrait pas cette
- présentation bien précise considérant qu'elle a été
- déposée hier en fin de journée.
- Q. [1] Donc, Monsieur Huet, attestez-vous que les
- faits qui sont contenus à cette présentation sont,
- au meilleur de votre connaissance, véridiques et
- 20 l'adoptez-vous comme représentant finalement votre
- témoignage?
- M. JEAN-SÉBASTIEN HUET:
- R. Je l'adopte comme représentant fidèlement mon
- témoignage.
- Q. [2] Je vous remercie beaucoup. Donc, Monsieur Huet,

- je vous laisse effectuer votre présentation.
- R. Je vous remercie beaucoup. D'abord, bonjour aux
- Membres de la Régie. Bonjour, Monsieur le
- Président. Bonjour, Madame et Monsieur les
- Régisseurs. On comprend que vous avez eu une grosse
- journée hier, donc on va essayer de faire ça assez
- 7 rondement ou le plus...
- 8 DIFFICULTÉ TECHNIQUE
- ... rondement possible aujourd'hui.
- LE PRÉSIDENT :
- Pourquoi on perd votre son? En fait, on ne vous
- entend plus pour l'instant, Monsieur Huet.
- Me VINCENT LOCAS:
- Jean-Sébastien. Oui, effectivement. Est-ce que vous
- m'entendez, Monsieur le Président?
- LE PRÉSIDENT :
- 17 Très très bien, c'est monsieur Huet qu'on n'entend
- plus.
- Me VINCENT LOCAS:
- 20 Ah! O.K. Donnez-nous quelques secondes, on va
- essayer de rectifier la situation.
- LE PRÉSIDENT :
- Son micro...
- Me VINCENT LOCAS:
- 25 Pardon!

LE PRÉSIDENT : 1

- Son micro est ouvert, parfois on l'entend, puis il 2
- y a une interruption...
- M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :
- R. Oui.
- Q. [3] ... puis ça revient. Vous pouvez parler, 6
- Monsieur Huet, peut-être que là on va vous
- entendre. 8
- R. D'accord. Alors, je vais essayer la prise numéro 2.
- Vous me faites un signe si ça coupe encore. 10
- Q. [4] Ça va. 11
- R. Alors, la présentation d'aujourd'hui, on va... 12
- Parfait. Alors, la présentation d'aujourd'hui, on 13
- va parler de cinq sujets. Donc, on va identifier 14
- les besoins pour le plan d'approvisionnement. 15
- Ensuite, on va aborder le sommaire de la demande en 16
- journée de pointe et les outils disponibles. Pour 17
- ensuite parler de la stratégie d'approvisionnement 18
- pour l'année un du plan d'appro, donc l'année deux 19
- mille vingt, deux mille vingt et un (2020-2021). 20
- Ensuite, on va revenir sur le service de 2.1
- pointe pour ensuite terminer sur la stratégie 22
- d'approvisionnement pour les années deux, trois et 2.3
- quatre du plan d'approvisionnement. 24
- Alors, le but premier du plan 25

2.0

2.5

d'approvisionnement, c'est de s'assurer qu'Énergir détient assez d'outils d'approvisionnement pour répondre à la demande des clients sur l'horizon du plan, c'est-à-dire quatre ans. Et pour y arriver, Énergir utilise deux balises calculées selon des méthodologies approuvées par la Régie. Et Énergir va constater que la sécurité d'approvisionnement est atteinte si elle possède assez d'outils d'approvisionnement pour couvrir le résultat le plus élevé de ces deux balises-là.

La première balise est relative à la consommation quotidienne maximale de la clientèle continue où est-ce qu'on nomme aussi « journée de pointe ». En gros, cette consommation maximale en journée de pointe est calculée à partir d'une régression où Énergir applique des données météorologiques quotidiennes les plus froides des trente (30) dernières années. Et le résultat qui est exprimé en débit quotidien, comme des gigajoules par jour ou des mètres cubes par jour, ça, ça permet à Énergir d'identifier jusqu'à combien de gaz naturel les clients continus pourraient consommer lors des prochains hivers.

Mais cette seule balise-là, ça ne suffit pas car si un hiver très froid se produisait,

2.0

Énergir pourrait manquer de gaz naturel en entreposage malgré le fait qu'elle détiendrait tout de même assez d'outils d'approvisionnement pour répondre aux besoins de la journée de pointe. Et ce phénomène-là pourrait aussi s'expliquer par un changement dans le profil de consommation des clients.

Par exemple, si on s'imaginait que des clients consomment juste un peu moins en pointe et un peu plus en espace ou en basse, comme on appelle aussi, les besoins d'entreposage pourraient s'avérer insuffisants. Pour s'assurer que ça ne se produise pas, Énergir fait donc un deuxième calcul, calcule donc une deuxième balise en testant nos niveaux d'inventaire de gaz naturel en simulant l'hiver le plus froid des trente (30) dernières années.

Au final, Énergir se retrouve donc avec deux balises. Elle va prendre le plus élevé des deux résultats afin d'identifier le débit minimal dont elle a besoin pour assurer la sécurité d'approvisionnement des clients. Sur l'horizon du plan, c'est-à-dire pour les quatre années, c'est la balise en journée de pointe qui dicte les besoins en approvisionnement d'Énergir.

Vous pouvez passer à la diapositive suivante. Ce que vous voyez sur le tableau devant vous, c'est le sommaire des besoins d'Énergir pour la journée de pointe que vous pouvez retrouver à la première ligne où est présenté dans le tableau, dans le fond, les résultats du calcul des balises qui donnent toujours la journée de pointe comme étant celle qui dicte les outils d'approvisionnement pour les quatre années du Plan d'approvisionnement auquel on a rajouté une cinquième colonne relative au scénario défavorable parce que c'est un sujet qui était très populaire lors des dernières semaines.

Et vous pouvez constater sur les besoins en journée de pointe, qu'il y a, mis à part la dernière année où il y a une légère baisse, qu'il y a une croissance dans les besoins d'Énergir.

Ensuite ce que vous pouvez constater sur le tableau, ce que vous pouvez voir, c'est les outils qui sont disponibles à Énergir contractuellement pour répondre à cette demande-là. Je ne passerai pas la liste exhaustive, ce qui est important de regarder, c'est la ligne « total outils disponibles » où Énergir démontre les outils qu'elle a en sa possession pour pouvoir répondre

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

aux besoins en journée de pointe.

Et, là, ça nous donne un excédent ou un déficit avant marge. Et, normalement, on ajoute à cela la marge excédentaire requise. Mais comme vous avez pu probablement le constater dans le Plan d'approvisionnement d'Énergir, Énergir ne requiert pas cette marge-là pour l'horizon du Plan d'approvisionnement. Ce qui nous donne un excédent ou déficit après marge égale à celui avant marge que vous pouvez constater à la dernière ligne du tableau.

Donc, ce qu'on peut constater, c'est que, pour toutes les années du Plan d'approvisionnement, Énergir prévoit des déficits. Et ça serait le cas aussi pour l'année 1. Vous voyez zéro dans le tableau parce que Énergir a déjà contracté un service de pointe pour une capacité de quarante point sept térajoules/jour (40,7 TJ/j) à défaut de quoi Énergir constaterait un déficit de la même ampleur.

On peut passer à la diapositive suivante. Pour ce qui est de la stratégie d'approvisionnement relative à l'année 1 pour l'année deux mille vingtdeux mille vingt et un (2020-2021), la stratégie d'Énergir est de combler le déficit

d'approvisionnement par un service de pointe. Au scénario de base, ce service de pointe-là représente mille zéro soixante-quatorze (1074) 10(3)m(3) par jour. Et la stratégie d'Énergir, advenant un scénario défavorable, serait la même. Donc, d'aller contracter un service de pointe, mais cette fois-ci pour une quantité qui serait moindre.

Évidemment, comme à toutes les années, le Plan d'approvisionnement sera mis à jour avant le début de l'hiver. Donc, avant le début de l'hiver, Énergir va refaire ses prévisions et optimisera les outils d'approvisionnement dans le meilleur intérêt de la clientèle, comme elle le fait à chaque année, et ce que la Régie pourra constater lors du rapport annuel deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-2021).

On peut passer à la prochaine. Merci. Dans le Plan d'approvisionnement, Énergir prévoit le recours à un service de pointe pour combler le déficit anticipé de deux mille vingt, vingt et un (2020-2021). Dans le Plan d'approvisionnement, Énergir prévoit le recours à un service de pointe pour combler le déficit anticipé de deux mille vingt, vingt et un (2020-2021). Et puisque cet outil-là est relativement nouveau, on a voulu

prendre l'occasion pour venir décrire un peu plus
précisément ce que c'est, c'est quoi son impact au
Plan d'approvisionnement et quand est-ce qu'il peut
être planifié.

Premièrement, l'outil de pointe, ça

consiste en une livraison de gaz naturel dans le

territoire d'Énergir pour cinq jours. Juste un

instant.

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:

- R. Je voudrais juste revenir sur le plan à la diapo numéro 4... à 6, pardon, excusez-moi.
- M. JEAN-SÉBASTIEN HUET:

9

24

2.5

R. Donc, on voulait prendre l'occasion aujourd'hui 13 pour revenir un peu plus précisément sur ce que 14 c'est que le service de pointe et c'est quoi son 15 impact au Plan d'approvisionnement et quand il peut 16 être planifié. Comme je le disais, l'outil de 17 pointe consiste en une livraison de gaz naturel 18 dans le territoire d'Énergir qui est disponible 19 pour cinq journées. Puis ensuite il est important 20 de faire une distinction entre son utilisation 21 théorique, je dirais, qui est prévue au Plan 22 d'approvisionnement et son utilisation au réel. 23

En effet, au plan d'approvisionnement, donc en théorie là, le service de pointe est utilisé au

2.3

bon moment. C'est-à-dire dès qu'il y a une température, par exemple, de vingt degrés (20) jour se produit une journée donnée au plan d'approvisionnement. Et, bien, le plan d'appro va utiliser une des cinq journées disponibles pour le service de pointe.

Mais en pratique, ce n'est pas exactement comme ça que ça se passe. Vous savez, on a des gens qui travaillent aux opérations et ces gens-là doivent prévoir au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, les outils d'approvisionnement qu'ils ont besoin pour la journée du lendemain.

Mais, malheureusement, les prévisions météo, ce n'est pas une science exacte et les clients peuvent consommer de façon différente sur une période de vingt-quatre (24) heures. Donc, les prévisions que fait Énergir par les gens des opérations, ils doivent se garder une certaine marge de manoeuvre pour couvrir un certain niveau d'imprécision.

Par exemple, si on annonce dix-neuf degrés (19) jour, bien, Énergir va se préparer pour vingt (20), vingt et un degrés (21) jour, et donc va peut-être faire appel au service de pointe, à ce moment-là.

2.5

Et ce qui est important de savoir, c'est que si vingt-quatre (24) heures à l'avance, les gens des opérations ont décidé de faire appel au service de pointe, ils ne peuvent pas revenir en arrière et ne pas l'utiliser si, en fin de compte, il fait réellement dix-neuf degrés (19) jour ou dix-huit (18) ou dix-sept (17) ou, enfin, peu importe.

Donc, dans le réel, Énergir va sûrement utiliser plus souvent l'outil de pointe de ce qui peut être prévu au plan d'approvisionnement. En termes de structure de prix, le service de pointe, il est facturé avec une prime fixe qui est basse, mais avec une prime variable qui est élevée.

La prime variable est élevée en raison du fait qu'elle est dépendante de la valeur de la fourniture du gaz qui a tendance à être très volatile, surtout lors des journées de pointe.

Et, ça, c'est d'autant plus vrai à long terme. Cette volatilité-là est encore plus difficile à évaluer sur une longue période. Par contre, à court terme, on est capable d'évaluer ce que pourrait coûter le service de pointe par rapport à des alternatives, et donc d'en faire le choix si c'est ce qui est le plus avantageux pour

la clientèle.

1

2

3

5

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

Prochaine diapo, s'il vous plaît. Enfin, le service de pointe a aussi des effets sur le plan d'approvisionnement parce qu'afin de minimiser le coût variable qui est important du service de pointe, ce service de pointe-là, il est ordonnancé après les recours à la vaporisation, contrairement à sa solution de rechange qui serait du transport.

Et cet ordonnancement-là a pour effet d'augmenter l'utilisation de la vaporisation à l'usine LSR, même si l'hiver est normal. Et, ça, ça augmente donc l'effritement de l'inventaire de GNL.

Ça fait que l'ajout de capacité en service de pointe, c'est quelque chose qui est limitée, qui devrait être seulement intégré à court terme, et ce, avec prudence vu l'effet qu'il a sur l'effritement de l'inventaire de GNL à l'usine LSR.

Et, ensuite, à la diapositive suivante. On va revenir, un petit peu, sur à quel moment Énergir peut prévoir un service de pointe à sa planification d'approvisionnement. Bien, le service de pointe, il peut être utilisé pour répondre à des besoins de court terme.

Et, j'ajouterais à ça, qu'il ne peut être réellement utile que si c'est la fameuse première balise de la journée de pointe qui dicte les outils à détenir. En fait, c'était plutôt un besoin d'espace. Donc, c'était la deuxième balise. Le service de pointe, il ne pourrait par servir.

Donc, en lien avec le deuxième point que vous voyez sur la diapositive, la possibilité de recours à un service de pointe ou même la quantité qu'il est possible de contracter en service de pointe, ça dépend essentiellement du profil de consommation spécifique de la clientèle pour une année donnée.

Donc, au final, pour évaluer correctement la rentabilité et la possibilité même d'un service de pointe, on ne peut le faire qu'à court terme avec une raisonnable assurance.

Mais ceci étant dit pour l'Année 1 du plan d'approvisionnement, donc pour l'année deux mille vingt, deux vingt et un (2020-2021), le profil de consommation prévu pour cette année-là ainsi que les hypothèses de prix à court terme, permettent de prévoir le recours à un service de pointe de l'ordre de 1074 10(3)m(3) par jour pour combler le déficit de l'Année 1 du plan d'approvisionnement. Et c'est ce qui complète la présentation. Merci.

```
LE PRÉSIDENT :
1
        Maître Locas.
2
        Me VINCENT LOCAS :
        Oui...
        LE PRÉSIDENT :
        Est-ce que ça complète?
6
        Me VINCENT LOCAS :
        ... merci beaucoup, Monsieur Huet.
        LE PRÉSIDENT :
9
        Pas de question?
10
        Me VINCENT LOCAS :
11
        Bien, oui, effectivement, pas de question de mon
12
        côté, du moins. Donc, si les intervenants et la
13
        Régie ont des questions, le cas échéant les témoins
14
        sont disponibles.
15
        LE PRÉSIDENT :
16
        Bien sûr.
17
        Me VINCENT LOCAS :
18
        Merci.
19
        LE PRÉSIDENT :
20
        Et, alors, tout en respectant les données qui sont
21
```

confidentielles de ne pas les divulguer parce qu'on

le sait qu'il y a des chiffres qui sont caviardés.

Alors, l'ACEFQ, comme premier intervenant.

22

1er septembre 2020

- Me HÉLÈNE SICARD : 1
- Bonjour, Monsieur le Président, Hélène Sicard... 2
- LE PRÉSIDENT :
- Oui, bonjour.
- Me HÉLÈNE SICARD :
- ... pour l'ACEFQ. 6
- LE PRÉSIDENT :
- Bonjour, Maître Sicard.
- Me HÉLÈNE SICARD : 9
- Bonjour, vous m'entendez bien? 10
- LE PRÉSIDENT : 11
- O.K. Parfait. 12
- CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD : 13
- Alors, j'aurai quelques questions, mais j'avise le 14
- banc tout de suite, je n'aurai pas de question pour 15
- le panel 4. Par contre, j'aurai deux ou trois 16
- questions pour le panel 5, mais je ne suis pas 17
- indiquée, on ne savait pas qu'il y avait un panel 5 18
- quand on a envoyé notre planification. Alors si 19
- vous voulez le noter. 2.0
- Q. [5] Alors première question pour... sur cette 21
- présentation. Je vois qu'à plusieurs endroits quand 22
- vous parlez du service de pointe vous parlez de 23
- court terme : prix à court terme, besoin à court 24
- terme, réaction à court terme. Est-ce que la notion 25

- de court terme est la même à chaque fois qu'elle
- est utilisée et pouvez-vous juste m'expliquer
- « court terme », quand vous parlez de service de
- pointe, c'est l'année qui s'en vient, c'est la
- journée, c'est le mois? Qu'est-ce qu'on doit
- 6 comprendre?
- M. JEAN-SÉBASTIEN HUET:
- R. Oui, de manière générale quand on parle de « court
- terme » on parle de l'année 1 du plan
- d'approvisionnement, donc l'année deux mille vingt,
- deux mille vingt-et-un (2020-2021).
- Q. [6] O.K. Donc, une décision qui est faite pour
- 1'année, c'est pas... c'est ça pour vous le court
- terme?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. [7] O.K.
- R. De manière générale, oui.
- Q. [8] Alors je passe maintenant, hier lors de la
- présentation du panel 2 on a parlé du plan
- d'approvisionnement et de cette révision que vous
- faites chaque année à l'automne. Il y avait
- d'ailleurs une mention à la page 8 de la
- présentation du panel 2, qui était pièce B-182. Et
- il y a eu des questions suite à ça et on nous a dit
- que comme toujours, cette révision-là se fait

habituellement à la fin novembre et qu'elle se fait 1 sur la base d'une nouvelle projection de volume. 2 Maintenant la nouvelle projection de volume sur laquelle vous basez, comme toujours, votre révision à la fin novembre, est-ce qu'elle est également 5 faite en fin novembre? Ou elle est faite avant ça? 6 R. Désolé. Alors le... les volumes sont réévalués lors 7 d'un exercice interne, là, qui s'appelle la 8 révision 012 chez Énergir, qui normalement est 9 effectuée... ou en tout cas devient disponible vers 10 mi-octobre, là, on dirait. Ça fait que normalement 11 c'est les... c'est la nouvelle prévision qu'Énergir 12 va faire pour l'année qui est à venir, sur laquelle 13 elle va prévoir ses budgets. Et de manière globale, 14 là, c'est effectivement un peu basé sur ces 15 volumes-là qu'Énergir prend ses décisions par la 16 suite, à savoir comment elle va optimiser le plan 17 d'approvisionnement avant le premier (1er) 18 novembre. 19 20

Ceci étant dit, si on constate des écarts importants entre ce qui se passe au réel entre la mi-octobre et le premier (ler) novembre, on va effectivement en tenir compte également dans les décisions d'optimisation qu'on va faire pour le plan d'appro. Donc... voilà.

21

22

23

24

2.5

- 30 -

- Q. [9] O.K. Juste pour que je comprenne bien. Vous
- m'avez dit : c'est d'abord disponible en octobre.
- Puis vous pourriez réviser, encore une fois avec le
- réel, s'il y a une grosse différence fin octobre,
- fin novembre. Donc, en octobre c'est toujours sur
- du réel que c'est basé. En octobre, vous avez les
- chiffres... vous prenez les chiffres réels pour
- faire cette révision-là. Les volumes réels qui ont
- eté consommés.
- M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:
- R. Bien peut-être juste une petite précision. Est-ce
- que vous m'entendez bien? C'est bon? Donc, c'est
- vraiment donc la prévision 012 quelque part mi-
- octobre, fin octobre, qui est disponible. C'est
- uniquement une prévision douze (12) mois
- prévisionnel, donc il n'y a pas de... de réel dans
- cette prévision. C'est une prévision zéro mois
- réel, douze (12) mois prévisionnel, zéro-douze
- 19 (0-12)
- 20 Q. [10] Zéro-douze (0-12), ça, c'est pour l'année qui
- s'en vient? Mais vous allez prévoir...
- R Bien c'est...
- Q. [11] ... mais vous les prévoyez... vous ne regardez
- pas la consommation du tout qu'il y a eu dans les
- mois précédents? Ce n'est pas... vous évaluez les

- besoins, moi, j'aurais cru que vous évaluez les 1 besoins futurs sur la base des volumes réels des 2 plus récents, pour choisir...
- R. Normalement, la prévision, la prévision zéro-douze (0-12), effectivement, on fait une projection pour 5 l'année en cours, donc l'année deux mille dix-neuf, 6 deux mille vingt (2019-2020) et normalement ça se base sur un neuf-trois (9-3), donc neuf mois réels, 8 trois mois prévisionnels. 9
- Q. [12] De l'année précédente? 10
- R. Exact. Là, ce que mon confrère vient de vous dire 11 aussi, c'est que malgré le fait qu'on a un zéro-12 douze (0-12) quelque part fin octobre, évidemment, 13 quand on est rendus jusqu'à la fin novembre, on a 14 aussi le mois d'octobre qui devient disponible au 15 réel. Donc, si on voit des écarts importants, on 16 peut aussi ajuster. Donc, c'est quelque chose qui 17 deviendrait, si vous voulez, un-onze (1-11) pour 18 deux mille vingt et un (2021). 19
- Q. [13] Donc, vous avez du réel un-onze (1-11) qui 20 vous sert à faire une projection pour l'année 2.1 future qui est zéro-douze (0-12), parce qu'elle 2.2 n'est pas encore commencée pour vos 23 approvisionnements? 24

- M. JEAN-SÉBASTIEN HUET:
- R. Bien, quand on constate des écarts significatifs
- entre ce que vous avez, le un-onze (1-11) et le
- zéro-douze (0-12), effectivement, on peut décider
- de prendre des actions là-dessus pour optimiser le
- plan d'approvisionnement.
- Q. [14] O.K. Vous évaluez les besoins plus précisément
- sur la base de volumes réels, donc, les plus
- récents et vous regardez si les outils
- d'approvisionnement dont vous disposez seront
- suffisants pour couvrir le débit quotidien maximal
- et les volumes totaux du prochain hiver? Expliquez-
- moi, là, parce que c'est un peu confus avec les
- réponses que je viens d'avoir. En quoi consiste la
- révision faite annuellement en novembre et me dire
- à partir de quelles nouvelles données les plus
- récentes, là, donnez-moi celle... les faits de la
- nouvelle projection des volumes?
- C'est quoi, les nouvelles données, les plus
- récentes, que vous allez utiliser de façon précise,
- chaque année, en novembre? Monsieur le Président,
- je vais demander que le temps de discussion me soit
- crédité.
- M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:
- R. Bien, je peux tenter une autre réponse, là, mais

votre question semble la même que celle avant, là, 1 bon, donc effectivement, peut-être qu'on ne s'est 2 pas bien fait comprendre. 3

Donc, ce qu'on parle ici, c'est vraiment l'année deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-2021), donc, l'année qui va débuter au premier (1er) octobre deux mille vingt (2020) jusqu'au trente (30) septembre deux mille vingt et un (2021).

Donc, quand mes confrères vous disent qu'ils revoient le plan d'approvisionnement, évidemment, c'est pour l'année deux mille vingtvingt et un (2020-21). Donc...

Q. [15] Oui, mais sur quelles données réelles vous 14 vous appuyez? C'est ça que je cherche à savoir? 15

R. Bien, je vous dirais qu'au mieux, ce qu'on a comme 16 réel, c'est les données au trente (30) septembre, 17 donc l'année financière d'Énergir se termine au 18 trente (30) septembre, on a l'année financière deux 19 mille vingt-vingt et un (2020-21)... euh, deux-20 mille dix-neuf (2019), pardon, deux mille vingt 21 (2020) qui se termine. 22

23 Q. [16] Oui.

5

6

7

8

9

10

11

12

13

R. Et ensuite, ces données-là sont disponibles quelque 24 part, là, troisième d'octobre, presque fin octobre, 25

- 34 -

- parce que vous comprenez, fermer une année financière, ça prend quelques semaines.
- 3 Q. **[17]** O.K.
- R. Donc, quand on est rendu au mois de novembre et 4 qu'on prend des décisions pour l'hiver deux mille 5 vingt, vingt et un (2020-21), je vous dirais, dans 6 le mieux, ce qu'on a, c'est l'année financière au 7 trente (30) septembre, les données réelles du trente (30) septembre et on peut peut-être avoir un estimé au niveau du mois d'octobre, mais, là, ça 10 commence à être très serré, parce qu'avoir les 11 données du mois d'octobre, on est quelque part 12 rendu mi-novembre, troisième de novembre, puis, là, 13 on est déjà en train de finaliser le plan 14 d'approvisionnement. 15
- 16 Q. [18] O.K.
- 17 R. Évidemment, les données se prennent sur une base
 18 prévisionnelle, parce que ce qu'on regarde, c'est
 19 qu'est-ce qu'on va vivre durant l'hiver, donc,
 20 novembre, décembre, jusqu'à septembre, c'est du
 21 prévisionnel.
- Q. [19] Je comprends, quand on n'est pas rendu là, ça
 ne peut être qu'une prévision. Je ne débattrai pas
 de ça. Maintenant, cette prévision que vous allez
 faire ou que vous refaites pour ces volumes-là,

- 35 -

vous les faites pour une année seulement, là, vous
ne révisez pas le Plan d'approvisionnement sur
quatre ans? Vous regardez l'hiver qui s'en vient?

4 R. Exact.

- Q. [20] Alors, êtes-vous d'accord avec moi, le Plan
 d'approvisionnement sur un horizon de quatre ans,
 il joue un rôle complètement différent, il vous
 fournit une trajectoire générale à plus long terme
 en définissant les scénarios les plus probables des
 besoins et les outils, qui devraient couvrir cette
 période-là? Mais annuellement, à chaque année, au
 mois de novembre, vous faites une prévision plus
 fine qui modifie l'année du plan où vous êtes
 rendu?
- R. Donc, effectivement, on fait l'exercice du Plan 15 quatre ans annuellement dans le cadre de la cause 16 tarifaire. On fait approuver la première année pour 17 le plan. Au mois de novembre, on réévalue s'il y a 18 des ajustements d'outils qui doivent être faits. 19 Puis l'exercice se répète. À chaque année, on 20 revient pour un plan de quatre ans pour lequel on 21 fait approuver la première année. 22
- Q. [21] O.K. Maintenant, dans le présent dossier,

 certains intervenants dont l'ACEF de Québec ont

 suggéré que la prévision des volumes au dossier

devrait être revue. Et hier la formation a elle-1 même soulevé cette question, à savoir s'il ne 2 serait pas envisageable d'utiliser ou en tout cas à poser des questions, à savoir à quelle vitesse on pouvait utiliser le scénario défavorable, puis 5 avoir ces données plutôt que le scénario de base 6 pour la prévision des volumes vingt vingt, vingt 7 vingt et un (2020-2021). Si, au terme du dossier, 8 la Régie décidait effectivement de retenir le 9 scénario défavorable comme prévision des volumes 10 vingt vingt, vingt vingt et un (2020-2021), est-ce 11 que cela changerait quelque chose à votre exercice 12 de révision du Plan d'approvisionnement tel que 13 vous l'effectuez au mois de novembre pour l'hiver à 14 venir? 15

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

- R. Dans les grandes lignes, non, ça ne changerait pas 17 grand-chose à ce qu'on fait habituellement. Donc, 18 le fait que la Régie décide d'y aller avec un 19 scénario défavorable, ça ne changerait pas la 2.0 stratégie d'approvisionnement qui est de procéder à 21 une révision au mois de novembre et d'agir en 22 fonction des résultats constatés jusqu'à ce moment-2.3 là. 2.4
- 25 Q. [22] Et pour ce qui est du Plan d'approvisionnement

- 1 dans ce cas-là sur quatre ans, vous constaterez
- l'année prochaine les volumes réels puis vous 2
- réajusterez pour les années futures à chaque année,
- comme ce que vous faites à chaque année, c'est bien
- ça?
- R. C'est bien ça. Dans le cadre de la prochaine cause 6
- tarifaire, un nouveau plan d'approvisionnement sera
- calculé avec une demande en ligne avec les 8
- hypothèses qui auront été prises pour le plan 9
- d'approvisionnement. 10
- Q. [23] Donnez-moi une seconde, je veux juste 11
- vérifier. O.K. Je n'ai pas d'autres questions, 12
- Monsieur le Président. Je vous remercie. 13
- LE PRÉSIDENT : 14
- Merci bien, Maître Sicard. Alors, vous avez perdu 15
- votre crédit, vous ne l'avez pas utilisé, le temps 16
- crédité. 17
- Me HÉLÈNE SICARD : 18
- Ah! O.K. Mais j'aurai du temps que je n'ai pas 19
- annoncé pour le panel 5, par exemple. 20
- LE PRÉSIDENT : 21
- Excellent! Alors, maintenant, l'ACIG, Maître 22
- 23 Hamelin.
- Me NICOLAS DUBÉ : 24
- Bonjour. C'est maître Dubé. Nous n'avons pas de 25

questions pour le panel 3.

- LE PRÉSIDENT :
- Désolé, Maître Dubé, je n'avais pas remarqué.
- 4 Me NICOLAS DUBÉ:
- Il n'y a pas de problème. Pas de questions.
- 6 LE PRÉSIDENT :
- Pas de questions. AHQ-ARQ, Maître Cadrin.
- 8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN:
- 9 Q. [24] Bien le bonjour. Oui, nous avons des questions
- de notre côté. Je vais commencer tout d'abord par
- une question sur la présentation à la page 5. Je ne
- sais pas si on affiche les documents.
- LE PRÉSIDENT :
- On va le mettre en ligne.
- Me STEVE CADRIN:
- Merveilleux.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- Excellent! Merci, Madame la Greffière.
- Me STEVE CADRIN:
- Merci beaucoup, Madame la Greffière.
- Q. [25] Donc, au premier point, on mentionne:
- Pour l'année 2020-2021, Énergir comble
- le déficit d'approvisionnement par un
- service de pointe.
- Alors, vous avez évidemment le scénario de base

qu'on connaît qui est au dossier de un million soixante-quatorze mille mètres cubes (1074) 10(3)m(3) et, également, le scénario défavorable qu'on a travaillé ou qu'on a discuté également qui est de trois cent cinquante-trois mille mètres cubes (353 000/m3).

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

2.4

25

Juste pour comprendre l'exercice correctement. Je comprends qu'effectivement, il faut contracter à un certain moment donné et on ne révélera pas la date, mais à un certain moment donné, vous devez donc contracter ce service de pointe qu'on appelle.

Alors, si la décision était prise
aujourd'hui, sur quel scénario vous prendriez la
décision compte tenu de ce qu'on connaît
aujourd'hui? Soit le scénario de base? Ou le
scénario défavorable? Et pourquoi?
M. JEAN-SÉBASTIEN HUET:

19 R. La réponse, c'est qu'on irait avec le scénario de
20 base. La raison en étant que c'est la meilleure
21 prévision que nous avons de disponible en ce moment
22 et que c'est toujours quelque chose qui peut se
23 produire. Euh... voilà.

Q. [26] D'accord. Mais j'écoutais, tout à l'heure, votre discussion avec maître Sicard. Vous

mentionniez que vous étiez pour revoir les volumes requis dans les prochains mois. Vous avez parlé d'une prévision zéro douze (0-12) autour de la mioctobre ou dans ces eaux-là. De décisions à prendre également qui pourront se raffiner entre cette période-là, là, où on obtiendra la prévision zéro douze (0-12) et la période du premier (ler) novembre.

1

2

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

Sans entrer dans la date à laquelle vous devez engager l'outil de service de pointe, réconfortez-nous, dites-nous comment ça fonctionne pour savoir... Parce que, là, vous nous demander d'autoriser maintenant le scénario de base qu'on sait qu'il y en a qui ont certains problèmes qui sont rencontrés depuis la COVID, notamment.

Mais, également, quand vous faites

l'exercice et vous allez contracter, effectivement,

au réel, quel exercice... qu'est-ce que vous avez

en main à ce moment-ci? Parce que ce que vous

demandez d'autoriser, c'est de contracter

maintenant là, entre guillemets « maintenant », le

service de base. Alors... le scénario de base,

pardon, je m'excuse.

- R. Pour le service de pointe, alors...
- Q. [27] Quels intrants vous allez avoir en main, de

- 41 -

plus, au moment de prendre la décision

d'effectivement contracter ce service de pointe?

M. FRANÇOIS CRÉPEAU:

En fonction du résultat de l'exercice qu'on a

discuté avec maître Sicard, tout à l'heure, on va

avoir d'autres informations, le zéro douze (0-12).

Donc, on va être en mesure de prendre la meilleure

décision pour la clientèle.

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

L'idée, c'est de s'assurer d'optimiser notre portefeuille d'approvisionnement. Donc, en fonction de l'arrivée ou, t'sais, les résultats des différentes analyses, on pourra prendre la meilleure décision.

Q. [28] D'accord. Je vous remercie pour cette réponse sur ce document. Je vous emmène, maintenant, sur un autre document, qui est la pièce B-0128, c'est la demande de renseignement de l'AHQ-ARQ, à la page 15, à la réponse 8.2. Alors, page 15, réponse 8.2... Puis, si vous voulez, vous pouvez également regarder la page 14 où vous avez un certain nombre de scénarios qui sont énoncés, dont certains éléments sont confidentiels dont on ne discutera pas là, mais vous avez la page précédente, 14. Madame la Greffière, si vous pouvez juste reculer d'un pas, s'il vous plaît? Et... oui, c'est parfait

comme ça.

1

2

3

5

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

Alors, donc, je prends la réponse 8.2, la question et la réponse 8.2, mais je vous laisse avec la référence, ça va être plus simple de s'y retrouver. Alors, pour les scénarios 1 et 2 là, on les voit, ici, à l'écran là, dans la référence deux petits « i » (ii). Alors, vous les voyez à l'écran. Donc :

> Veuillez justifier avec chiffres à l'appui le besoin d'achat pour les quatre mois d'hiver. Veuillez expliquer, par exemple, pourquoi un achat pour les mois de janvier et de février ne serait pas suffisant.

Votre réponse était la suivante, je vous la lis textuellement :

> La méthode d'établissement de la sécurité d'approvisionnement détermine le besoin de pointe à couvrir entre les mois de décembre et mars. Énergir a donc regardé les options qui permettent de couvrir cette période. Afin qu'une période plus courte soit envisagée, la méthodologie d'établissement de la sécurité

d'approvisionnement devrait être
revue. Énergir ne propose pas de
modification à cette méthodologie dans
le cadre de la Cause tarifaire
2020-2021.

Alors la question est la suivante : même sans changer la méthode d'établissement de la sécurité d'approvisionnement, ne pourriez-vous pas constater que pour la fiabilité équivalente des achats pour les seuls mois de janvier et de février serait suffisants dans les scénarios 1 et 2 que vous voyez à l'écran... plus maintenant, mais il faudrait reculer dedans, Madame la Greffière, s'il vous plaît.

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET:

6

8

9

10

11

12

13

14

- R. À haut niveau, la réponse c'est : non, je ne serais

 pas en mesure de conclure sur le niveau de

 fiabilité du plan d'approvisionnement en ne tenant

 pas compte de la méthodologie qui est présentement

 appliquée.
- Q. [29] Donc, en termes de sécurité

 d'approvisionnement, vous n'êtes pas capable de

 quantifier la valeur ajoutée, par exemple, des mois

 de décembre et mars pour les scénarios 1 et 2 qu'on

 voit à l'écran, à titre d'exemple. Vous ne pouvez

- 44 -
- ni isoler la valeur ou... en termes de fiabilité,
- là, j'entends.
- R. Bien à haut niveau on est probablement capable de
- le calculer, de le faire, mais c'est pas ce que la
- méthodologie, ce que la balise qui définit la
- sécurité d'approvisionnement demande de faire. Elle
- demande de couvrir l'entièreté des mois d'hiver,
- qui inclut décembre, janvier, février et mars. En-
- deçà de quoi la sécurité d'approvisionnement n'est
- pas atteinte.
- Q. [30] La sécurité d'approvisionnement, pour vous,
- c'est couvrir les quatre mois, mais vous n'êtes pas
- capable d'établir l'impact ou la valeur des mois de
- décembre et mars dans cette analyse, là,
- d'approvisionnement, de sécurité de
- 16 l'approvisionnement.
- R. C'est pas qu'on n'est pas capable, c'est juste que
- la méthodologie ne le prévoit pas, qu'on ait à
- faire cet exercice-là.
- Q. [31] D'accord. À combien quantifiez-vous maintenant
- le coût additionnel des achats de décembre et mars
- pour les scénarios 1 et 2. En dollars ou en
- pourcentage ou en valeur absolue. Pour comprendre
- le coût de ces deux mois-là versus les deux autres.

M. FRANÇOIS CRÉPEAU:

1

- R. Au niveau de la valeur des mois de décembre et 2 mars, c'est un exercice... c'est pas un exercice 3 premièrement qu'Énergir a fait. Compte tenu de la méthode, on applique, on va chercher ces quatre mois-là. Mais cette valeur-là, c'est une valeur qui 6 évolue dans le temps en fonction des conditions de marché. Donc, comme c'est un exercice qu'on n'a pas 8 fait puis qu'on ne va pas les isoler séparément 9 parce qu'on veut s'assurer de la sécurité 10 d'approvisionnement, on n'est pas en mesure 11 aujourd'hui de donner cette information-là. 12
- Q. [32] Juste un instant s'il vous plaît. Sans en 13 parler en dollars, là, comme je suggérais la 14 possibilité d'avoir un ordre de grandeur en 15 pourcentage, là, dans le fond, du coût de ces deux 16 mois-là, soit de décembre et mars, vous n'avez 17 pas... cet exercice-là, vous n'êtes pas capable... 18 est-ce qu'on... est-ce que je prends pour acquis 19 que c'est cinquante pour cent (50 %) tout 20 simplement? Ou bien vous avez d'autres données qui 21 permettent de dire autre chose que le coût à 22 cinquante pour cent (50 %), dans le fond. Comme il 23 y a quatre mois, là, donc on en prend juste deux, 24 là, est-ce que c'est cinquante pour cent (50 %) ou, 25

dans le fond, autre chose?

2 Me VINCENT LOCAS:

2.3

2.5

Monsieur le Président, si vous me permettez, je pense que les témoins ont répondu que c'est pas un exercice qu'Énergir fait. Ils ont répondu à deux questions déjà sur ce... sur ce thème-là, avec un degré de précision qu'ils pouvaient donner dans les circonstances, sachant qu'ils n'ont pas cette... ces informations. Donc, je prierais peut-être mon confrère de passer à une autre ligne de questions parce que la réponse risque d'être exactement la même : on ne le fait pas.

Me STEVE CADRIN:

Monsieur le Président, j'ai demandé un ordre de grandeur plutôt qu'un chiffre précis. La réponse était : « On n'a pas analysé en dollars ». Je demande si on peut avoir un exercice en pourcentage. Je ne comprends pas l'objection de mon confrère, là. Si les témoins ne sont pas capables de répondre à la question, ils le diront. Je ne pense pas d'avoir abusé de la quantité de questions sur ce sujet-là. Et je pense qu'un ordre de grandeur, avec l'expérience de ces témoins-là, le nombre d'années qu'ils font ça et évidemment l'engagement de ces quatre mois-là à chaque... à

chaque fois, ils sont certainement capables de

fournir un niveau de précision en termes de

pourcentage ou d'ordre de grandeur. Je dis ça avec

respect, là, je ne vois pas pourquoi maître Locas

s'objecte à ce genre de question-là.

6 LE PRÉSIDENT :

8

12

23

Maître Locas, la question est différente. Donc, si

les témoins n'ont pas de réponse, ils n'ont qu'à

répondre : nous n'avons pas de réponse.

Tout à l'heure, c'était en dollars,

maintenant, c'est en pourcentage, alors, je ne veux

pas vous mettre les réponses dans la bouche, là.

Me VINCENT LOCAS:

Je vais laisser les témoins répondre.

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'ils n'ont pas la réponse, ils n'ont pas de

réponse.

M. FRANÇOIS CRÉPEAU:

On n'a pas cette réponse-là. C'est un exercice, en

réalité cette valeur-là, ça dépend toujours on la

regarde comment. Est-ce qu'on la regarde en mode

prospectif ou rétrospectif. Si vous me demandez

aujourd'hui pour les quatre prochains mois, ça va

être une chose. Si vous me redemandez dans six

mois, ce que ça valait rétrospectivement, ça va

qu'on n'a pas fait.

être une valeur différente, puis c'est un exercice

Me STEVE CADRIN:

2

13

- Q. [33] Et je comprends que c'est un exercice que vous ne faites jamais, même en rétrospection dans le fond, voir si effectivement le coût que ça a engendré, de réserver ces mois de décembre... pas de réserver mais de mettre à votre prévision les mois de décembre et de mars, le coût, est-ce que ça en vaut la chandelle? Vous ne faites pas cet exercice-là, même a posteriori, d'une certaine façon? Ce que j'en comprends de votre réponse, là,
- 14 R. En fait, la valeur, ça valait le coup parce que
 15 l'objectif, c'est d'assurer la sécurité de
 16 l'approvisionnement, puis on choisit les meilleurs
 17 outils pour répondre à cette sécurité-là.

vous ne le regardez pas du tout, dans le fond?

- Q. [34] D'accord. Donc, la réponse, c'est non, vous ne regardez pas le coût de l'utilisation, même en rétrospection?
- 21 R. La réalité est, on regarde le coût, bien sûr, pour 22 choisir le bon outil puis s'assurer de prendre les 23 meilleurs outils puis d'année en année, s'améliorer 24 s'il y a des trucs à faire, mais on n'a pas de... 25 c'est au niveau de l'utilisation comme la météo

1 peut changer, la consommation de la clientèle peut changer. On ne fait pas une analyse basée sur son 2 utilisation. Q. [35] D'accord. Merci. Toujours sur le même document puis à la même page, là, où nous sommes 5 actuellement au scénario numéro 3, là, dans le 6 fond, qui est en bas et qui a une partie caviardée. Alors pour le scénario 3 de la référence (ii), nous c'est la question 8.3, là, qui 9 s'intéressait à ce scénario-là. Vous n'avez pas 10 besoin de vous y rendre, madame la greffière peut 11 en faire la lecture pour garder le scénario devant 12 nous, là, bien sûr, pour qu'on puisse voir de quoi 13 on parle. Alors : 14 Veuillez justifier, avec chiffres à 15 l'appui, le choix d'une disponibilité 16 de cinq jours pour l'outil de pointe? 17 Alors, la réponse que vous aviez fournie, je vous 18 la lis : 19 Énergir considère que la disponibilité 20 de l'outil pour trois jours de pointe 21 est suffisant. Cependant, comme 22 énergir doit placer ses nominations la 23

24

25

journée précédente, il se pourrait que

le service soit nominé lors d'une

journée où cela n'était pas requis a posteriori.

Ainsi, Énergir considère qu'une disponibilité de cinq jours devrait permettre une utilisation potentielle sur trois journées différentes en cours d'hiver.

Alors, la première question est la suivante, en suivi, là, c'est la réponse que vous nous avez fournie. Sur quelle base avez-vous déterminé la valeur de trois jours pour le scénario 3, tel qu'expliqué dans l'extrait? Avez-vous fait une analyse qui serait disponible pour les fins de nous expliquer cet exercice et le résultat surtout de trois jours? Votre micro n'est pas ouvert, je ne sais pas si, je pensais que vous parliez.

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

R. Pour être franc, on n'a pas fait une étude 18 exhaustive de calcul mathématique précis pour 19 arriver à cette réponse-là, basé sur notre 2.0 expérience aux approvisionnements gaziers On se 21 sentait à l'aise avec trois jours, d'autant plus 22 que la probabilité d'occurrence de trois journées 23 de pointe, lors d'un même hiver, probablement qu'on 2.4 peut conclure qu'elle est assez faible, auquel on a 25

- rajouté deux jours, ce qui nous semblait suffisant, 1 là, pour couvrir les besoins opérationnels dont on 2 a fait référence, lors de notre présentation et dont vous avez aussi mentionné dans notre réponse à votre demande de renseignements.
- Q. [36] Donc, je comprends qu'effectivement, vous 6 n'avez pas d'analyse, là, pour nous soumettre ça. C'est plus sur une base opérationnelle, si j'ai bien compris votre réponse, c'est exact?
- R. Oui, effectivement, c'est ça. 10
- Q. [37] Puis je comprends que quand vous nous parlez 11 de cinq jours, bien, c'est la même réponse, dans le 12 fond, vous n'avez pas plus fait d'analyse pour le 13 cinq jours, c'est encore une fois une espèce 14 d'ajout, de souplesse opérationnelle que vous vous 15 donnez, en montant de trois à cinq jours? 16
- R. Bien, c'est quand même basé sur quelque chose là. 17 Il y a un autre phénomène semblable qui se produit 18 au niveau des approvisionnements gaziers avec la 19 clientèle interruptible. C'est la même chose qui se 2.0 passe là. Les clients interruptibles doivent être 21 interrompus vingt-quatre heures (24 h) d'avance et 2.2 il arrive qu'Énergir interrompt d'avance un client 23 ou une catégorie de clients en particulier, parce 24 qu'elle veut s'assurer qu'elle aura assez 25

1

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

d'approvisionnement pour la journée du lendemain.

Ça fait qu'on a déjà une expérience, à
savoir, qu'on a besoin d'un certain nombre de
journées qui vont être là pour ainsi dire brûlées.

Donc, utilisées en prévision, mais qu'au réel, une
fois qu'on constate la journée, si on avait connu
le réel à l'avance, il n'y aurait peut-être pas été
utilisé. Ça fait qu'on a quand même... On s'est
quand même basés sur une certaines expérience de la
planification des outils qu'Énergir possède.

Q. [38] D'accord. C'est peut-être un peu similaire à la question que j'avais posée tout à l'heure donc pour les scénarios 1 et 2 là.

À combien quantifiez-vous le coût additionnel du choix d'une disponibilité de cinq jours, par exemple, au lieu de trois jours là pour le scénario 3 là, puis je peux suggérer pour préserver la confidentialité des informations de peut-être le présenter en pourcentage, quel est le pourcentage de coûts additionnels que ça représente de prendre 5 plutôt que 3 au-delà du choix de 3 et de 5 là, mais la différence entre les deux?

M. FRANÇOIS CRÉPEAU:

R. Dans le cas de cet outil-là c'est différent des autres outils. Cet outil-là, la différence de coût

compte tenu de la prime variable est nulle ou 1 pratiquement nulle entre le trois jours et le cinq 2 jours. La prime variable va être, par exemple, si on dit cinq jours plutôt que trois, on va avoir soixante-six pour cent (66 %) de prime variable de plus, mais au niveau de la prime fixe c'est 6 similaire. Q. [39] Je n'ai pas compris la fin de votre mot. Je

- m'excuse. C'est?
- R. C'est similaire. 10
- Q. [40] O.K. Merci. 11
- R. Pas de problèmes. 12

19

20

2.1

2.2

2.3

24

25

- Q. [41] Alors, j'aimerais maintenant aller à la page 13 11, toujours de notre demande de renseignements, la 14 pièce B-0128 à la réponse 7.1. Merci, Madame la 15 Greffière. 16
- Alors, la demande 7.1 dont je veux vous 17 faire la lecture est la suivante : 18

Veuillez décrire la méthode utilisée par Énergir pour optimiser les coûts totaux d'approvisionnement comme indiqué à la référence. Veuillez notamment indiquer les modèles et méthodes mathématiques utilisés, les intrants, les paramètres et les

- 54 -

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

contraintes prises en compte et les divers horizons considérés.

La réponse fournit une liste d'intrants et de contraintes en ce qui a trait aux modèles et méthodes mathématiques utilisés là. Je vous fais grâce de la réponse là.

La réponse mentionne le modèle du plan d'approvisionnement comme étant un élément là. Je ne vous ferai pas toute la lecture là, mais on parle de ce modèle du plan d'approvisionnement.

Pouvez-vous élaborer un peu plus sur ce modèle du plan d'approvisionnement. Par exemple, est-ce qu'il utilise des techniques d'optimisation mathématiques. C'est un exemple là pour pouvoir mieux comprendre ce que c'est modèle.

On le voit là. Vous le voyez juste avant la série d'énumérés là. D'énumérations là. Modèle du plan d'approvisionnement inclut les variables suivantes en intrants deux points, puis on voit l'énumération là.

Alors, je vous laisse peut-être élaborer davantage sur ce modèle.

- M. JEAN-SÉBASTIEN HUET:
- 24 R. Dans un premier temps, quand j'entends le mot
 25 « modèle mathématique » c'est... Il y a un certain

flou là. Je... Il faudrait peut-être préciser ce que c'est qu'un « modèle mathématique », alors, je vais vous résumer là ce qu'Énergir fait en ce qu'Énergir utilise comme étant le modèle, puis c'est quoi le plan d'approvisionnement là.

2.0

2.3

2.5

Bien, le plan d'approvisionnement, ce qu'il sert à faire c'est de définir à quel niveau, un premièrement, la sécurité d'approvisionnement est atteinte. Donc, on va calculer les besoins en journées de point, on va calculer les besoins pour ce qu'on appelle « l'hiver extrême » ou le besoin d'espace. Là, ça va venir définir des balises, donc des débits d'approvisionnement qui seront requis pour répondre à la demande.

Et, puis, on va faire, comme vous l'avez vu, un petit peu, dans le tableau, la liste de tous les outils qu'Énergir a à sa disposition pour répondre à cette demande-là. Et le plan d'approvisionnement va les ordonnancer dans... c'est-à-dire, en faire l'utilisation séquentielle, dans l'ordre où c'est le plus économique de le faire.

Et, là, ici, on se retrouve avec l'ensemble des outils, pour répondre à la demande, qui sont ordonnancés et on va recevoir une prévision de la

1er septembre 2020

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

demande des gens qui sont à la prévision de la demande, ici, chez Énergir, pour lesquels on va venir simuler chacune des journées en fonction de degrés/jour, soit normaux, soit d'un hiver extrême.

L'utilisation séquentielle des outils d'approvisionnement pour répondre à la demande quotidienne, à chacun des jours. Et on va calculer le coût de l'utilisation de ces outils-là. S'il nous manque des outils d'approvisionnement. Donc, s'il y a un déficit. Ou s'il y a des outils d'approvisionnement excédentaires qui proviennent de contrats d'approvisionnement passés, Énergir va les optimiser, elle va en prévoir... donc, en prévoir soit l'achat ou la revente, dans le cadre du plan d'approvisionnement déposé dans le cadre de la Cause tarifaire.

Donc, le modèle du plan d'approvisionnement, c'est celui-là. Ça tient compte, dans le fond, de tous les intrants que vous voyez en demande de renseignement, qui sont principalement les contrats qui sont déjà conclus par Énergir et qui vont avoir effet dans les quatre prochaines années. Et les contrats futurs qu'Énergir va avoir à sa disposition pour pouvoir répondre à la demande.

- Q. [42] Juste un instant, s'il vous plaît. Peut-être
- en complément sur ce que vous mentionnez là. Si on
- parle plus spécifiquement du service d'équilibrage,
- est-ce que vous utilisez des techniques
- d'optimisation mathématiques? Exemple : la
- programmation linéaire? Pour vous donner un exemple
- plus technique là.
- R. Juste, peut-être... juste préciser... Le service
- d'équilibrage, en soi, c'est un principe qui est
- tarifaire. En termes d'outils d'approvisionnement,
- on va parler des capacités d'entreposage.
- Précisément, j'imagine que c'est de ça que... c'est
- sur ce sujet-là que porte la question?
- 14 Q. **[43]** Oui.
- R. Parfait. Alors, pour le moment, du moins, Énergir
- suit une stratégie plutôt systématique de sa
- capacité, de ses retraits et des injections aux
- sites d'entreposage. Comme elle le démontre à
- chaque année, lors du rapport annuel, pour lequel
- la Régie demande à ce qu'une pièce soit déposée sur
- le suivi d'une stratégie qui a été adoptée il y a
- quelques années. Là, je ne m'en souviens pas
- précisément.
- Q. [44] Merci pour votre réponse. On avait une
- question qui avait été transférée vers vous

relativement... qui a été posée au président, 1 monsieur Lachance, en début d'audience. C'était 2 simplement... bien, je peux vous relire. En fait, c'était en lien avec une réponse à la demande de renseignement de l'AHQ-ARQ. Donc, on reviendrait dans le document B-0128, maintenant à la page 29 et 6 30. Je ne sais pas si vous étiez au courant de cette question-là d'avance. J'espère qu'on vous l'a 8 dit, qu'on a été gentil pour vous préparer. Alors, 9 je dis ça avec un clin d'oeil pour monsieur le 10 président d'Énergir. Alors, on vous mentionne tout 11 simplement, ici : 12 Veuillez indiquer quand Énergir 13 prévoit traiter de la mise en place 14 des indicateurs dont il est question à 15 la référence. 16 Alors, dans la réponse que vous avez fournie là, on 17 voit, dans sa correspondance B-0011, dans le 18 dossier R-3993-2016, datée du huit (8) février deux 19 mille dix-huit (2018) par laquelle elle demandait à 2.0 la Régie la fermeture du dossier en question là, 21 Énergir mentionnait : 22 Énergir demande respectueusement à la 23

2.4

25

Régie de fermer le présent dossier, le

tout sous réserve de son droit de la

- 59 - Me Steve Cadrin

saisir à nouveau de cette question en temps opportun.

On avait posé la question au président qui n'avait pas la réponse à cette question-là : Qu'est-ce que ça veut dire « en temps opportun »? Qu'est-ce qui va devenir opportun là? Quels sont les critères pour que ça soit opportun d'en reparler alors qu'on a cessé d'en parler le huit (8) février deux mille dix-huit (2018) ou autour de?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:

3

5

6

7

8

9

10

23

24

25

R. Il y a une longue histoire, dans ce dossier-là. On 11 peut, peut-être, y aller très rapidement là, mais 12 quand Énergir aura révisé son mécanisme incitatif à 13 l'horizon deux mille treize, deux mille quatorze 14 (2013-2014), ça incluait autant la distribution que 15 le transport, tout ce qui est approvisionnement 16 gazier. Et la Régie avait séparé le dossier en deux 17 étapes, donc c'est-à-dire mécanisme incitatif en 18 distribution et en parallèle il y avait eu aussi 19 tout regarder un mécanisme incitatif, si on peut 20 l'appeler comme ça, au niveau des 21 approvisionnements gaziers. 22

C'est un dossier très complexe. Il y a eu deux dossiers, deux preuves qui ont été déposées devant la Régie de l'énergie.

1

2

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

25

- 60 -

Donc, dans un premier temps, on a déposé un indicateur d'approvisionnements gaziers. La Régie l'a refusé. Elle a rendu une décision avec quand même plusieurs éléments qu'elle considérait important d'analyser puis d'inclure dans ce type d'indicateur-là à venir. Énergir s'est fait accompagner d'un expert, est revenue avec une deuxième proposition. Ce n'était pas nécessairement une proposition formelle déposée, c'était via un processus. Il y a des rencontres préparatoires, des discussions avec la Régie. Et cet indicateur-là aussi était différent. Et la Régie a manifesté aussi le fait que ce n'était pas quelque chose qui était suffisant pour elle. Donc, dans ce contextelà, Énergir a décidé de, effectivement ce que vous voyez, retirer ce dossier, et revenir au moment opportun.

Il y avait aussi un contexte où est-ce qu'il y avait plusieurs dossiers réglementaires qui étaient devant le régulateur, ne serait-ce que le dossier du GNR, puis c'est encore vrai aujourd'hui, la vision tarifaire. Donc, la cour était pleine, autant chez Énergir qu'à la Régie à l'époque. Donc, on a effectivement fait le choix de mettre ce dossier-là en suspens.

Cela dit, ce n'est pas parce qu'on n'a pas d'indicateur des approvisionnements gaziers qu'il n'y a pas une reddition de compte devant la Régie.

Comme on discute ce matin, la Régie doit approuver un plan d'approvisionnement selon des méthodes établies. On a aussi toute la reddition de compte au rapport annuel où est qu'Énergir doit justifier l'ensemble de ses actions qu'elle a posées durant l'année. On a aussi une forme d'incitatif. C'est-à-dire au niveau des approvisionnements, il y a une bonification sur certaines transactions financières. Donc, Énergir est incitée aussi à

poser certains gestes.

Pour ce qui du moment opportun, je vous dirais qu'à cette étape-ci, c'est quand même difficile pour nous de mettre une date précise. Je vous dirais que, au plus tôt, on verrait ça pour le dossier tarifaire deux mille vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023), c'est-à-dire au sortir de l'allégement réglementaire qui avait été approuvé pour trois ans. Évidemment, il va falloir qu'Énergir revienne avec un nouveau cadre réglementaire pour la suite, donc pour les années deux mille vingt-trois (2023) et suivantes.

Et on pourrait très bien penser qu'à

l'intérieur de ce nouveau cadre réglementaire-là, qui, oui, toucherait aussi la distribution, mais pourrait aussi viser tous les outils d'approvisionnement, ça pourrait être, je vous dirais, une tribune intéressante pour rediscuter d'indicateurs d'approvisionnement.

2.3

Cela dit, il reste beaucoup de travail à faire à l'interne. Comme je disais à mes collègues ce matin, on a déjà deux prises au bâton, j'aimerais ça ne pas me faire retirer une troisième fois au bâton. Donc, ce serait le fun de revenir avec quelque chose qui permettrait de répondre à nos besoins chez le distributeur, répondre aux besoins des clients puis aussi répondre aux préoccupations de la Régie.

Donc, nous, on pense que c'est quelque chose qui est complexe. Ça demande beaucoup de travail pour nous. Il y a d'autres dossiers qui sont quand même très prioritaires, ne serait-ce que le GNR. Donc, au plus tôt, on pourrait penser, ça pourrait être pour le dossier tarifaire deux mille vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023).

Q. [45] Et sans trop faire d'allégorie sur le baseball, mais vous avez droit autant de fausses balles que vous voulez. C'est juste qu'il faut toucher la

balle au moins à un. Un bon côté du base-ball 1 justement parce que, effectivement, on parle d'un 2 exercice qui s'est fait dans un dossier deux mille seize (2016), 3993, une décision d'y mettre un terme en février deux mille dix-huit (2018) pour des raisons que vous exposez, là, parce que vous 6 avez passé une prise qui venait de passer devant 7 vous sur... Donc, la prochaine étape, oui, 8 effectivement, je suis d'accord avec vous que ça va 9 prendre un certain temps pour avoir un exercice 10 pour ne pas se faire retirer sur trois prises. On 11 est d'accord. Mais au-delà de ça, je comprends 12 qu'il faut aussi prévoir que ça ne va peut-être pas 13 prendre cinq minutes, ceci étant dit. Donc, je 14 comprends que, au-delà d'une belle présentation, ou 15 d'une présentation d'indicateurs robustes de votre 16 côté qui sont susceptibles d'être approuvés, il 17 faut présumer tout de suite qu'il y aura besoin de 18 les regarder, peut-être de les améliorer, les 19 modifier ou de prendre en compte ce que la Régie 20 vous dira en termes de commentaires. Là, je vous 21

> Donc, je comprends qu'on entendrait parler de ça dans le cadre d'une cause tarifaire en deux mille vingt-trois (2023), avec un exercice qui va

entends parler de deux mille vingt-trois (2023).

22

2.3

24

2.5

1er septembre 2020

1

2

5

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

peut-être prendre un an, peut-être deux ans. En tout cas, si on se fie sur le dossier 3993, on parle de deux ans.

Alors, on est préoccupé, un peu, par la vitesse à laquelle vous voulez réapporter cette discussion-là d'indicateurs. Et ce que je comprends, c'est parce que vous avez d'autres dossiers qui vous préoccupent plus, à ce stade-ci.

Si j'ai bien compris l'explication là, c'est la raison pour laquelle on n'a pas d'indicateurs présentés par vous, dans cette présente cause tarifaire ou dans la prochaine.

Alors, comment le verriez-vous, dans ce contexte-là? Des rencontres de travail? Ou des discussion en amont? Pour qu'on puisse avancer avec un échéancier puis un calendrier qui va nous permettre d'être performants, si je peux me permettre l'expression là, et de frapper la balle et ne pas avoir une troisième prise en deux mille vingt-trois (2023), si jamais on doit aller jusqu'en deux mille vingt-trois (2023). Quel processus là, qui pourrait peut-être mettre à profit par les intervenants et la Régie là, qui pourrait être enclenchée dès à présent avec un échéancier. Est-ce que vous êtes ouvert à cette

discussion-là? Avec séances de travail et autres?

R. Dès à présent, non. Énergir n'est pas prêt à
entamer une nouvelle ronde de discussions avec les
intervenants ou la Régie sur le sujet des
indicateurs d'approvisionnement gazier. Je vous
dirais que le plus tôt qu'on voyait, ce n'était pas
une application en deux mille vingt-deux, deux
mille vingt-trois (2022-2023).

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

25

Évidemment, comme pour un taux de rendement... on en a parlé hier avec monsieur Lachance, comme avec un nouveau cadre réglementaire, un nouveau mécanisme incitatif en distribution. Bien, c'est sûr, que si c'est une application pour deux mille vingt-trois (2023), bien il faut en discuter quelques mois d'avance là, évidemment.

Donc... mais pour l'instant, on n'est pas prêt à avoir des discussions au niveau d'un indicateur approvisionnement qui serait des discussions constructives, dans les prochains mois.

Q. [46] Donc, en résumé, on doit attendre votre application, comme vous l'avez dit. Donc, votre demande tarifaire deux mille vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023), et le résultat de votre exercice? Il n'y aura pas de travail en amont qui

va être fait avec les intervenants, avec la Régie,

sur cette question-là? Vous n'en proposez pas là?

Ou... vous avez dit : « Pas tout de suite » là.

Mais, « pas tout de suite », vous n'en parlez pas

pour la semaine prochaine là, vous en parlez, peut
être, pour les années à venir là?

R. Bien, t'sais, c'est parce que je n'ai pas de date à

vous donner, aujourd'hui, sur le moment qu'Énergir

vous donner, aujourd'hui, sur le moment qu'Énergir sera prêt à discuter avec les intervenants et, éventuellement la Régie.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

Par contre, on a un processus avec les intervenants qui est le PCR, qui est un processus de consultation réglementaire. Donc, évidemment, dans ce processus-là, Énergir peut amener... Et on a amené, dans les dernières années, des sujets, avant les dépôts à la Régie pour pouvoir aller tester un petit peu le point de vue des différentes parties prenantes.

Et, dans ce cadre-là, effectivement, ça pourrait être une tribune qui soit utilisée pour Énergir. Je vous dirais qu'à chaque PCR, on regarde quels sujets pourraient être à l'ordre du jour. Mais, évidemment, comme je vous le dis, le sujet de l'indicateur appro, on n'est pas prêt à aller discuter de ça avec les intervenants ni même dans

un PCR à court terme.

2.0

2.4

Maintenant, dans combien de temps on sera prêt? Pour l'instant, je n'ai malheureusement pas la réponse. Il reste beaucoup de travail à faire à l'interne. Comme je vous le dis, c'est un sujet qui est très complexe, puis on se retrouve souvent dans une situation... Si on pense au premier indicateur qu'on a déposé devant la Régie, c'est un indicateur global. On aime ça avoir un indicateur global pour voir la performance de l'ensemble des outils d'approvisionnement, mais c'est complexe.

Ça fait que, là, on se retrouve dans une situation où est-ce qu'on dit : O.K., bien, on va revenir avec des indicateurs, peut-être, plus ciblés. Puis, là... bien, là... le désavantage des indicateurs ciblés, c'est qu'il peut y avoir des échappatoires. C'est-à-dire que tu peux regarder certains indicateurs, mais là on peut transférer des coûts entre les services, les différents outils.

Puis, là, bien, ça ne rassure pas nécessairement les gens à savoir est-ce que ces indicateurs-là sont vraiment bien représentatifs?

Est-ce qu'ils incitent les bons comportements pour l'ensemble des coûts d'approvisionnement?

Donc, c'est quelque chose qui est très complexe. D'ailleurs, dans votre mémoire, vous faisiez référence, ou en DDR ou dans votre mémoire là, vous faisiez référence à Hydro-Québec qui...

2.3

2.5

Évidemment, on est allé voir là. Vous parliez qu'Hydro-Québec refaisait un plan d'approvisionnement ou un espèce d'indicateur, en fin d'année. Donc, dans un processus, ça nous intéresse actuellement. On est allé voir, un petit peu, la bête chez Hydro-Québec, et on constate qu'ils sont dans la même situation que nous là.

C'est quelque chose qui est assez complexe. Ils ont déposé un dossier devant la Régie. La Régie dit que c'était bien, mais que ce n'était pas suffisant, que les hypothèses ne permettaient pas d'évaluer la performance du plan d'approvisionnement. Donc, on voit quand même qu'autant chez nous, puis on semble... on n'a pas été évaluer cent pour cent (100 %) du dossier chez Hydro-Québec, on est allés regarder un petit peu ce qui s'est passé, mais c'est pas simple. Donc, c'est pas simple chez nous puis ça ne semble pas plus simple chez les autres.

Est-ce qu'on va y arriver? Est-ce qu'on est capable de trouver quelque chose? On pense que oui,

mais on a besoin encore de temps de notre côté, là, 1 pour développer quelque chose qui va répondre à 2 l'ensemble des besoins. Q. [47] Je vous remercie pour la discussion d'ouverture et la générosité de la discussion. On 5 pourra revenir en plaidoirie sur cette question-là. 6 Ça complète nos questions du côté de l'AHQ-ARQ. R. Merci. LE PRÉSIDENT : 9 Merci, Maître... merci, Maître Cadrin. Maître 10 Turmel, vous êtes prêt à procéder? 11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL : 12 Q. [48] Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, 13 Madame, Monsieur les Régisseurs. André Turmel pour 14 la FCEI. Si vous voulez, on va commencer avec donc 15 la présentation PowerPoint, de ce PowerPoint ce 16 matin. Madame la Greffière, on va aller à la page 7 17 tout simplement pour valider certaines 18 compréhensions de votre présentation ce matin. À la 19 diapo 7, le troisième point vous mentionnez, là on 20 est dans le service de pointe, l'effet sur le plan 2.1 d'approvisionnement. Vous mentionnez : 22 Ainsi, l'ajout de capacités en 2.3 « service de pointe » est limité et 24

25

devrait être intégré seulement à court

1er septembre 2020

1

16

terme et avec prudence.

Est-ce que vous avez évalué quelle est cette 2

limite? Quand vous dites que c'est limité. Et 3

quelle est-elle, cette limite, dans les faits?

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

- R. Bien ici le « limité » est... fait référence au 6 fait que la possibilité puis la capacité de pouvoir intégrer des outils de pointe, elle est limitée par 8 le profil de consommation de la clientèle qui, lui, 9 varie année après année. Donc, c'est dans ce sens-10 là. Ici, c'est pas nécessairement une référence à 11 une année précise ou à un calcul précis, là, c'est 12 vraiment de dire qu'on ne peut pas en prendre comme 13 on veut sur une année donnée. Ça fait qu'il n'y a 14 pas... je ne peux pas vous donner un chiffre ou un 15
- spécifique à une année ou à un moment. C'est plus 17 un concept qu'on explique ici. 18

calcul exact, là, parce que c'est pas... c'est pas

- Q. [49] En lien avec le profil, là, de consommation, 19 c'est ça. 20
- R. Oui, c'est bien ça. 21
- Q. [50] O.K. Toujours dans cette diapositive-là, le 22 premier point, vous dites : 23
- Ainsi, l'ajout de capacités en 24
- « service... » 25

1 Excusez-moi. Ici, l'ajout... Attendez, excusez-moi, je... O.K. Excusez-moi. Donc : 2 Cet ordonnancement a pour effet 3 d'augmenter l'utilisation de la vaporisation même si l'hiver est 5 normal et augmente donc l'effritement 6 de l'inventaire de GNL. Peut-être juste nous rappeler la notion 8 d'effritement, dans un premier temps, pour nous 9 rafraîchir la mémoire, qu'est-ce que c'est? 10 R. Bien l'effritement ça fait référence au fait que la 11 quantité de gaz naturel liquide à l'usine LSR est 12 limitée. Donc, à chaque fois qu'on utilise la 13 quantité... une quantité de GNL à l'usine LSR, bien 14 il en reste moins. Et à un certain moment dans un 15 hiver, l'usine LSR peut vaporiser jusqu'à deux cent 16 mille gigajoules/jour (200 000 GJ/jour), là, pour 17 répondre à la pointe. Mais elle peut le faire 18 seulement que s'il reste du GNL dans l'inventaire. 19 L'effritement fait référence au fait que la 20 capacité de vaporisation va un jour tomber à zéro, 21 si jamais il ne reste plus d'inventaire dans... 22 s'il ne reste plus de GNL dans l'inventaire de 23 l'usine LSR.

Q. [51] O.K. Donc, l'effritement c'est pas de la

2.4

25

1 vaporisation, c'est que pour... s'il y a trop de

vaporisation... comment dire, l'effri... comment 2

dire... ça cause une réduction donc des quantités 3

et cet effritement-là met en péril la vaporisation.

C'est une façon correcte de le dire?

- R. Bien au global, là, ce qu'on veut dire ici, là, ce 6 que veut dire cette phrase-là, je vais revenir à ce qu'elle signifie, ça signifie qu'en ordonnançant le 8 service de pointe après la vaporisation, ça fait en sorte qu'on va utiliser plus souvent le GNL 10
- disponible à l'usine LSR, ce qui fait en sorte 11
- qu'éventuellement vu qu'on utilise plus 12
- d'inventaire, bien il va arriver un moment où on 13
- est plus à risque qu'il en manque, dépendamment du 14
- profil de consommation de la clientèle. 15
- Q. [52] Donc, effritement égale gruger un peu 16
- d'inventaire, c'est ça? 17
- R. C'est pas mal ça, le concept ici, là, oui. 18
- Q. [53] O.K. Donc, en lien avec cette affirmation-là, 19
- Madame la Greffière, si vous voulez aller dans le 20
- plan d'approvisionnement, là, dans le volet public, 21
- c'est B-5, c'est à la page 131 de 144, c'est dans 22
- l'annexe 10, il y a un tableau. Donc, c'est la page 23
- 131 qui est le plan, comme tel, en tableau, si on 24
- veut, là. C'est bien 131? Je ne vois pas, là, mais 25

- 73 -

j'imagine que oui, parfait, O.K.

Bon, alors dans ce tableau-là, dans un

premier temps, il y a bien des questions, là, pour

valider, est-ce que vous pouvez nous confirmer que

dans le plan, tel que soumis, et qu'on voit

devant... qu'on a sous les yeux, là, il n'y a pas

d'effritement problématique de l'inventaire de GNL,

selon ce qui est soumis en ce moment?

- R. Effectivement, dans le scénario de base pour
 l'année 1 du plan d'approvisionnement, il n'y a pas
 un effritement problématique de l'usine LSR.
- Q. **[54]** Parfait. Est-ce que vous avez évalué quel
 serait l'effritement si des quantités d'outils de
 pointe, plus importantes, étaient contractées?
- 15 R. Non.
- Q. [55] Pourquoi est-ce que vous n'avez pas fait ce calcul?
- R. Parce que ce n'était pas requis de le faire. Le 18 plan d'approvisionnement, nous avons constaté, 19 Énergir a constaté qu'à l'année 1 du plan 20 d'approvisionnement, il y avait un déficit 2.1 d'approvisionnement qui était envisagé, de l'ordre 22 de quarante point sept térajoules/jour (40,7 TJ/j) 23 et Énergir a comblé le déficit en faisant appel à 24 un service de pointe de l'ordre de quarante point 25

- sept térajoules/jour (40,7 TJ/j) et, là, les 1
- besoins d'approvisionnement ont été comblés à un 2
- meilleur coût possible.
- Q. [56] O.K. Est-ce que vous avez fait évaluer...
- donc, votre position, ce que vous me dites, c'est 5
- que le dix soixante-quatorze millions de mètres 6
- cubes (21 074 Mm3), c'est la quantité optimale de 7
- service de pointe à détenir? C'est ca finalement
- que vous venez de me dire? 9
- R. Bien, ce que je dis ici, c'est que c'est la 10
- quantité qui était requise pour assurer la sécurité 11
- d'approvisionnement de la clientèle. 12
- Q. [57] O.K. Mais pour arriver à ce dix soixante-13
- quatorze (1 074)-là ou quarante et un (41), 14
- quarante point quelque (40.) dans l'autre unité, 15
- là, pour arriver à ces montants-là c'est une 16
- soustraction ultime ou bien comment vous avez fait 17
- pour arriver à ces quantités? 18
- R. Bien, on a fait ce qu'on fait à chaque année, là, 19
- essentiellement, c'est-à-dire qu'on regarde, on 20
- calcule quel est le besoin de... pour assurer... le 2.1
- besoin d'outils pour assurer la sécurité 22
- d'approvisionnement. On fait le calcul de nos deux 2.3
- balises. On regarde les besoins d'approvisionnement 24
- pour combler la journée de pointe, pour combler ce 25

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 qu'on appelle l'hiver extrême ou l'espace, là et on prend le plus élevé des deux et donc, on regarde 2 quel est le besoin d'approvisionnement, qu'est-ce 3 que ça nous donne, puis ensuite, on regarde l'ensemble des outils d'approvisionnement qui sont 5

déjà dans les actifs d'Énergir. Et s'il y a un espace entre les deux, bien,

on le comble avec l'outil qui est le plus optimal pour la clientèle et dans le cadre du plan d'approvisionnement qui a été soumis à la Régie, l'outil a été identifié comme étant l'outil de service de pointe.

Donc, ce n'est pas différent de ce qu'on fait à chaque année, quand on constate un déficit ou un excédent, bien, Énergir prévoit, dans son plan d'approvisionnement, prendre les meilleures décisions d'approvisionnement, au bénéfice de la clientèle.

Q. [58] D'accord. Merci. Ça, on vient... gardez cette... donc, on va revenir, si vous voulez, au PowerPoint de ce matin, à la page 5.

Là, vous présentez, finalement, les quantités relative au scénario de base pour vingt vingt et un (2021) et le scénario défavorable, selon les quantités de quarante et un

- térajoules/jour (41 TJ/j) et treize térajoules/jour 1
- (13 TJ/j). La question, c'est : pourquoi le niveau 2
- optimal d'outils de pointe à détenir diminue-t-il 3
- dans un scénario défavorable?
- R. Euh, juste une question de précision, ce n'est pas 5
- tellement qu'il diminue que le fait qu'il est moins 6
- élevé, là. Je sais que peut sembler être la même 7
- chose, là, mais dans les faits, c'est que, au 8
- scénario défavorable, il y a tout de même un 9
- déficit d'approvisionnement qui est anticipé. C'est 10
- juste qu'il est moins élevé que dans le scénario de 11
- base. 12
- Q. [59] O.K. Mais, donc, ça veut dire que vous n'êtes 13
- pas capable de confirmer que le niveau de service 14
- de pointe est optimal en termes de minimisation des 15
- coûts d'usine, c'est un peu ça que vous nous 16
- dites... 17
- R. Non, je n'ai pas l'impression d'avoir dit ça. Je 18
- reviens à la réponse que j'ai donnée tantôt. Dans 19
- un scénario favorable, le déficit 20
- d'approvisionnement, il est de trois cent 21
- cinquante-trois (353) 10(3)m(3) par jour. Et 22
- Énergir applique la même stratégie 23
- d'approvisionnement qu'au scénario de base, c'est-24
- à-dire qu'elle le comble par un service de pointe. 25

- Q. [60] D'accord. Mais, moi donc, je reviens à ma question. Si on revient, Madame la Greffière, 2 toujours au Plan d'approvisionnement, quelques pages plus loin. On était à B-0005. À la page 135, ce qui est l'annexe 12. Et, là, je ne vois pas très 5 bien, mais à la ligne 32... Je ne sais pas si tous, on peut le voir, si on descend un peu. Parfait. Dans le débit quotidien d'approvisionnement à la ligne 32, c'est marqué, je pense, « maximum ». Je 9 n'ai pas mes lunettes grossissantes. Est-ce que 10 vous pouvez nous confirmer que le besoin de l'hiver 11 extrême, qu'on voit à la ligne 32, est influencé 12 par la quantité d'outils de pointe. 13 LE PRÉSIDENT : 14
- Ce serait la ligne 33, Maître Turmel? 32, c'est 15
- besoin hiver extrême; 33, c'est maximum. Si vous 16
- zoomez à droite sur votre tableau. 17
- Me ANDRÉ TURMEL: 18
- Excusez-moi! C'est 32. C'est bel et bien 32, oui. 19
- LE PRÉSIDENT : 20
- Donc besoin hiver extrême. 21
- Me ANDRÉ TURMEL : 22
- Exactement. Merci, Monsieur le Président. 23
- Q. [61] Donc, la question, c'est si Énergir peut nous 24 confirmer que le besoin de l'hiver extrême, 25

- effectivement la ligne 32, est influencé par la 1
- quantité d'outils de pointe? 2
- M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :
- R. Oui, effectivement, c'est le cas.
- Q. [62] D'accord. Et la question qui vient, c'est,
- pourquoi ne pas contracter un service de pointe qui
- amène le besoin de l'hiver extrême au niveau du
- besoin de la journée de pointe?
- R. Parce que dans le cadre du Plan
- d'approvisionnement, on n'a pas besoin de le faire. 10
- Au Plan d'approvisionnement, nous constatons un 11
- déficit d'approvisionnement. Dans le cas du 12
- scénario de base, il était de dix soixante-quatorze 13
- (1074) 10(3) m(3). Comme on fait à chaque année, on 14
- comble le déficit ou on va vendre les excédents en 15
- utilisant la meilleure vente ou le meilleur achat 16
- d'outils possible. Et, là, ça, ça va faire la base 17
- du plan d'approvisionnement. Évidemment... Parce 18
- que, par la suite, en plus, comme on discute depuis 19
- tantôt, les chiffres vont bouger. Donc, avant 20
- l'arrivée de l'hiver, il va se produire des choses, 21
- la demande va avoir bougée, on va avoir un peu plus 22
- de réel qui va rentrer. C'est à ce moment-là qu'on 23
- va prendre la meilleure décision dans l'intérêt de 24
- la clientèle. 25

- 79 -

- Q. [63] Évidemment, vous avez à coeur que le plan
 rencontre les exigences de la loi réglementaire, je
 comprends. Mais comme vous dites, c'est un exercice
 discrétionnaire d'un choix que vous faites à un
 moment X des meilleurs outils à prendre, c'est un
 peu ça que vous nous dites?
- R. Bien, discrétionnaire, je ne sais pas si vous 7 employez la définition légale de ça, puis je ne 8 suis pas super à l'aise là-dedans. Mais une chose est certaine, c'est que le plan 10 d'approvisionnement, c'est une chose, mais ce qui 11 va se passer au réel, donc à l'arrivée de l'hiver, 12 Énergir prend toujours une décision dans le 13 meilleur intérêt de la clientèle. Elle regarde 14 l'ensemble des outils qu'elle possède et va les 15 utiliser de la manière la plus efficiente possible, 16 ça, il n'y a aucun doute. 17
- Q. [64] Parfait. Est-ce que vous pouvez nous confirmer
 que le besoin de l'hiver extrême est évalué qu'on
 voit à la ligne 32 toujours est évalué en prenant
 en compte les réservations du client, des clients
 GNL à l'usine LSR, du client GN GNL à l'usine LSR?
- R. Oui, c'est vrai.
- Q. [65] Oui. D'accord. Dernière question là-dessus.

 Est-ce qu'il est possible de me confirmer que le

niveau d'outils de pointe contracté pourrait 1

influencer le besoin d'acquérir un outil de 2

maintien de la fiabilité?

- R. À mon avis, ça dépend de plusieurs hypothèses dont
- je ne peux pas confirmer qu'elles vont se produire
- ou pas à ce moment-ci. Ça dépend du profil de 6
- consommation de la clientèle, ça dépend de la
- réservation de GN GNL. Donc, ça dépend d'un paquet
- de facteurs qui me sont inconnus aujourd'hui, dont 9
- je pourrais seulement avoir connaissance une fois 10
- arrivé à l'entrée de l'hiver. 11
- Q. [66] O.K. D'accord. Honnêtement, donc, je prends 12
- pour acquis, Monsieur Tremblay, ça fait longtemps 13
- qu'on se fréquentent sur ces points-là avec 14
- monsieur Gosselin. 15
- Vous avez pris connaissance de la preuve de 16
- la FCEI? 17
- M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY: 18
- R. Personnellement oui. 19
- Q. [67] Oui O.K. Non. O.K. Parfait. Et je suis dans la 20
- preuve caviardée en ce moment. Madame la Greffière, 2.1
- si on veut la mettre dans la preuve caviardée dans 2.2
- la preuve de la FCEI. Là c'est la pièce... C'est la 2.3
- preuve amendée de la FCEI. Attendez un instant. Il 24
- faut la mettre en ligne. 25

C'est la pièce preuve amendée. C'est 1 C-FCEI-0019. Donc, si vous voulez aller à la 2 page... Descendez à la page 3. Descendez encore, 3 oui. Voilà Et vous avez vu que la question de l'approvisionnement là, l'optimisation... 6 L'approvisionnement est un choix cette année que FCEI a fait, sur lequel elle travaille et il faut 8 lire un peu ce qui est indiqué. 9 D'ailleurs, il faut lire un peu ce qu'il a 10 indiqué. D'ailleurs dans le présente dossier 11 (inaudible) ... 12 VOIX NON IDENTIFIÉE: 13 C'est dur à comprendre. 14 Me ANDRÉ TURMEL: 15 Q. [68] ... de pointe pour une capacité totale de dix 16 soixante-quatorze (1074 Mm3) par jour c'est le plus 17 élevé que le (inaudible) engendré par le 18 (inaudible). C'est ça? 19 La FCEI est étonnée par l'affirmation selon 20 laquelle, je cite, « cherchait à contracter 21 davantage de capacité de pointe car la capacité 22 contractée s'avère suffisante pour combler un 23 déficit d'approvisionnement prévu pour vingt vingt 24 et un (2021) » et ça fait référence à votre preuve 25

c'est que ça semble suggérer qu'Énergir travaille

là, la note de bas de page 2. B-0130 p. 2. 1 Et là donc le commentaire qu'on nous fait 2

et on n'a pas (inaudible) la qualité du travail,

mais n'est pas proactif dans l'optimisation des

coûts du Plan, mais comme vous m'avez dit,

évidemment, vise à jouer défensif en termes... 7

(inaudible), mais comme on est encore dans la

saison du hockey, parlons de l'analogie des jeux

défensifs, ça vise plutôt simplement à combler le 10

besoin anticipé. 11

3

6

Alors, ça, c'est un peu le... Ce qui 12

turlupine je dirais... 13

LE STÉNOGRAPHE : 14

Maître Turmel, j'ai un problème de son avec vous. 15

Me ANDRÉ TURMEL: 16

Ceci étant dit, 17

Pardon? 18

LE STÉNOGRAPHE : 19

Je ne sais pas si pour les autres c'est la même 20

chose? 21

Me ANDRÉ TURMEL : 22

Pardon? 23

LE STÉNOGRAPHE : 24

J'ai un problème de son avec vous, Maître Turmel. 25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Problème technique. On entend le son en mode écho

ou en mode interrompu, Maître Turmel. Comme si vous

aviez parfois un...

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Ah.

7 LE PRÉSIDENT :

8 O.K.

11

14

22

23

9 Me HÉLÈNE SICARD :

Alors, quand vous vous balancez, Maître Turmel. Ça

semble être le moment où ça se produit.

Me ANDRÉ TURMEL:

0.K. J'en prends bonne note, Maître Sicard. Je

confirme que je n'ai pas le hocquet, mais je vais

essayer de m'attacher une patte à ma chaise pour ne

pas bouger. Désolé.

Mais donc ceci étant dit, je viens de vous

lire les passages de la preuve là de la FCEI. Vous

convenez... Vous êtes d'accord et je pense qu'on

l'a dit que le plan d'approvisionnement doit

répondre aux besoins d'approvisionnement tout en

minimisant les coûts. Est-ce que vous êtes d'accord

avec cette affirmation-là? Répondre aux besoins et

minimiser les coûts. Est-ce que c'est acceptable

comme prémisse, Monsieur Tremblay?

- 84 -

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

1

- R. La réponse à ça c'est dans les grandes lignes oui
 là. Le plan d'approvisionnement et l'utilisation
 des outils vise à assurer la sécurité
 d'approvisionnement à un coût qui assure des tarifs
 justes et raisonnables. Je pense qu'on peut
 s'entendre là-dessus.
- Q. [69] Bonne réponse. D'accord. Et donc s'il est

 possible de réduire les coûts tout en répondant aux

 besoins, puis on s'entend tous là-dessus, en

 achetant de l'outil de pointe, mais aussi en

 revendant du transport sur le marché secondaire,

 donc j'ajoute là la notion de revente de transport

 sur le marché secondaire, êtes-vous d'accord que ça

 pourrait être fait ou que ça devrait être fait?
- R. Bien, cette stratégie-là, ça s'inscrirait dans 16 l'ensemble d'un paquet d'autres stratégies 17 qu'Énergir peut et veut faire aussi au réel, je 18 dirais. Donc, quand arrivera le moment où on aura 19 une plus grande certitude sur la quantité d'outils 20 et le profil de la clientèle à l'arrivée l'hiver, 21 Énergir va procéder comme elle le fait à chaque 22 fois. C'est-à-dire qu'elle regarde l'ensemble des 23 outils qui sont disponibles, c'est quoi leur 24 valeur, puis elle va agir dans le meilleur intérêt 25

de la clientèle.

1

25

Donc, la proposition que vous soulevez 2 maintenant, ça en est une parmi d'autres qu'Énergir 3 va évaluer à l'arrivée de l'hiver, comme elle le fait toujours d'ailleurs.

Q. [70] Oui. Et donc je comprends ce que vous me 6 dites. Évidemment, vous agissez en, je ne dirais pas « en bon père de famille » comme on disait avant, mais « en personne raisonnable ». Et la suggestion que je vous fais, c'est que ça fait 10 partie du cadre, c'est à l'intérieur du cadre du 11 plausible et du réaliste là et faisable et 12 réalisable. C'est une question de, comment dire, 13 d'opportunité au moment où la question se pose? 14

- R. Ce sera possiblement, à ce moment-là, effectivement 15 quelque chose qui peut se faire. Effectivement. 16 Oui. 17
- Q. [71] D'accord. O.K. Et donc, la conséquence... une 18 dernière question là-dessus qu'on se posait. 19 Pourquoi vous avez donc... pourquoi vous avez 20 limité ou vous limitez les achats pour des services 2.1 de pointe au niveau requis, pour équilibrer le plan 2.2 plutôt que d'en acheter un peu plus et procéder à 23 de la revente de transport par la suite? C'est 24 quelque chose que vous avez déjà fait ou jamais?

M. FRANÇOIS CRÉPEAU:

1

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

25

R. Donc, si la question est de savoir si on a déjà 2 prévendu du transport pour être, par exemple, sous 3 le besoin prévu à la cause tarifaire pour le changer pendant un service, non. C'est pas quelque chose qu'on fait. Énergir veut s'assurer, dans le 6 cadre de la cause tarifaire, d'avoir les outils 7 requis, donc la décision qui est prise avant, c'est 8 pour s'assurer de répondre aux outils requis dans 9 le cadre de la cause tarifaire. 10

Après ça, on passe à travers du processus.

Puis là quand on fait notre optimisation, je

dirais, avant l'année, de ce qu'on a discuté depuis

ce matin puis ce que notre collègue, madame

Dallaire a discuté hier aussi.

T'sais, cette optimisation-là, à ce momentlà, on va prendre la meilleure décision. Puis ça pourrait être toutes les différentes actions qu'on a prises au courant des dernières années ou d'autres actions avec d'autres services qu'on ne connaît pas là parce qu'on regarde toutes les options.

Q. [72] Donc, je retiens de ça que par le passé
récent, à tout le moins, à votre connaissance, vous
ne l'avez pas fait, mais que vous n'excluez pas

cette approche-là de procéder à la revente de transport puisque... Et c'est pas... c'est pas un moyen innovant, c'est un moyen connu d'Énergir là.

R. Pas dans le cadre de la cause. Mon point, c'était qu'on est prêt à le faire quand on a une meilleure idée, mais dans le cadre de la cause, basé sur...

T'sais, je ne prendrais pas cette décision-là un an ou neuf mois avant de... avant que ce soit nécessaire de la prendre la décision parce que ça pourrait être imprudent.

Je pourrais me retrouver dans une situation

où je vends du transport et que je doive le

racheter quelques mois plus tard à une surprime

quelque chose part dans le marché, donc...

Q. [73] Je comprends. Oui. Je comprends. Non, je sais... en fait, ce que vous dites, ça fait du sens. Écoutez, je consulte mes messages, je pense que ça fait le tour. Donc, je terminerai ici, sous réserve que j'en aie oublié une, Monsieur le Président, je vous demanderai votre indulgence.

Mais, je pense que ça fait le tour. Je vous

LE PRÉSIDENT :

remercie.

5

6

8

9

10

15

16

17

18

19

20

21

22

Alors, merci, Maître Turmel. Il est maintenant dix heures trente-huit (10 h 38). Nous allons prendre

quinze (15) minutes de pause, c'est-à-dire jusqu'à 1

cinquante-cinq (55). Alors, merci et on reprend 2

avec OC. Merci bien.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE 6

(10 h 56)

LE PRÉSIDENT :

J'ai compris, Maître Turmel, que vous aviez une 9

question additionnelle que vous avez omise? 10

Me ANDRÉ TURMEL : 11

Oui. Avec votre permission, Monsieur le Président. 12

Merci. Ce sera très court. 13

Q. [74] J'avais omis de poser la question : Est-ce 14

qu'Énergir a une idée -si vous l'avez maintenant, 15

tant mieux, sinon on demandera un engagement- du 16

prix actuel du transport sur le marché secondaire? 17

Peut-être, Monsieur Tremblay, je ne sais pas si

vous avez ca. 19

18

M. FRANÇOIS CRÉPEAU: 20

R. Non, désolé, j'ai une annonce. On prendra un 21

engagement. Donc, si vous êtes en mesure de nous 22

fournir les périodes visées puis le type de 23

transport, on pourra regarder ça puis vous revenir, 24

plutôt que de lancer des hypothèses. Le marché 25

- 89 -

- évolue beaucoup.
- Q. [75] Dans les faits, l'engagement, c'est quelle est
- la valeur... quel est le prix du transport sur le
- marché secondaire, donc le prix pour faire de la
- revente sur le marché secondaire, actuellement ou
- demain, ou aujourd'hui, et s'il y a la notion du
- mois prochain pour les restants de l'année, si vous
- 1'avez, entre maintenant et la fin de l'année
- simplement.
- R. Donc, pour revente du transport de façon
- quotidienne pour les prochains jours et pour les
- prochains mois, du transport que je vendrais
- aujourd'hui pour demain?
- Q. [76] C'est la revente de transport à priori.
- R. Pour la période hivernale, je présume?
- Q. [77] Oui, tout à fait. Donc, quel est le prix du
- transport sur le marché secondaire, transport à
- priori, donc le transport annuel, ce prix, quel est
- le prix donc du tuyau... pour utiliser le tuyau si
- on veut faire de la revente sur le marché
- secondaire. C'est ça. J'espère que c'est clair.
- 22 R. Effectivement. Donc, prix de revente de transport
- annuel pour l'année tarifaire Énergir.
- 24 Q. [78] Oui.
- R. D'accord.

```
LA GREFFIÈRE :
1
        Il s'agit de l'engagement numéro 8.
2
        E-8 (Énergir) :
                           Indiquer quel est le prix de
4
                           revente de transport annuel pour
5
                           l'année tarifaire Énergir
6
                            (demandé par FCEI)
8
        Me ANDRÉ TURMEL:
9
        J'ai terminé mes questions, Monsieur le Président.
10
        LE PRÉSIDENT :
11
        Merci, Maître Turmel. Maître David pour Option
12
        consommateurs. Bonjour, Maître David.
13
        CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC MCDEVITT DAVID :
14
        Oui. Bonjour. Bonjour au panel. Donc, Monsieur le
15
        Président, vous allez être heureux de savoir que je
16
        vais être plus court que les quinze (15) minutes
17
        que j'avais annoncés.
18
     Q. [79] Ma première question, je réfère à la
19
        présentation PowerPoint déposée ce matin, la B-0190
20
        à la page 5 où, dans le premier point, vous notez
21
        que :
22
                      Pour l'année 2020-2021, Énergir comble
23
                      le déficit d'approvisionnement par un
24
                      service de pointe.
25
```

- 90 -

PANEL 3 - ÉNERGIR

Contre-interrogatoire

Me É. McDevitt David

R-4119-2020

1er septembre 2020

- Ma question c'est : Quels sont les outils
- d'approvisionnement qui sont disponibles pour
- répondre à cette problématique?
- 4 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET:
- R. Est-ce que vous voulez parler des alternatives au
- service de pointe? Je suppose que c'est ça votre
- question.
- Q. [80] C'est ça. C'est une description du service de
- pointe qu'on souhaite.
- R. Une description du service de pointe, c'est ce qui
- vous a été présenté dans la même présentation, donc
- à la suite de la diapo 5. Est-ce que vous voulez
- que je revienne là-dessus?
- Q. [81] Juste un instant s'il vous plaît. O.K. Désolé.
- On va passer à la prochaine question. La prochaine
- question c'est : Quelle est la stratégie d'Énergir
- concernant l'acquisition ou dans l'éventualité où
- la prévision de la demande s'avérait inférieure au
- scénario défavorable, la cession des outils
- d'approvisionnement afin de réduire l'impact
- tarifaire de cette démarche, s'il y en a une?
- R. Juste, peut-être, pour recadrer un peu là, ça ne
- serait pas la première fois puis ça ne sera pas la
- dernière, non plus, que la demande à l'entrée de
- l'hiver va être différente de celle qui est prévue

1

2

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

dans le cadre du dossier tarifaire.

Et Énergir ne prévoit pas faire des choses qui sont différentes de ce qu'elle fait d'habitude en termes de stratégie. C'est-à-dire qu'elle va s'ajuster pour avoir, dans sa possession, les outils d'approvisionnement qui sont les plus avantageux pour l'ensemble de la clientèle. Ça fait qu'une citation anglaise, juste pour nous, ça va être, un peu, comme : « Business as usual » là, presque.

Donc, on va prendre une décision éclairée à partir du moment où on sera à l'entrée de l'hiver, puis on va contracter et optimiser les outils d'approvisionnement qui sont à la disposition d'Énergir.

Donc, que le scénario défavorable ou pas se réalise, ou que ce soit un scénario différent, Énergir va faire ce qu'elle fait toujours, c'est-àdire qu'elle va optimiser les outils qu'elle a à sa disposition.

Q. [82] O.K. La crise économique actuelle affecte-t-21 elle le prix des différents outils 22 d'approvisionnement, c'est-à-dire transport, 23 équilibrage, molécules? Si oui, est-ce qu'ils sont 24 en baisse ou en hausse pour chacun de ces trois 25

éléments?

- M. FRANÇOIS CRÉPEAU:
- R. C'est difficile pour nous, en ce moment, de se positionner sur chacun des éléments. Bien sûr, le transport sur le marché primaire, c'est des tarifs qui sont réglementés, ça reste les mêmes. La valeur 6 du transport sur le marché secondaire, elle, elle évolue. Puis ce n'est pas uniquement... La crise 8 actuelle a un impact sur sa valeur, mais en date 9 d'aujourd'hui, on ne pourrait pas se positionner si 10 ça a évolué. Je crois qu'on est dans une meilleure 11 situation au niveau de la valeur. La valeur est 12 plus élevée, maintenant, qu'elle ne l'était au pire 13 de la crise, mais je ne pourrais pas me positionner 14 dans quel sens ça va aller. 15
- Au niveau de la fourniture, effectivement,

 ça a évolué beaucoup. On constate de la volatilité

 dans le marché, donc c'est difficile pour moi de me

 positionner sur chacun des éléments puis dans quel

 sens l'évolution a eu lieu.
- Q. [83] O.K. Et est-ce que vous notez un effet COVID

 sur le prix des outils d'approvisionnement?

 Autrement dit, le marché secondaire est-il affecté?

 Puis si oui, comment?
- R. C'est difficile, également, de se positionner. Au

```
R-4119-2020 PANEL 3 - ÉNERGIR
1er septembre 2020 Contre-interrogatoire
- 94 - Me FRANKLIN S. GERTLER
```

niveau du marché secondaire, c'est une question d'offre et de demande. Oui, il y a eu une baisse de la demande, mais il y a eu également une baisse de l'offre.

Donc, en ce moment, la valeur de revente pour un outil sur le marché secondaire, en date 6 d'aujourd'hui pour un mois d'épaulement, par exemple la situation dans laquelle nous sommes, ni 8 dans le plus fort de l'été, ni dans le plus fort de 9 l'hiver, est faible. Mais je n'ai pas la 10 comparaison avec les années antérieures. Pour 11 l'hiver qui vient, où elle va être, je ne suis pas 12 en mesure de me positionner là-dessus, également. 13

14 Q. [84] O.K.

- Me ÉRIC McDEVITT DAVID :
- O.K. Merci, je n'ai pas d'autre question pour le panel. Merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître David. Le ROEÉ avec maître Gertler.
- Alors, je ne vois pas maître Gertler. Je vois,
- maintenant, maître Gertler. Bonjour, Maître
- 22 Gertler.
- 23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Q. [85] Oui, bonjour...

- 1 LE PRÉSIDENT :
- Bonjour, Maître Gertler.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Q. [86] ... Monsieur le Président. Excusez-moi, on est
- distrait un peu. J'ai besoin qu'on nous affiche
- s'il vous plaît, Madame la Greffière, c'est très
- court, la pièce... bien le plan d'appro, la pièce
- B-0113 et c'est les pages 62 et 63 qui
- m'intéressent. Alors juste pour... j'ai pas besoin
- de lire, c'est simplement pour qu'on soit capable
- de suivre un peu. À ces pages-là dans le cadre
- du... de la preuve sur la fourniture de gaz, on
- parle entre autres de l'approvisionnement que
- Hydro-Québec... que Énergir appelle
- « responsable ». Et on mentionne entre autres... on
- mentionne entre autres dans le... dans ce texte-là
- le fait qu'il y a eu une communication, un
- communiqué de presse d'Énergir sur l'entente qui a
- été prise par rapport à la certification E0100.
- Est-ce qu'on me suit, les témoins?
- M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:
- 22 R. Oui.
- Q. [87] Le communiqué de presse, au mois de février
- que ça a été annoncé. Ça va jusque-là?
- 25 R. Oui.

- Q. [88] Maintenant j'aimerais juste poser quelques
- questions par rapport à cette certification E0100. 2
- J'aimerais d'abord savoir si cela s'applique
- pour... également pour les producteurs de... de
- GNR. Est-ce que... est-ce que la norme est adaptée 5
- pour ce type de produit? 6
- M. FRANÇOIS CRÉPEAU:
- R. La norme a été développée pour les producteurs de
- gaz traditionnel. Il faudrait voir avec eux si elle
- pourrait également s'appliquer avec un producteur 10
- de gaz naturel renouvelable. 11
- Q. [89] Mais pour le moment, c'est pas dans vos 12
- projets ou c'est pas... vous ne l'appliquez pas de 13
- cette manière-là. 14
- R. Effectivement, pour le moment on regarde avec les 15
- producteurs de gaz traditionnel. 16
- Q. [90] O.K. Et est-ce que ça veut dire à ce moment-là 17
- que... quand on parle de GNR, que l'ensemble des... 18
- l'ensemble des déchets ou des approvisionnements 19
- sont traités de manière égale par Énergir au niveau 20
- environnemental? 2.1
- R. C'est ma compréhension. 22
- Q. [91] O.K. Alors on parle... on ne parle pas 2.3
- d'appliquer, par exemple, les trois RV la notion de 24
- réduire et ainsi de suite et valoriser en dernier 25

au... au flux de déchets ou de matières qui vont 1 produire le GNR en question. 2

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:

21

22

23

24

25

- R. On n'est pas en mesure de répondre à cette question-là. Est-ce que les... toutes les sources d'approvisionnement de GNR au niveau des 6 productions utilisent des cycles réduits avant de produire du GNR, là? Malheureusement, on n'est pas le bon panel, là, pour vous aiguiller là-dedans. 9
- Q. [92] Alors ça, est-ce que ça... vous n'êtes pas le 10 bon panel, est-ce que ça veut dire que c'est le 11 panel qui s'en vient sur... même si c'est pas une 12 question d'efficacité énergétique, est-ce que c'est 13 celui-là qui serait en mesure de nous en parler? 14
- R. Écoutez, vous pouvez toujours tenter votre chance, 15 là. Je ne peux pas malheureusement parler pour 16 l'autre panel là, mais effectivement, c'est un 17 panel tarifaire. Je sais qu'il y a des gens là qui 18 sont un petit peu plus proche là que nous des 19 discussions sur le GNR. 20

Maintenant, est-ce qu'ils vont être capables d'aller dans le niveau de détails que vous demandez? Personnellement là, je ne peux pas me prononcer pour eux. Je ne sais pas si... Ce n'est pas que...

Me FRANKLIN S. GERTLER:

Monsieur le Président, je vais juste... Je veux 2

juste vérifier avec mon analyste... Un instant s'il

vous plaît. Merci, Monsieur le Président. On n'a

pas d'autres questions pour le panel numéro 3.

Évidemment, comme a mentionné ma consoeur, 6

maître Sicard, ce matin, même si ce n'est pas dans 7

notre communication, nous allons avoir bon nombre 8

de questions pour le panel 5 sur les... sur le

PGEÉ. 10

1

9

14

LE PRÉSIDENT : 11

Je comprends. Alors, merci bien maître... Merci, 12

Maître Gertler. Maître Neuman pour SÉ-AQLPA. La 13

parole est à vous.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN: 15

Oui. Bonjour. Merci, Monsieur le Président. Madame, 16

Messieurs les Régisseurs. Maître Dominique Neuman 17

pour SÉ-AQLPA. 18

D'abord, par courtoisie, j'informe la 19

formation que comme indiqué dans notre 20

planification, nous n'aurons aucune question sur le 2.1

panel 4 sur les tarifs. Nous aurons par contre... 2.2

Pour le panel 5, nous n'aurons pas de 2.3

questions sur le PGEÉ, mais nous aurons quelques 24

questions et ce sera assez bref sur le CASEP qui 25

- 99 -

fait partie aussi du panel 5.

Q. [93] Donc, alors bonjour aux témoins et donc ça...

Ma première question porte sur la révision qui est

prévue en novembre vingt vingt (2020) du plan

d'approvisionnement.

Est-ce que ma compréhension est correcte à l'effet que cette révision tiendra compte non seulement de l'évolution de la prévision de la demande, mais également de l'évolution du prix du gaz et surtout de l'évolution de la position concurrentielle du gaz naturel par rapport à d'autres formes d'énergie telles que le mazout?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:

R. Au niveau, évidemment, quand on fait un plan d'approvisionnement ou une révision d'un plan d'approvisionnement là en novembre, évidemment, ça dépasse... Le point de départ c'est une prévision de la demande. Évidemment, dans une prévision de la demande, un des éléments c'est la situation concurrentielle.

Par contre, je me rappelle avoir entendu mon collègue, Marc-Antoine Bellavance, dire hier que la situation concurrentielle dans l'ensemble des marchés était déjà très favorable au gaz naturel et que même s'il y avait des ajustements au

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

prix du gaz dans les prochains mois, probablement qu'on va rester dans cette zone de situation concurrentielle qui est somme toute très favorable

dans la majorité des marchés.

Évidemment, s'il devait y avoir une flambée des prix du gaz naturel, évidemment, c'est toujours versus les autres sources d'énergie là, bien, évidemment, si ça avait un impact sur la situation concurrentielle, ça pourrait effectivement avoir un impact sur la prévision des volumes et évidemment, sur les outils d'approvisionnement pour approvisionner cette clientèle.

Mais au niveau du prix de la molécule luimême, c'est un prix du gaz qui est ajusté mensuellement avec la mécanique d'ajustement des prix du gaz. Donc, en lui-même, ce n'est pas un outil d'approvisionnement là.

- Q. [94] Au niveau de la position concurrentielle, est-18 ce que vous iriez jusqu'à dire que la position 19 concurrentielle du gaz naturel est en train de 20 s'améliorer ou au contraire... tout en restant très 21 favorable, je comprends, ou elle reste stable ou 22 est-ce qu'elle décroît? 23
- R. Écoutez, j'ai pas cette information. Hier, il y 24 avait effectivement le panel numéro 2 là qui 25

1

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

portait sur la prévision de la demande. Il y a plusieurs choses qui s'est dite hier au niveau de la situation concurrentielle. Maintenant, à savoir, est-ce que... Je comprends qu'elle est bonne, ça je peux vous le dire, dans la majorité des marchés desservis par Énergir. Maintenant, est-ce qu'elle est meilleure ou moins bonne? Quelle est la tendance? Je n'ai pas ce niveau de détails, malheureusement.

Q. [95] Je vous remercie. Mes questions suivantes porteront sur le gaz naturel renouvelable. D'abord, une première question concernant les contraintes d'approvisionnement elles-mêmes. Durant le... au cours des années à venir, d'ici deux mille vingtcinq (2025), il y a une cible de cinq pour cent (5 %) qui est fixée par le gouvernement, par règlement, qui est un minimum de livraison et on avait... je vais vous poser une question tout à l'heure là-dessus, sur la possibilité qu'Énergir choisisse de s'approvisionner au-delà de ce qu'elle est obligée de faire, quant au GNR.

Mais comme préalable à cette question-là, j'aimerais voir si vous... est-ce que... je sais qu'il y a eu des limites qui avaient été fixées et convenues par contrat, entre Énergir et d'autres

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

distributeurs de gaz naturel et les transporteurs, dont TCPL, à l'effet de limiter à cinq pour cent (5 %) l'approvisionnement à l'intérieur de la franchise que ces distributeurs accepteraient.

Donc, l'idée, c'est qu'en échange de certaines conditions favorables quant au prix du transport et quant aux investissements en transport qui seraient faits, les distributeurs s'engageaient à ne pas acheter dans leurs propres franchises plus que cinq pour cent (5 %) de gaz de franchise. Ce qui inclut le GNR, lorsqu'il provient de la franchise.

Est-ce que ces limitations existent encore aujourd'hui ou est-ce que vous prévoyez qu'elles sont en train de cesser d'exister? Est-ce que vous pourriez élaborer là-dessus?

Me VINCENT LOCAS :

Si vous me permettez, Monsieur le Président, vous avez vu ma caméra qui était ouverte. Ça faisait un certain temps. Dès que j'ai entendu GNR et règlement et limite de pourcentage.

La première chose qui me vient à l'esprit, là, c'est qu'il y a un dossier qui s'appelle le R-4008-2017 et vous savez qu'il traite de cette question. Cette année, dans le plan

2.4

d'approvisionnement, Énergir a déposé une pièce bien spécifique pour le GNR, mais tout ce qui dépasse cette pièce-là est traité par la formation du dossier 4008. Par déférence pour la formation et pour l'ensemble des participants à ce dossier qui, on va se le dire qui est de longue haleine et qui peut être complexe, il y a des questions très sensibles à traiter, je vous dirais que cette ligne de questions, parce que je comprends que c'est une ligne de questions que mon confrère veut entreprendre, serait mieux traitée par un autre forum et c'est celui du dossier 4008.

Et d'ailleurs, dans une correspondance passée de la Régie dans ce dossier-ci, le dossier de la cause deux mille vingt-deux mille vingt et un (2020-2021), non seulement la Régie a mentionné qu'il n'y avait pas de modification apportée à la preuve d'Énergir sur le GNR, un peu la même chose que pour les mises à jour du dossier, mais également que les intervenants qui voulaient aborder la question de GNR devraient le faire en gardant en tête le dossier 4008.

Donc, je vous laisse trancher, voir à quel point on peut aller de l'avant avec ce type de question là.

LE PRÉSIDENT :

1

5

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

On va écouter Maître Neuman, et Maître Neuman a 2

priori, je me posais la même question

effectivement, mais alors, je vous écoute. Parce

que vous êtes en train de faire du chemin sur

quelque chose qui déborde. 6

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Nous avons bien tenu compte de ça, nous sommes très conscients du cadre fixé par la Régie. Nous sommes très conscients qu'il y a un autre dossier. Nous avons... il y a une preuve actuellement et un tableau qui est même reproduit dans notre propre preuve qui provient d'Énergir quant à sa prévision de la demande et de l'approvisionnement en GNR.

La Régie est saisie d'un plan d'approvisionnement, elle doit statuer sur le réalisme de ces prévisions. Il ne s'agit pas de parler des contrats spécifiques ou de quoi que ce soit, mais du réalisme de la prévision et même la Régie a déposé elle-même un article du Courrier de St-Hyacinthe sur lequel je vais moi-même poser une question dans quelques instants.

Donc, c'est la Régie elle-même qui a déposé ce document qui, si ma compréhension est bonne de

l'intention de la Régie, en le déposant, c'est de traiter du réalisme de la prévision qui est inscrite au plan d'approvisionnement.

Donc, c'est là-dessus que porte ma question et le plan d'approvisionnement a également un aspect vision à long terme. Et incidemment, c'est SÉ-AQLPA qui l'avait demandé il y a longtemps, il y a une dizaine d'années. Alors, c'est depuis ce temps-là que les plans d'Énergir comportent ce chapitre sur la vision à long terme. Donc, ma question est de... Et il y a quelqu'un d'autre qui avait posé une question sur des objectifs à plus long terme d'approvisionnement de gaz sur dix pour cent (10 %), donc... et qu'il n'y avait pas eu d'objection à ce moment-là.

Donc, c'est dans ce cadre-là que j'essaie de voir si la limite qui a existé d'un maximum de cinq pour cent (5 %) d'approvisionnement local qui avait été contracté entre des transporteurs et des distributeurs dont Énergir. Est-ce que cette limite existe encore ou est-ce qu'elle n'existe plus? LE PRÉSIDENT :

1

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

25

Maître Locas, j'aurais tendance à laisser aller maître Neuman et on sera en mesure de faire la part des choses en fonction de ce qui se dira afin de

- 106 -Me Dominique Neuman

distinguer les deux dossiers. Et si on y allait 1 uniquement, allons-y question par question pour 2 voir si le cadre est respecté.

Ce que je comprends, c'est lié avec le plan d'approvisionnement pour le moment. Et restez pas 5 loin. On va y aller question par question pour 6 s'assurer qu'il n'y a pas dédoublement. Donc, on fait ça?

Me VINCENT LOCAS : 9

Je vais laisser... 10

Me DOMINIOUE NEUMAN: 11

Je suis certain... 12

Me VINCENT LOCAS : 13

... je vais laisser ma souris sur ma caméra. 14

LE PRÉSIDENT : 15

Alors, maître Neuman. Essayez de rester cadré dans 16

le secteur de l'approvisionnement puis... 17

Me DOMINIQUE NEUMAN: 18

C'était, c'était ma pleine intention pour cette 19

question. Et pour les autres questions qui se 20

situent elles aussi, donc je suis certain que la 21

totalité de mes questions respecte le cadre, le 22

cadre en question. Donc, c'était ma première

question. 24

23

Contre-interrogatoire - 107 -Me Dominique Neuman

- M. FRANÇOIS CRÉPEAU: 1
- R. Donc, Maître Neuman, je vais vous paraphraser. 2
- Quand vous avez fait votre deuxième suggestion lors 3
- de la première fois que vous avez posé la question,
- vous avez demandé si ces limites étaient en voie
- d'être éliminées... 6
- Q. [96] Oui.
- R. ... et je vous le confirme.
- Q. [97] Et donc elles existent encore aujourd'hui et
- elles sont éliminées. L'élimination, est-ce qu'on 10
- peut me décrire elles sont éliminées comment? C'est 11
- qu'il y aura un nouveau contrat ou, lui-même, est-12
- ce qu'il est en train d'expirer? 13
- R. La limite ne s'appliquera pas au GNR. 14
- Q. [98] Et ce sera dans un contrat avec TCP... 15
- R. Avec toutes les... 16
- Q. [99] Ce sera dans un contrat? Excusez, je n'ai pas 17
- entendu. 18
- R. Ca va être dans le cadre d'un amendement au contrat 19
- 20 initial avec toutes les parties prenantes
- impliquées. 21
- Q. [100] Est-ce que vous avez une idée de la date où 22
- cet amendement existera? Est-ce que c'est pour 23
- maintenant? Cette année? Ou pour deux mille vingt-24
- cinq (2025) ou...? En tout cas. 25

- R. Non. C'est très court terme.
- Q. [101] D'accord. Est-ce que cet amendement, je sais
- que le contrat initial, je crois qu'il avait été
- déposé à la Régie, à l'époque, dans un ancien
- dossier. Est-ce qu'il est de votre intention
- d'informer la Régie de... lorsque cet amendement
- existera, de le déposer auprès de la Régie?
- R. Je m'en remettrais à mon procureur pour cette
- question, à savoir si Énergir prévoit déposer la
- pièce. Je ne suis pas un spécialiste réglementaire,
- ou mon collègue de la réglementation.
- Me VINCENT LOCAS:
- Si vous permettez, Monsieur le Président. Bien
- évidemment, la première chose qui me vient à
- 1'esprit, c'est d'analyser l'ensemble du contenu de
- 1'entente et il y a toujours la possibilité
- d'engagement de confidentialité avec nos
- partenaires et également les précédents là. J'ai
- entendu maître Neuman sous-entendre que ça a été
- fait par le passé. Ce n'est pas nécessairement à ma
- connaissance.
- Donc, monsieur Crépeau a tout de même
- répondu sur « est-ce qu'il y au... est-ce que... »
- à la question en tant que telle. Donc,
- l'information maintenant est donnée. Qu'est-ce qui

1 va être écrit exactement dans le contrat? Est-ce que ce contrat va être déposé? Énergir aujourd'hui 2 n'est pas à même de répondre à cette question-là. 3 Et je vous dirais que c'est peut-être pas pertinent dans la mesure où SÉ-AQLPA a l'information qu'elle 5 a besoin. Du moins, je comprends qu'elle a besoin 6 pour les fins de ce dossier-ci là. 7 Me DOMINIQUE NEUMAN: 8 Je vous remercie, je vous remercie beaucoup. 9 LE PRÉSIDENT : 10 Bon. Alors, ça complète, Maître Neuman, pour les 11 questions? 12 Me DOMINIQUE NEUMAN: 13 Oui. Oui. Oui, c'est ça, donc sur cet aspect. Et 14 par ailleurs, nous avons déposé une pièce qui est 15 la pièce C-SÉ-AQLPA, attendez, je cherche le 16 numéro. Je pense que c'est 16, qui reproduit 17 certains... qui reproduit des extraits de trois 18 références déjà déposées de différente manière. 19 Mais, pour faciliter la consultation, nous avons 20 mis tous ces extraits dans le même document. 21 Il s'agit, d'une part, d'un extrait de 22

notre mémoire. Ensuite, d'un extrait de l'article

du Courrier de Saint-Hyacinthe que la Régie a déjà

déposé au présent dossier sous la cote A-0030 il y

2.3

24

2.5

a quelques jours. Et un extrait également de nos

sujets... bien, de nos sujets d'intervention dans un autre dossier, mais c'est en lien avec le présent dossier. Au niveau... Puisque l'objet du

présent plan d'approvisionnement est de déterminer

le réalisme du tableau que vous présentez

relativement à la prévision d'approvisionnement,

donc offre et demande en GNR d'ici deux mille

6

11

16

2.0

21

22

quinze (2015), nous constatons que ce tableau a été

préparé avant la décision de la Régie de l'énergie

dans le dossier 4008 qui a fixé un certain cadre,

qui a fixé le cadre sur lequel Énergir n'avait pas

d'obligation d'acheter cinq pour cent (5 %) mais

uniquement une obligation de livrer cinq pour cent

15 (5 %) de ses volumes. Suite à cette décision, le

tableau n'a pas été mis à jour. Est-ce que vous

estimez qu'une mise à jour est requise ou que des

modifications que vous pourriez m'exprimer

verbalement s'appliqueraient en raison de cette

décision et qui réduiraient votre prévision à

l'horizon du plan d'approvisionnement, de ces

approvisionnements et consommations de GNR?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:

R. Donc, au niveau des approvisionnements gaziers, on considère que, effectivement, l'information qui est

présentée aux pièces en question est à jour. Donc, 1 c'est la meilleure information qu'on a actuellement autant au niveau des approvisionnements que du côté de la revente en fait, du côté des clients, de la demande. Donc, c'est l'information qu'on a au 5 niveau de l'équipe des approvisionnements gaziers. 6 Q. [102] D'accord. Je vais passer à la page suivante. 7 Je vais revenir à un aspect de cette page, mais je vais passer à la page suivante du document qui est présentement projeté, qui est l'extrait de 10 l'article du Courrier de Saint-Hyacinthe. Ce qu'on 11 voit, c'est que, dans le... en ce qui concerne 12 l'approvisionnement en provenance de 13 Saint-Hyacinthe, qui est l'approvisionnement en GNR 14 actuel le plus important que reçoit Énergir, on 15 voit qu'il y a eu différents incidents. Il y aurait 16 eu, selon cet article, au moins deux bris 17 d'équipement, c'est-à-dire un bris d'équipement 18 antérieur à l'article, donc il est fait référence 19 implicitement à la deuxième ligne de cet extrait; 20 ensuite un autre bris d'équipement de quatre mois. 21 Donc, il est indiqué que, pendant ces bris 22 d'équipement, évidemment, il n'y avait pas de 23 livraison de GNR. Si vous voulez s'il vous plaît, 24 Madame la Greffière, descendre un petit peu plus 25

1

2

3

6

7

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

bas dans cet extrait. Oui. C'est ça.

Par ailleurs, on voit au paragraphe qui commence par « en attendant » qu'il y a certains enjeux quant à l'obtention des déchets organiques en provenance des fournisseurs de ces déchets organiques. Et également au dernier paragraphe souligné, il est indiqué que :

> Le plan de match initial, qui était de transformer en gaz naturel les déchets organiques des citoyens de la région, n'est effectivement pas encore une réalité.

Et qu'il y a certains enjeux de contamination. Et également à la page suivante, nous vous citons, mais en fait ce n'est pas vraiment parce que c'est une citation, c'est une affirmation que nous faisons, que nous avons des informations sur le terrain à l'effet qu'il y a une concurrence entre Saint-Hyacinthe et d'autres acheteurs. Enfin, ce n'est pas vraiment des acheteurs, c'est des « obteneurs » puisque c'est les fournisseurs de matières organiques qui doivent payer pour se débarrasser de leurs matières organiques. Donc, il y a une concurrence entre d'autres personnes, et notamment des sites d'enfouissements ou d'autres

1

2

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

producteurs éventuels de biométhane qui sont en concurrence pour obtenir la même matière organique.

Donc, si nous faisons ce préambule et citant ça, c'est que nous nous demandons si ces réalités, à savoir les pannes plus le fait qu'il peut y avoir une concurrence qui ferait en sorte que Saint-Hyacinthe pourrait ne pas obtenir la matière organique dont elle a besoin et que déjà elle n'est pas capable d'obtenir la matière organique de ses propres citoyens, est-ce que ça pose un problème quant à vous quant au réalisme de la prévision qui se trouve énoncée à votre tableau sur la prévision du GNR?

R. Écoutez, je peux tenter, peut-être, une réponse là. C'est assez précis là, comme source d'information. Écoutez, c'est un nouveau marché qu'Énergir tente de développer avec différents partenaires dans l'industrie.

Évidemment, chaque projet à ses particularités, ses défis et ses enjeux. Énergir travaille sur plusieurs fronts, autant avec le gouvernement, les aides financières. On a un dossier... Ah... j'ai une connexion lente, je ne sais pas si vous m'entendez bien? O.K. Parfait.

Donc, on travaille, évidemment, sur

2

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

2.5

différentes tribunes. On a un dossier, évidemment, comme notre procureur le mentionnait tantôt, devant la Régie de l'énergie qui va déterminer des paramètres aussi, qui vont être très importants et fondamentaux, qui vont quider aussi pour le futur ne serait ce que le prix, par exemple.

Donc, évidemment, c'est beaucoup d'incertitudes, beaucoup de volets positifs, mais aussi plusieurs éléments à considérer. Donc, la prévision qu'on propose au niveau du plan d'approvisionnement, au niveau des approvisionnements, c'est les équipes qui travaillent sur les différents projets, qui nous ont fourni le détail des différents projets avec des volumes puis une séquence.

Ensuite, on s'est assuré qu'au niveau de la clientèle, il y avait un appariement pour qu'on soit capable de livrer ce GNR-là aux clients qui veulent bien payer une surprime pour y avoir accès.

Cela dit, au niveau du concept, au niveau du plan d'approvisionnement, il faut le remettre en contexte. On parle d'un pour cent (1 %) d'approvisionnement. C'est quand même... C'est bien pour le GNR, mais c'est marginal au niveau de l'ensemble du plan d'approvisionnement d'Énergir.

Et, si, on va même au niveau des outils, au niveau de la sécurité d'approvisionnement, là, je pourrais passer la parole à mon confrère qui va vous donner un peu plus de détails, mais on attend, au minimum, un certain niveau de production, un certain nombre d'années, avant de libérer les capacités de transport aussi.

Donc, on s'assure de cette sécurité d'approvisionnement parce qu'on le sait qu'il peut y avoir les projets, surtout en démarrage, il peut y avoir des difficultés, comme on le voit à Saint-Hyacinthe.

Q. [103] C'était ma question, justement, de voir ce 13 que vous faites s'il y a défaut de livraison 14 puisque l'article du courrier de Saint-Hyacinthe 15 semble indiquer qu'il y a eu un défaut de livraison 16 pendant quatre mois et, peut-être, un autre défaut 17 de livraison à une autre date antérieure. Donc, 18 vous gardez vos outils d'approvisionnement en 19 transport pour vous prémunir de possibles défauts 20 de livraison? C'est bien ça? 21

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

8

9

10

11

12

22

23 R. C'est bien ça, je le confirme. Aux
24 approvisionnements, on va conserver des outils de
25 transport tant que l'approvisionnement n'a pas été

- 116 - Me Dominique Neuman

- stable pendant deux années consécutives.
- Q. [104] Est-ce que ma compréhension est correcte que
- pendant les périodes où il y a eu défaut de
- livraison, que vous avez dû vous approvisionner en
- d'autre chose que du GNR? Donc, du gaz naturel
- traditionnel. Est-ce que c'est une compréhension
- correcte pour les volumes correspondants?
- R. Excusez. Bien, au global là... à demande stable là,
- pour une même demande, s'il y a une production de
- fourniture de moins cent mètres cubes (100 m3) en
- franchise, bien, c'est des vases communicants.
- Énergir va avoir à acheter cent mètres cubes
- (100 m3) de plus pour pouvoir répondre à la demande
- 14 globale, si elle demeure stable.
- Q. [105] Et, donc, c'est ce que vous avez
- vraisemblablement fait pendant la période
- 17 d'interruption de livraison de Saint-Hyacinthe?
- R. Bien, au réel, ça dépend de la demande là. Est-ce
- que la demande qui était prévue est égale? Bien, à
- demande égale là, conceptuellement, c'est
- effectivement ce qui se passe.
- Q. [106] Oui, je comprends. Ça répond à cette
- question. Est-ce que vu les éléments qui sont
- mentionnés, c'est-à-dire qui ont été... que j'ai...
- qui sont cités, que j'ai lus, à savoir

possibilité... possibilité de panne, mais aussi 1 possibilité de... enfin difficulté pour Saint-2 Hyacinthe d'obtenir sa matière première, est-ce 3 qu'actuellement il y a des discussions en vue de revoir à la baisse la prévision de livraison de 5 Saint-Hyacinthe? 6 Me VINCENT LOCAS: 7 Monsieur le Président, si vous me permettez, puis 8 loin de moi de vouloir plaider ici, là, durant le 9 contre-interrogatoire de mon confrère, mais je sais 10 que... pertinemment que c'est la Régie qui a mis... 11 qui a déposé en preuve cet article, là, mais je 12 voudrais juste recadrer les choses. On s'entend que 13 c'est un... c'est un article de journal. Il n'y a 14 personne ici de la ville de Saint-Hyacinthe qui est 15 là pour expliquer quoi que ce soit par rapport à 16 leur difficulté alléguée au niveau opérationnel. 17 Donc, lorsque mon confrère prend pour acquis que ce 18 sont tous des faits, je veux dire il faut apporter 19 un bémol ici, là, dans... je veux juste apporter ce 20 cadre-là ou du moins que ces questions soient 21 couvertes par cette... cette réalité. C'est un 22 article de journal régional qui décrit une 2.3 situation, mais on n'a personne en ce moment de la 24

ville de Saint-Hyacinthe, là, pour la décrire

2.5

concrètement et dans le détail. Je me permets ce...

- ce point.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- Vous... vous voulez qu'on tienne compte...
- 5 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Je suis d'accord... je suis d'accord avec mon
- 7 confrère.
- 8 LE PRÉSIDENT :
- La valeur probante du document, ça devra être
- considérée, mais à tout événement peut-être que vos
- témoins pourraient expliquer s'il y a une situation
- problématique par rapport aux approvisionnements.
- J'avais compris que oui, que peut-être, mais si
- vous me dites qu'il n'y en a pas eu.
- Me VINCENT LOCAS:
- En fait, non. Ce que je veux dire... je ne veux pas
- témoigner pour... pour les gens sur le panel. Ils
- pourront être en mesure de répondre s'ils ont la
- réponse, mais je voulais juste simplement apporter
- ce bémol parce que je trouve qu'on met beaucoup
- d'importance à... à cet article. Et je comprends
- parfaitement que c'est la Régie qui l'a déposé, là,
- donc c'est pour cette raison que je laisse mon
- confrère...

1 LE PRÉSIDENT :

- ça va.
- 3 Me VINCENT LOCAS:
- ... poursuivre, mais vous comprenez ce...
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Oui, oui, je comprends la valeur probante du
- document, qui doit être considérée.
- 8 Me VINCENT LOCAS:
- 9 Cette valeur... exactement.
- LE PRÉSIDENT :
- Excellent. Merci.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Q. [107] Je suis... je suis d'accord avec mon confrère
- et j'irais dans le sens justement de la suggestion
- de monsieur le régisseur, à savoir justement est-
- ce... de demander aux témoins : est-ce que vous
- êtes au courant de la problématique qui est
- exprimée dans cet article de journal et est-ce que
- ça correspond aux informations que vous avez ou
- est-ce que... ou est-ce qu'au contraire cet article
- vous apparaît complètement faux? Est-ce que...
- pouvez-vous nous indiquer ce que vous avez, de
- votre côté, sur le terrain comme information?
- M. FRANÇOIS CRÉPEAU:
- 25 R. Bonjour. Donc, en fait, effectivement, cette

problématique-là dans l'article en lien avec la 1 problématique de production, au niveau de 2 l'approvisionnement en matières résiduelles, je ne 3 peux pas... je ne peux pas commenter. Au niveau de la problématique de production, elle a 5 effectivement eu lieu. Si je ne me trompe pas, cet 6 article-là c'est un article qui raconte un peu 7 les... les déboires de l'usine en lien avec les 8 résultats d'un rapport annuel ou autre, donc on 9 parle de ce qui s'est passé en deux mille dix-sept 10 (2017), deux mille dix-huit (2018), deux mille dix-11 neuf (2019). 12

Nous, chez Énergir, on suit la production depuis... depuis le début, depuis deux mille dixsept (2017), mais ce que je... ce que je constate, moi, depuis plusieurs mois c'est que la production va bien. Ça va mieux que... que ces problèmes-là, puis le niveau est assez stable.

- Q. [108] Donc, quand vous dites...
- M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:
- R. Peut-être juste...

13

14

15

16

17

18

- Q. [109] ... « problématique »... Excusez-moi.
- 23 R. Peut-être juste compléter au niveau justement pour 24 la suite, donc au niveau de la prévision. Donc, on 25 parle ici de la prévision du GNR dans le cadre du

1 plan d'approvisionnement. Ce qu'on a comme

indication, ces... ces enjeux-là, ces événements-2

là, évidemment on ne les connaît pas dans le

détail, mais on sait que Saint-Hyacinthe a eu des

défis de démarrage et la prévision en tient compte.

Q. [110] D'accord, c'est bien. Quand vous avez utilisé 6

les termes « problématique au niveau de la

production », est-ce que vous parlez donc de

l'interruption de production qui est... dont 9

l'article fait état, les quatre mois plus récents 10

et les problématiques plus anciennes. 11

- M. FRANÇOIS CRÉPEAU: 12
- R. Oui. 13

7

Q. [111] Est-ce que Saint... est-ce que... il y a des 14

discussions en ce moment pour réduire les... avec 15

Saint-Hyacinthe, les projections de livraison pour 16

les années à venir? Est-ce qu'il y a ce genre de 17

discussions qui ont lieu actuellement? 18

R. Je ne suis pas part à de telles discussions. Je ne 19

suis pas au courant s'il y en a. C'est probablement 20

l'équipe qui s'occupe du GNR, du développement du 2.1

GNR qui serait plus à même de répondre à cette 22

question. 2.3

Q. [112] Je vous remercie beaucoup. Et ma dernière 24

question sur ce sujet, enfin, c'est ma dernière 25

Me VINCENT LOCAS :

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

25

question pour ce panel, porte sur la révision et nous faisons mention de la révision du PTMOBC qui... En fait, nous faisons état, de différents facteurs qui peuvent avoir un effet à la hausse futur pour les contrats d'approvisionnement à venir.

Est-ce que vous... Enfin, ma question en deux volets. Est-ce que vous êtes sensibilisés au fait que le prix d'achat du GNR... Enfin que son coût semble aller dans une direction haussière importante et est-ce que cela affecte, selon vous, le réalisme de la prévision d'avoir quelques deux mille sept cent soixante-quinze (2775) clients volontaires prêts à payer ce prix qui serait à la hausse à l'horizon du plan d'ici deux mille vingttrois deux mille vingt-quatre (2023-2024)?

Monsieur le Président, les témoins pourront le confirmer si c'est le cas là, mais je veux juste pouvoir orienter le questionnement de mon confrère, mais les témoins du panel 4 seraient peut-être les mieux placés pour répondre à cette question un peu plus précise.

Bien, évidemment, je laisse les témoins répondre si c'est le cas là, mais...

- LE PRÉSIDENT :
- Bien reçu. 2
- M. FRANÇOIS CRÉPEAU: 3
- R. Effectivement, on croit que le panel 4 serait mieux placé pour répondre à la question.
- Q. [113] Alors, je remercie beaucoup le présent panel et vu cette information, cela signifie que j'aurai un bref interrogatoire au panel 4 dans quelques instants. 9
- Je vous remercie beaucoup, Monsieur le 10 Président et Madame, Messieurs les Régisseurs. 11
- LE PRÉSIDENT : 12
- Merci, Maître Neuman. Nous allons poursuivre, on 13
- approche du lunch, avec les questions de la Régie 14
- posées par maître Cardinal et nous allons suivre au 15
- fur et à mesure le temps pour savoir si nous 16
- poursuivons les questions après le dîner. Alors, on 17
- y va avec maître Cardinal. 18
- INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL : 19
- Q. [114] Oui. Bonjour. Amélie Cardinal pour la Régie. 20
- Pour l'instant en fait j'aurais une seule question 21 pour vous. 22
- En fait, hier, j'ai posé à vos collègues du 23 panel 2 une question en lien avec une 24
- recommandation de la FCEI. Si je vous réfère à la 25

7

8

9

10

14

même pièce, donc c'est C-FCEI-0019, si on peut l'afficher à l'écran s'il vous plaît, Madame la Greffière.

Donc, C-FCEI-0019. Parfait. Et c'est la page 7 et non pas 17 comme hier. Donc, c'est 7.

La FCEI recommande ici je vous réfère au même extrait là. La FCEI recommande donc que la valeur des droits d'émission du marché du carbone soit reflétée dans l'évaluation de la position concurrentielle du tarif 4.7.

Pouvez-vous commenter du point de vue du plan d'approvisionnement quant à la faisabilité de cette position de la FCEI?

M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

R. Bien, bonjour Maître Cardinal, j'ai... On a comme 15 une difficulté à comprendre le sens de la question 16 ou l'impact que ça, ça pourrait avoir sur le plan 17 d'appro là hormis le fait que si cette 18 recommandation fait en sorte d'impacter la position 19 concurrentielle du tarif 4.7 et que ça aurait un 2.0 impact sur la demande prévue pour ce palier 21 tarifaire-là ou au global là, là il pourrait y 22 avoir un impact sur le plan d'approvisionnement, 23 mais j'ai de la misère à concevoir que ça serait 2.4 quelque chose de substantiel, mais l'impact serait, 25

à mon avis, minime ou en tout cas difficile à dire sur le plan d'approvisionnement à tout le moins.

Q. [115] O.K. Je veux juste valider une information.

4 Merci.

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

5 Me VINCENT LOCAS:

Maître Cardinal, si ça peut éclairer... Ici, je ne
veux pas commencer à témoigner là, mais je veux
juste peut-être mettre en contexte.

Énergir a l'habitude d'avoir un panel

Approvisionnement gazier qui inclut la prévision de
la demande ou des gens de la prévision de la

demande cette année considérant le panel 2 qui est
un peu plus large en termes de sujets.

C'est... La prévision de la demande est inclue au panel 2. C'est pour ça que monsieur Bellavance a pu répondre à cette question hier dans un aspect général d'appro et prévision de la demande.

Aujourd'hui, les témoins que vous avez devant sont purement sous un axe beaucoup plus plan d'appro ou outils d'approvisionnement gazier. Donc, je vous dirais que la réponse qui a été donnée hier par monsieur Bellavance, c'est la réponse, de manière générale, d'Énergir, sur la proposition de la FCEI.

(10 sec), merci.

Je vous le dis juste pour vous orienter et

peut-être éclairer la réflexion, là, parce que

c'est une situation différente qu'on a de

fonctionner. Habituellement, monsieur Bellavance

aurait été sur ce panel-ci, le panel numéro 3, mais

la réponse aurait été la même.

Me AMÉLIE CARDINAL:

Parfait. Je vais juste revenir dans dix secondes

Oui, rebonjour, en fait, pour l'instant, je pourrais vous proposer, Monsieur le Président, de terminer, bien en fait, prendre une pause pour le lunch, regarder pour la suite, des questions de la Régie et puis peut-être même vous arriver avec une précision par rapport à ce qui est recherché à travers cette question-là, si Monsieur le Président le permet.

LE PRÉSIDENT :

Oui, nous allons le permettre, mais je vais déroger à une règle. Vu qu'on a une question, il nous reste huit minutes (8 min). Nous avons une question ici, il y en aura d'autres. Alors, nous allons demander à madame Esther Falardeau, ma collègue, de poser sa question. Ainsi, on va sauver du temps puis on viendra avec les questions

- complémentaires, par la suite.
- 2 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Parfait, merci beaucoup.
- 4 Mme ESTHER FALARDEAU:

9

10

- Bonjour aux membres du panel. Une question d'éclaircissement et je vous dis tout de suite que probablement que la réponse était déjà dans votre présentation puis dans les réponses que vous avez offertes ce matin. Mais pour être sûre qu'on a les points sur les i, là.
- Q. [116] Si éventuellement, le scénario défavorable 11 était choisi ou était retenu. On a posé la question 12 hier au panel numéro 2, qu'est-ce ça impliquerait 13 au niveau du travail pour Énergir au niveau des 14 ajustements tarifaires? Maintenant, on vous la 15 pose, au niveau des ajustements au plan 16 d'approvisionnement, est-ce qu'il y en aurait qui 17 seraient pris tout de suite? Est-ce que vous 18 agiriez tout de suite sur ces ajustements-là ou 19 bien si, à ce que j'ai compris ce matin, puis c'est 20 là que vous allez me corriger si j'ai mal compris, 21 c'est que vous maintenez le cap avec le scénario de 22 base, même si au niveau tarifaire c'était le 23 scénario défavorable qui était retenu, vous 24 maintenez le cap dans votre planification du plan 25

6

7

8

9

10

11

12

13

14

24

2.5

d'approvisionnement et des ajustements seront faits au mois d'octobre lorsque les nouveaux chiffres vous seront présentés.

Pourriez-vous me confirmer ça, donc qu'estce que ça implique? Donc, est-ce qu'il y a des
ajustements, est-ce qu'il y a des ventes, des
achats? Il n'y aurait pas d'achats, j'imagine, si
c'était le cas le scénario défavorable, mais est-ce
qu'il y a des ventes qui vont tout de suite être
effectuées, notamment, est-ce qu'il y a des
ajustements au service de pointe qui vont être
faites ou envisagées dès maintenant si le scénario
défavorable est retenu? Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:

R. On a eu une petite discussion là, la réponse peut 15 paraître simple. Elle se répond par un « oui ». 16 Mais, t'sais, en fait, ce qu'on comprend, c'est 17 que, t'sais, si on y va factuel, la Régie rend une 18 décision sur la cause tarifaire et décide que 19 finalement le scénario qu'elle détermine comme 2.0 étant le scénario pour fixer les tarifs, c'est le 21 scénario défavorable, évidemment ça a un impact sur 22 les coûts d'approvisionnement. 2.3

Si vous regardez les pièces qui sont actuellement au plan d'appro, au niveau du scénario

2

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

défavorable. Et on vous a aussi évidemment déposé, en réponse à une question de votre part là, des données un petit peu plus poussées. Mais, au niveau des approvisionnements, on voit que les outils, le manque, le manque à gagner si vous voulez, le manque à gagner baisse de un soixante-quatorze (1074) à trois cents quelque chose.

Donc, évidemment, il y aurait une réduction du coût. Par contre, ce qu'on... donc on devrait faire un nouveau plan d'appro, vendre cet outil-là additionnel, ce qu'on n'a pas de besoin et fixer les tarifs. Donc, on parle quand même d'un montant qui est en dollar au niveau des approvisionnements qui est très faible.

Évidemment, les volumes étant beaucoup plus bas, les tarifs vont être plus élevés. Mais là, on se disait, cette décision-là serait rendue à quelque part à la fin octobre, début novembre. Donc, on serait dans la situation où est-ce qu'on est à quelques semaines de finaliser notre entrée dans l'hiver.

Donc là, on se posait la question, est-ce que c'est uniquement tarifaire? Est-ce qu'on le revendrait vraiment quelques... peut-être deux, trois semaines avant la décision finale. Là on dit aux appros, bien on ne le revendrait probablement

pas le un zéro soixante-quatorze (1074) parce que,

si on revend sept cent mille (700 000) puis qu'une

semaine ou deux semaines après, finalement c'est

pas la prévision défavorable qui se présente, mais

le scénario de base. Bien là, il faut comme aller

chercher un nouvel outil qui pourrait nous coûter

beaucoup plus cher.

Donc, je dirais, au niveau tarifaire, on pourrait prendre pour acquis qu'on revoit le plan avec le scénario défavorable, on prend les coûts du scénario défavorable pour fixer les tarifs. Dans la réalité probablement qu'on garderait l'outil de pointe à un million soixante-quatorze (1074 M) jusqu'à notre repositionnement avant le début de l'hiver, le premier (ler) décembre.

- Q. [117] Merci. Ça répond à ma question. Merci. Et c'est tout.
- 19 DISCUSSION

9

10

11

12

13

14

15

16

- LE PRÉSIDENT :
- Donc, c'est complété du côté de madame Falardeau.
- Il est possible qu'il y ait d'autres questions de
- la part de la formation et il y aura une autre
- question de la part de maître Cardinal. Alors, nous
- allons prendre une heure et nous revenons à...

4119-2020 DISCUSSION

- 131 -

Me VINCENT LOCAS: 1 Monsieur le Président. Monsieur le Président, me 2 donnez-vous... LE PRÉSIDENT : Oui, oui. Je ne vous voyais pas, vous venez d'apparaître, hein! 6 Me VINCENT LOCAS : Ah! Oui. J'ai dû double cliquer sur la caméra donc. 8 Me donnez-vous une trentaine de secondes? Je veux 9 juste m'assurer, avec les représentants de ma 10 cliente, s'il n'y a pas un élément de précision à 11 apporter. Encore une fois, c'est toujours dans 12 l'intérêt de s'assurer qu'on comprenne l'entièreté 13 de la situation par rapport à l'utilisation 14 potentielle d'un scénario défavorable, un peu comme 15 je l'ai fait hier avec madame Dallaire. Donc, je 16 vous reviens dans une dizaine de secondes. C'est 17 pas très long. 18 Je vais suivre la stratégie de maître 19 Cardinal et profiter du lunch pour en discuter et 2.0 revenir avec une ou deux questions de précision là 21 au panel, encore une fois, dans l'intérêt de la 22 formation. 23 Ceci étant dit, je vois qu'il est... il 2.4

manque une minute avant midi (12 h 00). Si vous me

2.5

- 132 -

donnez cette minute-là, je pourrais vous fournir 1 l'information manquante de la DDR numéro 4. 2 LE PRÉSIDENT : Allons-y. Me VINCENT LOCAS: Donc, juste pour les fins des notes sténos, ce que 6 je vous propose, je vais lire la question, je vais 7 lire la réponse qu'on a fournie... LE PRÉSIDENT : 9 Oui. 10 Me VINCENT LOCAS : 11 ... puis je vais vous lire la réponse 12 complémentaire. Donc, on aurait tout sur les notes 13 sténos, donc ça va comme suit. Donc, on est à la 14 pièce B-0176, réponse à la question 1.1 de la 15 demande de renseignements numéro 4 de la Régie. Et 16 la question 1.1 était, et là j'ouvre les 17 guillemets: 18 La Régie constate que la pièce de la 19 référence (ii) présente les 20 informations prévues au Règlement à 21 l'exception de l'impact tarifaire. 22 Veuillez présenter l'impact sur les 23 tarifs pour les projets 2.4 d'investissements inférieurs au seuil 25

1	de 4 M\$ faisant l'objet de la demande
2	d'autorisation au présent dossier,
3	selon la référence (i).
4	La réponse qu'on avait fournie, là je vais juste
5	vous donner la fin de ce qu'on avait dit, c'était
6	essentiellement :
7	[] Lors de l'audience qui se
8	tiendra la semaine du 31 août 2020,
9	Énergir fournira l'impact tarifaire
10	cumulatif sur 5 ans de l'ensemble des
11	investissements inférieurs au seuil de
12	4 M\$ faisant l'objet de la demande
13	d'autorisation au présent dossier.
14	Et là la réponse attendue, l'élément de nouveauté,
15	ça se lit comme suit :
16	L'impact tarifaire cumulatif sur 5 ans
17	de l'ensemble des investissements
18	inférieurs au seuil de 4 M\$ faisant
19	l'objet de la demande d'autorisation
20	au présent dossier est de trente-huit
21	point deux millions de dollars
22	(38,2 M\$).
23	donc plus trente-huit point deux millions de
24	dollars (38,2 M\$).

-4119-2020 DISCUSSION

- 134 -

- 1 LE PRÉSIDENT:
- Merci, Maître Locas.
- 3 Me VINCENT LOCAS:
- Et ça compléterait la DDR-4.
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Excellent. Maître Gertler.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Oui. Merci, Monsieur le Président. Juste une
- question d'intendance. Si j'ai manqué quelque
- chose, bien je m'en excuse, mais est-ce qu'on pense
- présenter ou commencer le panel 5 aujourd'hui ou
- est-ce que c'est... parce qu'on doit organiser un
- peu notre monde.
- 14 LE PRÉSIDENT :
- Oui, il est à l'agenda, si les temps sont
- respectés. Oui, on va commencer aujourd'hui.
- Me MARIE LEMAY LACHANCE:
- Bien, on va être prêt à commencer aujourd'hui,
- certainement.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci, maître Lemay Lachance. Alors, on a tous le
- même objectif. Donc, à treize heures (13 h 00).
- Merci et bon repas.

- 135 -

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE 2 (13 h)LE PRÉSIDENT : Bonjour. Nous allons poursuivre avec le panel numéro 3. Maître Locas, je ne vous vois pas. 6 Me VINCENT LOCAS : Je suis là. LE PRÉSIDENT : 9 Vous êtes là maintenant. Nous allons poursuivre. Il 10 y aura des questions de la part de maître Cardinal. 11 Et juste avant pour préciser à tous les 12 participants, c'est-à-dire Énergir et les 13 intervenants, afin de s'assurer de pouvoir entendre 14 tout le monde le dix-huit (18), nous avons 15 également libéré un espace d'agenda le dix-sept 16 (17). Alors, je ne sais pas si ça peut convenir 17 également aux gens le dix-sept (17) et dix-huit 18 (18), parce qu'on s'est dit que peut-être le dix-19 huit (18), ça va être chargé. Vous pouvez me 20 revenir, Maître Locas, un petit peu plus tard pour 21 me dire si vous avez un problème d'agenda et s'il y 22 a des intervenants qui ont un problème également. 23 Il y a possibilité de faire des aménagements, 2.4 c'est-à-dire qu'au lieu de commencer en ordre 25

- alphabétique, on peut y aller selon les
- disponibilités du jeudi et du vendredi, mais on
- aurait une journée au moins à l'avance, une journée
- et demie ou deux jours de disponibilités pour
- entendre tout le monde.
- 6 Me VINCENT LOCAS:
- Donc, les plaidoiries seraient le dix-sept (17) et
- 8 possiblement le dix-huit (18)?
- 9 LE PRÉSIDENT :
- Exactement. Pour s'assurer que tout rentre, qu'on
- n'ait pas de précipitation.
- Me VINCENT LOCAS:
- Parfait. Je prends le tout en note et je vous
- reviens si jamais il y a des enjeux.
- LE PRÉSIDENT :
- Oui. Alors, on peut continuer. Maître Cardinal,
- vous êtes fraîche et dispo?
- 18 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL:
- Bonjour. Je vais poursuivre mes questions.
- Q. [118] Et ma première question, je reviens sur la
- recommandation de la FCEI par rapport au fait... En
- fait je vais préciser ma question de tout à
- 23 l'heure. La FCEI donc recommande que la valeur des
- droits d'émission du marché de carbone soit
- reflétée dans l'évaluation de la position

concurrentielle du tarif 4.7. Donc, en fonction de 1 votre réponse, j'ai bien compris, vous nous avez 2 parlé des impacts de cette recommandation-là par rapport aux outils d'approvisionnement. Puis, bon, il n'y en avait pas vraiment des impacts. Et quand on a posé la question au panel 2, on nous a parlé 6 aussi des impacts au niveau de la tarification. 7 Mais la question est plus précise par rapport à la 8 faisabilité de ça. Est-ce que c'est possible pour 9 vous de présenter l'impact, de présenter la valeur 10 des droits d'émission du marché du carbone dans 11 l'évaluation de la position concurrentielle de 12 tarif 4.7 dans le Plan d'approvisionnement? 13 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY: 14 R. Je pourrais peut-être faire un lien avec ce qui 15 s'est dit hier. Évidemment, c'est le volet 16 prévision de la demande du Plan 17 d'approvisionnement. Effectivement, dans cette 18 section, on présente aussi la situation 19 concurrentielle. Ce que j'ai compris de mon 2.0 collègue Marc-Antoine Bellavance qui a témoigné sur 21 le sujet hier, c'est que c'était possible. Mais ce 22 que je comprenais, c'est que c'était un peu plus 23 complexe parce que ces clients-là, cette grosseur 2.4 de clients-là, VGE, grandes entreprises, ne sont 2.5

2

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

2.5

pas assujettis au SPEDE, au niveau des taux de SPEDE, mais plus au niveau des obligations puis il y a des crédits et autres.

Donc, je me rappelle, puis on pourra revoir les transcripts d'audience, mais qu'il a parlé d'hypothèses qui pourraient être menées pour introduire cette valeur-là dans la situation concurrentielle. Mais je m'arrêterais là. Je ne sais pas, je sais que Marc-Antoine, monsieur Marc-Antoine Bellavance revient, je crois, sur le panel 5 qui touche le CASEP, les programmes. Je ne voudrais pas lui faire dire des choses. C'est son équipe qui produit les situations concurrentielles. Donc, peut-être que si la réponse qu'il a donnée hier n'était pas à la satisfaction de la Régie, peut-être que ça pourrait être une possibilité. Évidemment, je n'en ai pas parlé à personne de l'équipe, là, mais c'est quelque chose que j'ai réfléchi sur l'heure du dîner.

Me VINCENT LOCAS:

Monsieur Tremblay me vole les mots de la bouche.

C'était une proposition que j'allais faire à maître

Cardinal. Si jamais il y a une nécessité d'un

complément, mais dans le doute, je vous référerais

à la réponse de monsieur Bellavance d'hier après-

- midi. Là, je vois qu'on vient de recevoir justement
- les notes sténographiques. Alors, je présume que la
- réponse s'y trouve avec le plus de détails.
- 4 Me AMÉLIE CARDINAL:
- Parfait. Merci beaucoup.
- Q. [119] Donc, je vais passer à ma prochaine question.
- En fait, à la pièce B-0113 qui est le plan
- d'approvisionnement, en fait, la Régie note
- qu'aucune analyse de rentabilité comparative des
- solutions alternatives, selon le format qui est
- habituellement présenté, n'est pas déposé pour la
- stratégie d'approvisionnement selon le scénario
- défavorable.
- Est-ce que ce serait possible de prendre
- 1' engagement de déposer cette analyse de
- rentabilité et les hypothèses utilisées aux fins de
- 1'évaluation de la stratégie d'approvisionnement
- selon le scénario défavorable?
- M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :
- 20 R. Si on parle ici de refaire l'analyse de rentabilité
- qui est déjà dans le plan d'approvisionnement qui
- est l'annexe, je ne me souviens plus par coeur,
- mais à partir d'une demande défavorable puis
- d'évaluer comparativement les options alternatives
- qu'Énergir pourrait exercer, c'est définitivement

- 140

1		quelque chose qu'il est possible de faire là si on
2		prend un engagement à cet effet-là.
3	Q.	[120] Je veux juste valider si c'est vraiment
4		l'information qui est recherchée. Merci.
5	R.	Très bien.
6	Q.	[121] Donc, oui, effectivement, c'est ça, c'est
7		l'annexe 11 du plan d'approvisionnement et les
8		hypothèses aussi. Parfait. Donc, ce serait
9		l'engagement numéro 8, je crois, si je ne me trompe
10		pas. 9? Parfait. Donc, l'engagement numéro 9, c'est
11		de déposer l'analyse de rentabilité et les
12		hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation de la
13		stratégie d'approvisionnement selon le scénario
14		défavorable, tel que selon le format habituellement
15		présenté à l'annexe 11 du plan d'approvisionnement.
16		
17		E-9 (Énergir) : Déposer l'analyse de rentabilité
18		et les hypothèses utilisées aux
19		fins de l'évaluation de la
20		stratégie d'approvisionnement
21		selon le scénario défavorable,
22		tel que selon le format
23		habituellement présenté à
24		l'annexe 11 du plan

d'approvisionnement (demandé par

PANEL 3 - ÉNERGIR Interrogatoire - 141 - Me Amélie Cardinal

1	la Régie)
2	
3	Merci. Donc, ça complète mes questions. Merci.
4	LE PRÉSIDENT :
5	Merci bien, maître Cardinal. Plus de questions ou
6	plus de questions également. Oui. Oui, oui. Oui,
7	oui, oui, oui. Maître Locas, effectivement.
8	Vous aviez une précision à faire par rapport à une
9	réponse. Ma collègue me rappelle cet
10	Me VINCENT LOCAS :
11	Bien, en fait, c'est pour que Oui, puis je vous
12	remercie d'y avoir pensé. Mais, en fait, ça,
13	c'était pour vous dire que je n'aurai pas à
14	apporter cette précision additionnelle sur la base
15	des discussions que j'ai eu avec les représentants
16	de ma cliente au courant du lunch. Donc, ça
17	mettrait fin au panel 3 sur les approvisionnements
18	gazier.
19	LE PRÉSIDENT :
20	Pas de réinterrogatoire? Donc, on peut procéder
21	avec le panel numéro 4. Est-ce que vous avez besoin
22	de prendre un peu de temps?
23	Me VINCENT LOCAS :
24	Oui. Cinq je regarde ma collègue. Cinq, dix (10)
25	minutes là pour réaménager la salle ici pour que

- 142 -

1	tout	le	monde	puisse	respecter	son	deux	mètres.
---	------	----	-------	--------	-----------	-----	------	---------

- 2 LE PRÉSIDENT :
- O.K. Maître, Juste avant, Maître Sicard?
- 4 Me HÉLÈNE SICARD :
- Oui. Je voulais juste m'informer auprès de la
- formation. Maître Locas, tout à l'heure, vous a
- parlé qu'il nous donnerait des informations sur
- 8 certains engagements. Et pour finaliser et
- compléter notre présentation, notre preuve pour
- demain, on aurait vraiment besoin de la réponse à
- 1'engagement 2, entre autres, en ce qui concerne
- 1' augmentation de la consommation des trois clients
- VGE auxquels on faisait référence là, les clients
- qui avaient augmenté pour les cinq premiers mois de
- 1'année vingt vingt (2020). Alors, j'aimerais, si
- vous pouviez demander quand nous allons pouvoir
- obtenir cette information.
- Me VINCENT LOCAS:
- Je peux répondre directement, Monsieur le
- Président. Les équipes sont en train de travailler.
- Comme je le mentionnais, on vient tout juste de
- recevoir les notes sténos. Donc, le temps de
- s'assurer du libellé de l'engagement et de pouvoir
- l'intégrer dans nos présentations habituelles là,
- dans le format de documentation habituelle

PANEL 3 - ÉNERGIR Interrogatoire Me Amélie Cardinal

- 143 -

- d'Énergir, ça va être fait, si je comprends bien,
- d'ici la fi de l'après-midi.
- Me HÉLÈNE SICARD :
- 4 Sans faute?
- 5 Me VINCENT LOCAS:
- J'aimerais vous dire « sans faute », mais je vais
- profiter du cinq à dix (10) minutes qu'on a là pour
- faire les vérifications pour voir où on en est.
- 9 Me HÉLÈNE SICARD:
- Autrement, est-ce que je pourrais vous demander de
- peut-être juste nous communiquer l'information
- verbalement avant la fin de l'audience aujourd'hui
- à trois heures (15 h 00). Puis quand on aura le
- papier, on aura le papier, mais au moins on aura le
- chiffre parce qu'en fait, ce dont j'ai vraiment
- besoin, c'est ce chiffre de l'augmentation de la
- consommation pour ces trois clients VGE pour les
- cinq premiers mois de l'année vingt-vingt (2020).
- Me VINCENT LOCAS:
- Je vous entends. Dès que... dans le meilleur des
- mondes, en fait, vous risquez d'avoir le papier
- avant la fin de l'audience. Donc...
- Me HÉLÈNE SICARD :
- 0.K. Je vous remercie. Je m'excuse, Monsieur le
- Président, merci.

```
1 LE PRÉSIDENT :
```

- Il n'y a pas de problème. Donc, vous avez demandé
- cinq (5) à dix (10) minutes. Treize heures vingt
- 4 (13 h 20), ça va? Ça fait neuf (9) minutes.
- 5 Me VINCENT LOCAS:
- 6 C'est parfait.
- 7 LA GREFFIÈRE :
- Maître Turmel, est-ce que vous pourriez libérer les
- témoins, s'il vous plaît?
- LE PRÉSIDENT :
- Oui, très bonne remarque. Alors, je libère tous les
- témoins. Vous êtes maintenant libres.
- Alors, on se revoit à et vingt (13 h 20),
- il vous reste huit (8) minutes. Merci.
- 15 SUSPENSION
- 16 REPRISE
- 17 LA GREFFIÈRE:
- Maître Locas, est-ce que vos témoins sont prêts?
- Me VINCENT LOCAS:
- Oui, mais je vais passer le flambeau à ma collègue,
- maître Lemay Lachance pour le reste de l'après-
- midi, pour les panels 4 et 5.
- LA GREFFIÈRE :
- Parfait.

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE : Bonjour. Tout juste avant que les... Bonjour, 2 Monsieur le Président. LE PRÉSIDENT : Bonjour, Maître Lemay Lachance et merci Maître Locas. Oui, vous voulez dire quelque chose? 6 Me MARIE LEMAY LACHANCE : Oui. J'allais dire, en fait, tout juste avant que les témoins soient assermentés, vous nous avez posé la question au niveau de nos disponibilités pour 10 les dix-sept (17) et dix-huit (18) pour 11 l'argumentation. Du côté d'Énergir, ça ne posera 12 pas problème. Alors, c'est ce qu'on souhaitait vous 13 dire, dans un premier temps. 14 Ensuite, peut-être des petits éléments de 15 précisions au niveau du panel 4. Hier, il y a eu 16 une question en lien avec la présentation du panel 17 2, c'est la pièce B-0182, à la page 8, où il y 18 était question des mises à jour des tarifs de 19 transport et d'équilibrage comme outils 2.0 réglementaires. Si je ne m'abuse, c'est une 21 question de maître Cardinal qui avait été posée 22 quant à savoir si... Puis, là, je n'ai pas le... En 23

fait, je n'ai pas vérifié dans le projet de notes

sténo qu'on a reçu tout à l'heure, mais il y avait

2.4

2.5

une question sur le fait que ça devait peut-être refléter le coût réel d'acquisition.

Bref, tout ça pour vous dire que c'est le panel 4 qui serait en mesure de répondre à cette question-là. L'idéal serait peut-être, si maître Cardinal le veut bien, qu'elle repose sa question au panel pour qu'on s'assure d'avoir tous la bonne compréhension de la question qui a été posée.

Ensuite, autre petit point. Il y a maître

Gertler pour le ROEÉ qui a posé une question au

panel 3, ce matin, au niveau des sources

d'approvisionnement responsables en GNR, je crois.

Et monsieur Tremblay a référé à un panel subséquent

là, qui serait probablement en mesure de répondre à

la question.

Si c'était le cas, s'il devait y avoir un panel en mesure de répondre à la question, ça serait le panel 4. Alors, je préférais le mentionner à maître Gertler pour être sûr qu'il ne passe pas à côté de cette opportunité.

Et, là, je ne veux pas présumer que les témoins auront la réponse à sa question, mais s'il devait y avoir une réponse, ça serait au panel 4. Alors, les témoins sont maintenant disponibles pour leur assermentation.

- 147 -

LE PRÉSIDENT : 1 Merci pour les précisions, Maître Lemay Lachance. 2 PANEL 4 - TARIFICATION 5 CATHERINE SIMARD, chef de service à la tarification 6 chez Énergir, 1717, rue Du Havre, Montréal 7 (Québec); FRANCIS DESJARDINS, réglementation et tarification 10 chez Énergir, 1717 rue Du Havre, Montréal (Québec). 11 12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation 13 solennelle, déposent et disent : 14 15 LE PRÉSIDENT : 16 Nous vous avons perdue, Maître Lemay Lachance. 17 Me MARIE LEMAY LACHANCE : 18 Oui, excusez-moi. Alors, les témoins sont prêts 19 pour leur interrogatoire. 20 LE PRÉSIDENT : 21 Excellent, merci. Ah... O.K., effectivement, il n'y 22 a pas de présentation. C'est ce que je comprends, 23 hein? Effectivement? 24

R-4119-2020 1er septembre 2020

- 148 -

- Me MARIE LEMAY LACHANCE:
- Bien, effectivement, pas de présentation. Alors,
- ils sont...
- 4 LE PRÉSIDENT :
- Oui, vous avez raison.
- 6 Me MARIE LEMAY-LACHANCE :
- ... alors, ils sont disponibles.
- 8 LE PRÉSIDENT :
- On vous avait perdue, mais c'est moi qui était
- perdu. Alors, on commence avec le panel 4, ACEFQ.
- 11 Il y a vingt (20) minutes qui a été annoncé.
- Me HÉLÈNE SICARD:
- Bonjour. Alors tel que je vous l'ai indiqué ce
- matin, nous n'aurons pas de questions pour le panel
- 4. Par contre, je profite du moment présent, Hélène
- Sicard pour l'ACEF de Québec, pour vous dire que
- nous serions disponibles les dix-sept (17) et dix-
- huit (18) septembre. Si vous deviez choisir ces
- dates, il n'y a pas de problème.
- LE PRÉSIDENT :
- Excellent, on retient les deux dates en fait.
- Me HÉLÈNE SICARD :
- Merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Donc, on aura une plus grande marge de manoeuvre et

- un meilleur temps pour entendre tout le monde.
- Donc, pas de questions. Vous l'aviez dit et je ne
- 1'avais pas écrit, désolé.
- 4 Me HÉLÈNE SICARD :
- 5 Par contre...
- 6 LE PRÉSIDENT :
- 7 L'ACIG...
- 8 Me HÉLÈNE SICARD :
- Appelez-moi pour le panel 5, par exemple.
- 10 LE PRÉSIDENT :
- Je vous ai ajoutée au panel 5, c'est très bien.
- Me HÉLÈNE SICARD :
- 13 O.K.
- 14 LE PRÉSIDENT :
- Oui. L'ACIG. Maître Dubé, vous êtes présent.
- Me NICOLAS DUBÉ:
- Oui, je suis là.
- 18 LE PRÉSIDENT :
- Parce que vous disparaissez à moitié, mais on voit
- le reste de votre corps.
- Me NICOLAS DUBÉ :
- Bon.
- LE PRÉSIDENT :
- Ça va, on vous voit en entier.

- 1 Me NICOLAS DUBÉ:
- Nous n'avons pas de questions pour le panel 4 et
- nous sommes également disponibles les dix-sept (17)
- et dix-huit (18) septembre prochains.
- 5 LE PRÉSIDENT:
- Excellent. Maître Cadrin, vous aviez du temps
- annoncé.
- 8 Me STEVE CADRIN:
- Bonjour. Alors pas de questions pour le panel 4. Et
- pour ce qui est de l'audience du dix-sept (17) et
- dix-huit (18) septembre, ça ne pose pas de problème
- le dix-sept (17) et le dix-huit (18) septembre, à
- 1'exclusion de l'après-midi du dix-sept (17)
- septembre. Alors selon la durée de la plaidoirie
- d'Énergir le matin, ce que je présume ne pas être
- toute la matinée, je devrais être en mesure de
- passer le matin dans l'ordre alphabétique usuel,
- mais je ne pourrai pas passer en après-midi, si
- jamais... advenant que ça devait se déplacer
- jusque-là. Je suis déjà retenu devant la Cour
- supérieure dans un autre dossier.
- LE PRÉSIDENT :
- Très bien. Alors je vois que notre chargée de
- projet, madame Alary est en train de prendre des
- notes sur votre non disponibilité pour le jeudi

```
après-midi.
```

- Me STEVE CADRIN:
- Exact. À compter de quatorze heures (14 h) en fait
- je ne serai pas disponible, alors je peux... je
- peux même étirer jusqu'à midi trente (12 h 30), là,
- si tant est que ça peut permettre de passer le dix-
- sept (17).
- 8 LE PRÉSIDENT:
- 9 Excellent, très bien.
- Me STEVE CADRIN:
- Merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Alors merci. Donc j'ai rajouté FCEI, je ne vous
- avais pas oublié maître Turmel, vous en aviez parlé
- hier. Vous êtes resté attaché après votre chaise,
- Maître Turmel? Alors je n'ai pas d'autres
- intervenants pour des questions pour le panel, à
- moins que je ne l'oublie, GRAME n'avait pas
- annoncé. Alors c'est à vous... si maître Turmel
- apparaît plus tard, bien on vous donnera la
- possibilité de poser des questions avant la fin de
- ce panel-là. Maître Cardinal, c'est à vous.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Excusez-moi...

1 LE PRÉSIDENT :

- Excusez, Maître Gertler.
- Me MARIE LEMAY LACHANCE:
- Maître Gertler vient...
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Oui, je n'avais pas votre nom dans... je n'avais
- pas votre nom, Maître Gertler.
- 8 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui, maître Gertler d'abord, mais maître Neuman,
- j'avais une question qui m'était... qui était
- référée par le panel précédent.
- LE PRÉSIDENT :
- Vous avez tellement raison. Alors pas de problème.
- Maître Gertler, vous avez une question?
- 15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Q. [122] Oui. Tel que mentionné par maître Lemay
- Lachance, on avait une question qui... puis elle
- nous a référés au panel ici pour la reposer. Donc,
- juste avant que je pose ma question, je voulais
- confirmer que les deux dates d'audience pour
- 21 l'argumentation qui ont été mentionnées nous
- conviennent. Bon.
- Alors, Madame la Greffière, j'étais pour...
- je veux vous demander d'afficher de nouveau la
- pièce... la pièce B-0113, c'est-à-dire le plan

- d'approvisionnement gazier, toujours les pages 62
- et 63. Très bien. Donc, on est dans la section de
- fournitures de gaz naturel. Bonjour, Monsieur et
- Madame du panel. Et... ou monsieur, excuse-moi. Et
- il est mentionné à ces pages-là, 62 et 63, que dans
- le cadre du... de la volonté d'Énergir de
- s'approvisionner en achat responsable, bien que mes
- 8 clients trouvent que c'est pas un terme qui
- puisse... c'est un terme qui obscure la réalité,
- que c'est toujours du gaz de schiste, mais notre...
- ma question était plutôt la suivante. C'est : est-
- ce que... d'abord, est-ce que vous êtes familier
- avec cette question-là des achats responsables?
- 14 Mme CATHERINE SIMARD:
- R. Malheureusement non. Je ne suis pas familière avec
- ce dossier.
- Q. [123] Bon, alors, parce que j'étais pour vous poser
- la question, à savoir, si la norme de certification
- E0100 s'appliquait pour... Ou si vos
- approvisionnements pouvaient s'appliquer pour vos
- approvisionnements en GNR.
- R. Bien, comme je le disais, je ne suis pas. Je ne
- suis pas familière avec les certifications en ce
- qui a trait des approvisionnements GNR,
- responsables pardon, mais j'aurais peut-être envie

de vous référer au dossier 4008 dans lequel on a
présenté un certain processus là, afin de s'assurer
de la provenance des attributs environnementaux
etc. Ce genre d'éléments-là dans le cadre de
l'étape « C » du dossier 4008.

Q. [124] Un instant s'il vous plaît, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, parce que la question qu'on pose c'est une question qui est dans le plan d'approvisionnement, on nous a référé au panel ici.

Je ne sais pas s'il serait possible pour que le panel sur le PGEÉ ou par engagement qu'on réponde à notre question sur l'application de cette norme de certification EO100. Autrement dit, est-ce qu'un GNR est assujetti à l'achat responsable selon les dires d'Énergir? Alors, je ne sais pas si c'est possible...

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Si vous me permettez, en fait, je pense qu'il y a quand même certains éléments de réponse qui ont été fournis par le panel 3 et maintenant, ici, on a madame Simard sur le panel 4 qui nous réfère au dossier 4008 où on semble avoir présenté, puis je ne le connais pas très bien ce dossier, mais on a

1er septembre 2020

quand même présenté un processus quant aux 1 attributs environnementaux liés au GNR.

On parle de l'étape « C » du dossier 4008.

Alors, je doute de la pertinence de prendre un

engagement ou de s'assurer qu'un témoin sur le

panel 5 soit en mesure de répondre à cette 6

question-là dans le contexte de la présente cause

tarifaire. Avec respect.

Me FRANKLIN S. GERTLER: 9

O.K. Bien, je n'insisterai pas, Monsieur le 10

Président. C'est parce qu'on en parlera, on 11

plaidera avec les informations que nous avions, 12

mais c'est... C'est parce que ça va être dans la 13

preuve. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : 15

Pas d'autres questions? 16

Me FRANKLIN S. GERTLER: 17

Non. 18

14

23

LE PRÉSIDENT : 19

Merci, Maître Gertler. Maître Neuman. 20

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN: 21

Q. [125] Alors, Dominique Neuman pour Stratégies 22

Énergétiques et l'AQLPA. Merci, Monsieur le

Président, Madame, Messieurs les Régisseurs. 24

Bonjour au témoin. 25

Donc, je vous pose une question qui vous a été référée lorsque je l'avais posée au panel précédent. Je ne sais pas si vous étiez à l'écoute quand cette question a été posée.

Donc, ça portait sur les quelques, si je me souviens bien, deux mille sept cents (2700) clients au tarif GNR qui sont prévus dans le plan d'approvisionnement jusqu'à son horizon en deux mille vingt-trois (2023).

Nous nous demandions s'il était réaliste de prévoir cette quantité importante de clients volontaires qui accepteraient de payer un tarif supérieur pour avoir... pour pouvoir être... se dire approvisionnés en GNR compte tenu du fait de la tendance à la hausse qu'on voit qui semble constante et de la hausse importante de ce tarif qui calque les coûts d'approvisionnement en GNR par Énergir.

Donc, est-ce que vous pensez que cette prévision est réaliste de deux mille sept cents (2700) clients volontaires acceptant de payer un tarif qui est en hausse continue?

Mme CATHERINE SIMARD:

2.0

2.4

R. Dans un premier temps, je pense que vous faites référence au chiffre de deux mille sept soixante-

quinze (2775) clients qui est présenté dans la pièce Énergir-H Document 4 pour l'année deux mille vingt-trois deux mille vingt-quatre (2023-2024).

4 Q. **[126]** Oui.

11

12

13

14

15

16

17

18

R. Donc, à la question que vous nous posez, j'aurais tendance à dire oui pour la raison qui est la suivante. Quand on regarde le coût moyen d'approvisionnement pour cette période-là, on obtient un prix qui serait d'à peu près seize et soixante-quinze dollars le gigajoule (16,75 \$/GJ).

Puis au risque de me répéter, dans le cadre du dossier 4008, on a fait affaire avec la firme SOM puis on a fait appel à eux pour qu'ils nous donnent un coup de main pour évaluer l'intérêt de la clientèle et à ce prix-là, c'est très cohérent avec les résultats qu'ils ont eus. Si jamais vous avez besoin du numéro de la pièce, là, c'est la Gaz Métro-5, Document 1.

- Q. [127] Attendez un petit instant, je vais le prendre en note... la référence. Répétez-moi, s'il vous plaît, Gaz Métro?
- 22 R. La Gaz Métro-5, Document 1. Gaz-Métro-5, Document
 23 2, c'est le rapport complet que vous pouvez
 24 retrouver également, dans le cadre du dossier 4008.
- Q. [128] Et c'est basé sur ces... donc, vous vous

- basez sur le coût moyen de seize dollars du
- gigajoule (16 \$/GJ)?
- R. Que l'on obtient...
- 4 Q. **[129]** Oui.
- R. ... à la pièce à laquelle vous faites référence, en
- regardant tout simplement les coûts divisés par les
- 7 volumes.
- Q. [130] Et est-ce que vous estimez que, aux fins de
- votre planification du tableau en question, de la
- planification pendant le plan d'approvisionnement,
- que ce coût moyen de seize dollars le gigajoule
- 12 (16 \$/GJ) est toujours réaliste?
- R. Je ne voudrais pas trop m'avancer dans ce sentier.
- 14 Ce que je peux vous dire, par contre, c'est qu'on
- maintient le cap d'appliquer la décision sur
- 1'étape B qui était... avec des caractéristiques
- particulières, visant un prix entourant quinze
- dollars le gigajoule (15 \$/GJ) puis par la suite,
- bien chaque demande devrait faire... nécessiterait
- une approbation à la pièce de la Régie, mais je
- pense que c'est un prix qui continue de faire du
- sens, aujourd'hui.
- Q. [131] Même avec les approbations particulières dont
- vous faites mention?
- 25 R. Exactement.

Q. [132] Bon, bien écoutez, c'est votre témoignage. On aura peut-être des représentations à faire làdessus, sur le réalisme de la planification. Oui, mais toujours sur le réalisme, vous savez que le... et je ne sais pas si ça rentre dans votre champ en tant que panel 4, que le... Écoutez, non, ça va, je ne vais pas poser d'autres questions, ça va. Je m'arrête là. O.K. Merci bien.

LE PRÉSIDENT :

- Merci, Maître Neuman. Donc, nous revenons à maître
 Cardinal.
- 12 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :
- Oui, bonjour, merci.

25

Q. [133] Donc, ma première question va porter sur une 14 modification proposée d'Énergir au texte des 15 Conditions de service et Tarifs. Donc, en fait, 16 dans votre preuve, à la pièce B-0153 qui est 17 Énergir-R, Document 1, aux pages 5 et 6 et, là, ça 18 peut être quand même intéressant de pouvoir le voir 19 à l'écran, mais en fait, je peux vous faire une 20 mise en contexte aussi, mais à partir de la page 5, 2.1 Énergir vient expliquer la proposition de sa 2.2 modification à l'article 11.2.3.5 des Conditions de 2.3 service et Tarifs. 24

Donc, ça découle, en fait Énergir indique

2.4

que dans le cadre du dossier 4008 elle mentionnait à la Régie qu'elle envisageait apporter des modifications aux obligations de ses clients en achats directs pour être en mesure de bien capter l'ensemble du gaz naturel renouvelable qu'ils consomment.

C'est donc la modification à l'article
11.2.3.5 des Conditions de service. La proposition
découle de ça et au soutien de sa proposition,
Énergir dit qu'il est important pour elle d'avoir
toutes les informations pertinentes quant aux
sources d'approvisionnement de GNR et poursuivre
les quantités de GNR consommées par ses clients et
grands émetteurs qui doivent couvrir eux-mêmes
leurs émissions.

Puis Énergir indique aussi que la traçabilité est nécessaire pour se conformer au règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur et au règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère. Et l'ajout proposé est au paragraphe c) de 11.2.3.5 que je vais vous lire :

Le client doit :

c) fournir, sur demande, toutes pièces

1	justificatives requises par le	
2	distributeur démontrant la chaîne	
3	contractuelle d'acquisition du gaz	
4	naturel renouvelable du producteur au	
5	client permettant notamment de	
6	constater l'origine organique du GNR,	
7	la connexion physique au réseau gazier	
8	nord-américain, les volumes injectés	
9	et	
10	là, j'attire votre attention, principalement sur :	
11	l'absence de double comptage.	
12	Si on va dans une décision qui a été rendue dans le	
13	cadre du dossier 4008, qui est la décision	
14	D-2020-057 au paragraphe 62. Parfait. Donc, je vais	
15	répéter. C'est la décision D-2020-057. Parfait. Et	
16	c'est au paragraphe 62, qui est à la page 21. Dans	
17	ce paragraphe-là, la Régie reprend la position	
18	plaidée par Énergir. En fait, Énergir, elle reprend	
19	et elle dit :	
20	[62] [], Énergir considère que le	
21	Règlement ne peut prendre en compte	
22	les livraisons aux interconnexions,	
23	car il y a un risque de double	
24	comptabilisation entre les	
25	juridictions.	

1 Et, là, elle donne... En effet, si un producteur québécois 2 livre 60 Mm3 de GNR à une 3 interconnexion sur le réseau d'Énergir et que ce GNR est par la suite distribué au Vermont, il y aurait une 6 possibilité d'une double comptabilisation puisque, tant le 8 Québec que le Vermont, pourraient les comptabiliser dans leur réglementation 10 respective. 11 Et la Régie a mentionné au paragraphe 212, et, là, 12 elle venait se prononcer sur la position d'Énergir. 13 C'est à la page 60. La Régie venait dire que : 14 [212] Enfin, l'argument du risque de 15 double comptabilisation entre 16 différentes juridictions n'est pas 17 pertinent en l'espèce. 18 Puis, là, elle dit : 19 En matière de transport 20 intraprovincial et de distribution 21 gazière, l'État québécois est 22 souverain sur son territoire et peut 23 retenir la méthode de son choix pour 2.4 comptabiliser ses objectifs. 25

En fait ce que la Régie aimerait comprendre, c'est
à quoi réfère l'expression double comptage du

paragraphe c) qui est proposé à l'article 11.2.3.5?

Est-ce qu'on parle de volume de GNR qui pourrait

être comptabilisé deux fois par Énergir, deux fois
donc par Énergir et par Gazifère ou encore c'est

des volumes de GNR dont Énergir parlait dans le

cadre du dossier 4008?

9 Mme CATHERINE SIMARD:

21

22

23

24

2.5

R. J'aurais tendance à dire que l'esprit derrière 10 l'utilisation du terme double comptage est assez 11 vaste. On l'a vu dans le cadre du GNR. C'est sûr 12 que tout ça est assez nouveau. C'est un marché qui 13 est en émergence. On espère qu'il va y en avoir de 14 plus en plus. Mais il y a quand même eu des cas de 15 figure où, par exemple, les attributs 16 environnementaux pouvaient être détachés de la 17 molécule de gaz puis revendus par la suite. Donc, 18 c'est également pour couvrir cette problématique-19 là. 20

Je vais m'expliquer un petit peu plus, là.

Par exemple, un producteur qui vendrait ses

attributs environnementaux sur une plate-forme

comme Bullfrog, par exemple, puis qui souhaiterait

vendre du GNR par la suite, bien pour Énergir ce ne

serait pas une situation qui serait... qui serait

acceptable à ce moment-là.

Q. [134] Bien, je vous remercie. Ensuite, ma prochaine question va parler sur les conditions de service, 4 mais de façon générale. En fait, je vais vous 5 référer à la pièce A-0031, qui est une lettre 6 d'Énergir du vingt-quatre (24) mars deux mille vingt (2020) concernant les mesures d'allégement et d'assouplissement des Conditions de service et 9 Tarifs, qui a été déposée sur le site de la Régie. 10 En fait, on l'a déposée dans le présent dossier 11 aussi, là. Ça venait... en fait, Énergir disait 12 qu'elle croyait important de pouvoir bénéficier 13 d'une certaine marge de manoeuvre pour adapter 14 rapidement et temporairement ses conditions de 15 service et tarifs, sans la tenue d'un examen 16 préalable par la Régie. Et elle disait que compte 17 tenu de ce qui précède et à moins d'indication 18 contraire de la part de la Régie, Énergir proposait 19 d'informer immédiatement la Régie de toutes les 20 solutions qu'elle identifiera prochainement, qui 21 impliquait une adaptation des conditions de service 22 et tarifs. 23

Dans... la Régie, par la suite, a émis une lettre en date du vingt-cinq (25) mars, qui est la

24

25

2.4

pièce A-0032. Et là, la Régie disait comprendre que les distributeurs, le Transporteur avaient fait des mesures afin d'éviter d'alourdir le fardeau financier des clients. Puis les mesures pourraient comprendre notamment la suspension de l'application de certaines dispositions des tarifs et conditions de service approuvés par la Régie. Et là, en pareille situation la Régie disait qu'il serait improductif qu'elle examine ces mesures préalablement à la remise en place.

Toutefois, elle mentionnait qu'il s'agit de dérogations exceptionnelles aux tarifs et conditions qu'elle a autorisés et elle demandait d'informer par voie administrative, périodiquement, des mesures mises en place pour le maintien de la sécurité des réseaux, du public et clientèle. Et bon, à cet effet-là Énergir a transmis d'autres correspondances pour expliquer, là, les modifications temporaires à ces conditions de service. Donc, le sept (7) avril, le douze (12) mai, le vingt (20) août. Et pouvez-vous indiquer jusqu'à quand Énergir a l'intention d'appliquer ces assouplissements aux conditions de service?

R. C'est une très bonne question. Je serais malvenue

R. C'est une très bonne question. Je serais malvenue de me prononcer sur quand l'économie et la

situation de nos clients vont s'être remises. Mais

je pense que je ne me trompe pas en disant

qu'Énergir va les maintenir tant et aussi longtemps

qu'elle ressent que c'est nécessaire pour ses

clients.

Q. [135] Et peut-être que ma prochaine question

s'adresse davantage à votre avocat, mais je tente

quand même ma chance puis, au pire, votre avocat

pourra revenir plus tard là-dessus, mais en fait la

Régie aimerait connaître l'intention d'Énergir par

rapport à ces assouplissements-là. Par exemple,

est-ce qu'elle entend demander à la Régie

éventuellement d'en prendre acte? Ou peut-être

faire un bilan de l'application des mesures?

R. Je m'en remettrais peut-être à mon avocate làdessus.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Écoutez, je propose de vous revenir là-dessus. Ma compréhension - je fais peut-être erreur, puis je vais quand même vérifier - ma compréhension était que la lettre de la Régie du vingt-cinq (25) mars, là, alors on faisait référence tout à l'heure à la... à la lettre cotée A-0032. J'ai pas la lettre sous les yeux, là, mais il me semble qu'à la toute fin de la lettre la Régie demande ou en fait elle

dit qu'elle pourra ultérieurement se prononcer dans 1 des dossiers tarifaires subséquents quant à ces... 2 ces mesures-là. Maintenant, est-ce que votre question visait à savoir exactement : est-ce qu'on va demander une approbation? Est-ce qu'on demande d'en prendre acte? Est-ce qu'on est dans la 6 terminologie juridique sur ce qu'on entend faire, 7 là? C'est peut-être ça que je vous demanderais de préciser. 9 Me AMÉLIE CARDINAL: 10 Oui, effectivement, c'est ça. C'était en fait de 11 savoir comment Énergir entend présenter le tout, 12 justement au niveau de dire : est-ce que vous allez 13 demander une approbation ou de prendre acte? On 14 s'entend que c'est... bon, si c'est une 15 approbation, on s'entend que ça a débuté, là, au 16 mois de... bien c'est mars, là, c'est si... Donc, 17 c'est ça, c'est une lettre du vingt-cinq (25) mars. 18 Donc, les mesures ont débuté au mois de mars. Ce 19 serait de savoir comment concilier ça dans un cadre 2.0 d'application quand on parle de rétroactivité et 21 tout puis... ou sinon, Énergir entend en prendre 22 acte? Entend demander que la Régie en prenne acte, 23 donc, ça, d'une part. 24

Et ensuite, est-ce que Énergir avait

2.5

1	l'intention de présenter un bilan là justement de	
2	l'application, de l'application des allégements aux	
3	conditions de services.	
4	Me MARIE LEMAY LACHANCE :	
5	Je prends la question en note, je l'ai bien notée.	
6	Je vais vous revenir ultérieurement. Ça nécessite	
7	des discussions avec certains représentants de ma	
8	cliente. Je ne sais pas si on était rendu là au	
9	niveau de nos réflexions à l'heure actuelle là.	
10	Honnêtement, de ma tête, ça vient vite, mais	
11	c'est Bon. La prochaine cause tarifaire, on	
12	n'était pas tout à fait rendu là. On s'attaquait à	
13	la présente cause.	
14	Maintenant, il reste à savoir comment on va	
15	le présenter dans la prochaine cause tarifaire. Ça	
16	nécessiterait des discussions là.	
17	Me AMÉLIE CARDINAL :	
18	Parfait. Merci. Ça complète mes questions. Merci.	
19	LE PRÉSIDENT :	
20	Merci, Maître Cardinal. Maître Lachance, pendant	
21	que Lemay Lachance, pendant que vous êtes là,	
22	sur ce dernier point, c'est plus une question	
23	effectivement juridique pour s'assurer que le	
24	bon les bons gestes sont effectués par la Régie	
25	au bénéfice évidemment de la clientèle d'Énergir. À	

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

18

19

2.0

21

22

23

24

2.5

savoir que selon la loi, seule la Régie peut fixer et modifier les conditions de services. Donc, oui, il y a eu des allégements où la Régie a répondu.

Maintenant, pour bien sceller tout ça, pour s'assurer que ce soit correct, qu'est-ce qu'on doit faire? Qu'est-ce que vous demandez? Est-ce qu'on pourrait, comme maître Cardinal l'a souligné, est-ce qu'on doit ratifier, approuver, prendre acte? C'est quoi le meilleur véhicule pour s'assurer que tout est bien ficelé? Alors, c'est simplement ça la question.

Puis quant au deuxième point, vous allez en parler avec votre cliente j'imagine, à savoir c'est quoi l'avenir.

Me MARIE LEMAY LACHANCE:

Tout à fait.

17 LE PRÉSIDENT :

Bon. Maintenant, des questions. Nous avons peutêtre... Nous aurions besoin d'une pause de cinq minutes. Il est treize heures cinquante-trois (13 h 53). Juste une seconde. On va fermer nos caméras trois secondes. Partez pas. Nous allons ajourner sept minutes, jusqu'à quatorze heures (14 h 00), pour discuter, pour s'assurer qu'on n'échappe pas de questions vu que vous êtes

- présente.
- Parce que, vous savez, on réfère à des
- questions de panel en panel, mais on arrive à la
- fin. Alors, on veut s'assurer que ça ne sera pas
- pour vous référer au panel 6.
- 6 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 7 Parfait.
- 8 LE PRÉSIDENT :
- Je pense qu'il n'y en a pas. Merci.
- 10 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Non.
- 12 SUSPENSION
- REPRISE DE L'AUDIENCE
- 14 LE PRÉSIDENT :
- Alors, re-bonjour. Donc, il nous reste quelques
- questions de la part du panel... pardon de la part
- de la formation. Nous allons commencer avec mon
- collègue maître Roy.
- Me NICOLAS ROY:
- (inaudible). M'entendez vous?
- LE PRÉSIDENT :
- On vous entend, mais...
- LE PRÉSIDENT :
- On devrait fermer. Est-ce que le mien sort de la
- même façon?

- Non, moi, c'est correct. (inaudible).
- 3 LE PRÉSIDENT :
- Nous passons, maintenant, aux questions de ma
- 5 collèque.
- 6 Mme ESTHER FALARDEAU:
- 7 (inaudible).
- 8 LA GREFFIÈRE:
- Votre micro n'est pas activé, je pense.
- 10 Mme ESTHER FALARDEAU:
- Oui, il l'est là. Je vous remercie.
- 12 INTERROGÉS PAR LA FORMATION
- Q. [136] Donc, bonjour aux membres du panel. Je vais
- vous poser une question très, très hypothétique là,
- mais je cherche à connaître les avantages,
- désavantages, d'une telle possibilité, d'un tel
- scénario inhabituel.
- Donc, on l'a posée au panel 2, la question
- à savoir si c'était le scénario défavorable qui
- était utilisé, quels sont les inconvénients quels
- délais, ça représenteraient au niveau de la
- production des documents, et caetera.
- Et au panel numéro 3, on leur a dit : Si
- c'était le scénario défavorable, qu'est-ce que ça
- impliquerait pour vous? Puis, on s'est fait

2.3

2.5

répondre : « Bien, nous, on va utiliser la production des prévisions des ventes qui va être mise à jour au mois d'octobre, fin octobre, pour faire les ajustements au plan d'approvisionnement.

Donc, même si le scénario défavorable était retenu, on n'agirait pas tout de suite en fonction de ce scénario-là, on attendrait la prévision puisqu'elle va arriver au mois d'octobre, novembre... début novembre, fin octobre. Et, puis, on fera les ajustements en fonction de cette nouvelle information-là qui sera toute fraîche, à ce moment-là. »

Et, donc, la question que je me suis posée, puis dont on pourrait discuter un peu, c'est : Estce que la même approche pourrait être utilisé en tarification? C'est-à-dire, est-ce qu'on ne pourrait pas dire : « Produisez les tarifs qui résulteront de l'application des prévisions qui seront produites en octobre et novembre. »

Alors, qu'est-ce que ça impliquerait? Les avantages, on les sait, c'est-à-dire plus de certitude au niveau de la prévision puis des tarifs... bien... possiblement plus en fonction de la consommation réelle ou les meilleures prévisions, on peut espérer, en tout cas là.

1 Donc, ça, y a-t-il d'autres avantages? Mais, en tout cas, j'y vois cet avantage principal-2 là. Ouels seraient les inconvénients? J'aimerais 3 ça, juste vous entendre sur cette possibilité-là, comment est-ce que vous percevez ça là, au niveau 5 de la pratique, du pratico-pratique de cette 6 alternative-là, de cette possibilité. 7 8

Mme CATHERINE SIMARD:

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Bien, nous, à la tarification, on est vraiment en bout de ligne, dans tout ce processus-là. On reçoit les chiffres, une fois qu'ils sont faits, de la prévision de la demande puis que c'est passé aux approvisionnements gaziers, à la comptabilité pour, finalement, venir en nos mains à nous.

Et, puis, évidemment, quand on fait des tarifs avec des nouvelles prévisions, le seul inconvénient qui me vient en tête, c'est les délais nécessaires pour produire les nouveaux tarifs. Je dirais que c'est un exercice qui peut se chiffrer en quelques semaines, une à deux semaines, pour être plus précise, que, nous, on aurait besoin uniquement à la tarification pour produire ces nouveaux tarifs-là.

Donc, en termes de désavantages, je n'en vois pas vraiment d'autres que, vraiment, le délai

- nécessaire. Ici, on parle, strictement parlant, en termes de tarification.
- Q. [137] Alors, donc vous parlez d'un délai de deux 3 semaines. Ce serait le désavantage. C'est-à-dire 4 que si jamais on produit la décision, par exemple, 5 pas si, en temps opportun, là, comme on avait prévu 6 de le faire, donc en septembre, et on donne les 7 instructions de produire les tarifs sur la base de la prévision qui va être faite, qui va être mise à 9 jour au mois d'octobre, alors à ce moment-là, vous 10 produisez ces tarifs-là peut-être deux semaines 11 après la date que vous... Ça vous prend deux 12 semaines de plus autrement dit? 13
- 14 R. Je fais juste un petit bémol. Quand je parle du
 15 deux semaines, c'est vraiment dans le processus
 16 tarifaire, une fois qu'on a reçu la prévision de
 17 volume qui, elle, nécessite du temps à faire. Moi,
 18 je parle vraiment du temps qui est nécessaire à
 19 l'équipe de tarification pour produire toutes nos
 20 pièces.
- Q. [138] J'aimerais ça avoir une idée. Est-ce que
 c'est une alternative qui serait réaliste à vos
 yeux? Là, j'entends que non. J'entends que c'est
 quelque chose qui causerait un délai, mais que ce
 ne serait pas déraisonnable.

- 1 R. Écoutez, je pense que c'est... Le travail nécessaire ne peut pas être un argument pour ne pas 2 faire quelque chose quand c'est pour produire de la 3 bonne information, j'en suis persuadée. Mais je pense que, dans le cadre du panel 2, il y avait eu 5 des discussions à savoir qu'est-ce qui serait mis à 6 jour et tout ça. Puis, là, je pense que je ne suis 7 pas assez au fait de tout ce que ça pourrait 8 requérir d'un point de vue pièce comptable, par 9 exemple, qui serait mis à jour ou non. Mais pour 10 avoir, t'sais, des tarifs qui sont le reflet d'une 11 nouvelle prise... Tout ce que ça demande, c'est de 12 refaire le travail, si on veut, pour produire les 13 pièces. 14
- Q. [139] O.K. Alors, là, exactement, juste pour qu'on 15 ait notre réponse complète, là, prenez pas ça comme 16 si on allait dans ce sens-là, c'est simplement 17 l'investigation, mais exactement, est-ce que les 18 pièces comptables, par exemple, auraient à être 19 mises à jour ou bien simplement les grilles 20 tarifaires? Est-ce que c'est possible d'avoir une 21 idée de ce que ça impliquerait puis de la 22 faisabilité de quelque chose, une option comme ça? 23 Parce que c'est certain que l'avantage indéniable, 24 ce serait qu'il y ait une moins grande incertitude. 25

1	Ça demeure des prévisions. Puis qu'on vit dans un	
2	monde qui c'est certainement incertain. Alors,	
3	les prévisions du mois d'octobre vont demeurer	
4	quand même avoir leur lot d'incertitude, leur	
5	degré d'incertitude. Mais quand même, c'est des	
6	prévisions qui vont être toute fraîches. Donc, ça,	
7	ça serait un avantage. Qu'est-ce que ça	
8	engendrerait comme difficulté qui ferait	
9	contrepoids à cet avantage-là? Puis au niveau de la	
10	réalisation de cet Donc, s'il vous vient un	
11	complément à la réponse que vous avez déjà offerte.	
12	Puis il me semble que vous me dites que ce serait	
13	réalisable	
14	Me MARIE LEMAY LACHANCE :	
15	Si je peux me permettre.	
16	Mme ESTHER FALARDEAU :	
17	Oui, allez-y.	
18	Me MARIE LEMAY LACHANCE :	
19	Loin de moins l'idée de m'objecter à votre	
20	question, pas du tout. L'idée, c'est plus de	
21	fournir une réponse qui soit la plus complète	
22	possible. On a ici devant nous des témoins qui	
23	connaissent la tarification. Évidemment, c'est un	
24	processus de longue haleine, comme vous le savez,	
25	qui n'implique pas seulement que les équipes de	

- tarification. Peut-être qu'on pourrait vous revenir
- justement en engagement si on le formule, bon, si
- vous voulez le formuler de la façon que vous voulez
- évidemment, mais avec une réponse beaucoup plus
- complète et plus claire qui donnerait... où on
- aurait une vision globale de ce que ça implique et
- non pas juste une vision tarification, là.
- 8 Mme ESTHER FALARDEAU:
- Oui, une très bonne idée. Puis je vous remercie de
- 1'avoir suggéré, d'avoir formulé ainsi. Donc, avoir
- 11 l'appréciation de votre part des implications de
- produire une tarification sur la base des
- prévisions qui vont être produites aux mois
- d'octobre, novembre, des prévisions...
- 15 Mme CATHERINE SIMARD:
- 16 R. Si je peux.
- 17 Q. **[140]** Oui. Oui, allez-y.
- 18 R. J'ajouterais seulement un petit élément qui
- pourrait être matière à réflexion. Quand on pense à
- refaire l'exercice au complet, c'est là qu'on tombe
- dans le très long. Mais des fois, t'sais, des
- ajustements à la marge, ça peut être fait aussi
- sans nécessairement faire l'entièreté du processus.
- On trouve tout le temps le moyen de faire les
- meilleures choses possibles. Il y a des solutions,

- j'en suis persuadée.
- Q. [141] Bien, c'est ça, s'il y a une option
- ajustement à la marge puis une option ajustement de
- fond en comble, peut-être faire valoir ces deux
- options-là puis surtout celle qui serait la plus
- facilement réalisable et puis qui nous procurerait
- 1'avantage d'avoir travaillé avec les prévisions
- les plus, les plus fraîches. Est-ce que... je me
- demande si, Madame Lebuis, est-ce que j'ai formulé
- 1' engagement de façon assez précise?
- 11 LA GREFFIÈRE :
- Euh... je dirais que non.
- 13 Mme ESTHER FALARDEAU:
- « Je dirais que non », c'est ça.
- LA GREFFIÈRE :
- Donc, ça serait l'engagement numéro 10.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- 18 Comme vous le voyez actuellement, nous sommes à
- faire des innovations au niveau technologique pour
- s'assurer que la question soit posée de la part de
- notre collègue.
- LA GREFFIÈRE :
- Excusez-moi, Madame Falardeau, est-ce que vous
- allez reformuler l'engagement?

1	Mme ESTHER FALARDEAU	Mme ESTHER FALARDEAU :	
2	Donc, j'aimerais qu'Énergir produise son		
3	appréciation de la possibilité de produire les		
4	tarifs sur la base de	e prévisions des volumes qui	
5	seront mises à jour e	en octobre. Et produise, le cas	
6	échéant, les alternatives des alternatives		
7	relativement à cette possibilité. C'est-à-dire les		
8	scénarios là. Madame Simard parlait d'ajustement à		
9	la marge versus quelque chose de plus laborieux		
10	comme changement. Donc, faire valoir ces deux		
11	scénarios-là, ces deux changements-là.		
12	LE PRÉSIDENT :		
13	Ça complète, Madame Falardeau?		
14	Mme ESTHER FALARDEAU :		
15	Oui.		
16			
17	E-10 (ÉNERGIR): Pro	duire l'appréciation de la	
18	pos	sibilité de produire les	
19	tar	rifs sur la base de prévisions	
20	des	volumes qui seront mises à	
21	jou	r en octobre. Et produire, le	
22	cas	échéant, les alternatives	
23	rel	ativement à cette possibilité,	
24	c'	st-à-dire les scénarios	
25	d ' a	justement à la marge versus	

quelque chose de plus laborieux
comme changement (Demandé par la
Régie).

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous faisons une prise 2 avec maître Roy pour sa question.

Me NICOLAS ROY :

Est-ce que vous m'entendez, maintenant? Ça va bien?

Donc c'était pour revenir sur la réponse que madame

Simard a donnée à maître Cardinal sur le double

comptage.

Je dois avouer que je n'ai pas compris exactement ce que vous avez dit, mais j'aimerais aussi vous renvoyer à la pièce qui a été déposée, hier, je pense, la 0033, A-0033, qui est un extrait de notes sténographiques du mois de janvier dans le dossier 4008.

Et si vous allez vers les pages 60, vous avez la discussion sur ce concept-là, telle que maître Thibodeau la représentait et les commentaires de la présidente de la formation, maître Duquette. Et, vous voyez, là, c'était quoi la problématique. Maître Thibodeau référait au Vermont, de volumes qui seraient livrés au point

2.4

1	d'interconnexion, par exemple, avec TCPL ou Gazoduc
2	Trans-Québec et Maritimes et, par la suite, s'en
3	aller au Vermont puis dire : « Bien, ça va être
4	comptabilisé au Vermont, puis ça va être
5	comptabilisé au Québec. »

Et, là, la discussion c'était : Ça n'a pas de rapport parce que la comptabilisation qui se fait aux fins du règlement, ça se fait au Québec.

Alors, la problématique d'un double comptage aurait un certain sens, je crois, si des volumes qui passent par Gazifère, qui, elle-même, les comptabiliserait pour les fins du règlement, seraient recomptabilisés par Énergir aux fins du règlement, elle aussi.

Là, je n'ai pas compris votre réponse sur « bullfrog ». Je dois avouer là, c'est peut-être aller trop vite pour moi. J'aurais besoin que vous soyez un peu plus précise. Et, aussi, c'est quoi la préoccupation que vous avez sur le double comptage? Est-ce que c'est celui qui est au Québec? Ou si c'est un double comptage qui pourrait se faire à l'extérieur du Québec?

Mme CATHERINE SIMARD:

R. Je pense que le double comptage, c'est un chapeau assez large. Comme vous le disiez, en effet, ce qui

avait été dit sur la possibilité entre le Vermont et le Québec si on comptabilisait, par exemple, les unités de GNR qui sont livrées au Québec pour être, par la suite, livrées à l'extérieur et consommées, par exemple, au Vermont, pourraient être comptabilisées à deux reprises.

Ça, c'est, à mon sens, une des définitions du double comptage. Mais on en a eues d'autres dans le passé, et puis je n'ai pas les sources, je m'en excuse. Mais c'était également dans le cadre du dossier 4008. Quand on parlait, par exemple, des attributs environnementaux puis la possibilité d'acheter des attributs environnementaux plutôt que du GNR.

Puis, nous, ce qu'on faisait valoir, c'était l'importance d'avoir l'attribut environnemental qui était attaché à une molécule de gaz. Je ne sais pas si ma réponse est un peu plus claire?

Q. [142] Un peu, mais il reste que la préoccupation, ici, c'est que par une règle de conditions de service, on ne vienne pas ajouter à ce que la Régie a décidé dans la décision, plus tôt cette année.

C'est-à-dire que ce n'est pas... on ne peut pas utiliser le double comptage pour bloquer des

- volumes qui sont destinés à l'extérieur du Québec.
- R. Absolument, puis ce n'est pas notre volonté, non
- plus, d'aller à l'encontre de la décision.
- Q. [143] Est-ce que a demeure une précision dans le
- texte que vous avez proposé au tarif, ou si on y va
- sur votre parole?
- 7 Me MARIE LEMAY LACHANCE :
- Je pense que je devrais en refaire la lecture pour
- me convaincre qu'on n'empêcherait pas un client de
- 10 faire ça pour...
- Me NICOLAS ROY:
- Parce que c'était lié au règlement sur la quantité
- de gaz naturel.
- Me MARIE LEMAY LACHANCE:
- D'accord.
- Me NICOLAS ROY:
- Alors, c'est la comptabilisation à cette fin-là.
- Alors, peut-être qu'en plaidoirie...
- 19 Me MARIE LACHANCE LEMAY:
- C'est ce que j'allais suggérer, effectivement.
- Me NICOLAS ROY:
- Merci. Je suis content de voir que ça fonctionne,
- merci.
- LE PRÉSIDENT :
- 25 Ça fonctionnait très bien, effectivement. Pas

- d'autres questions de mes collègues, je n'aurai pas
- d'autres questions également. Donc, Maître Lemay...
- Maître Lachance Lemay, j'inverse, désolée, Maître.
- 4 Me MARIE LEMAY LACHANCE:
- Pas de problème, c'est Lemay Lachance, mais il n'y
- a pas de problème.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- Oui, c'est ça, j'avais quitté un certain temps,
- alors, j'avais oublié...
- 10 Me MARIE LACHANCE LEMAY:
- Un petit dix secondes (10 sec) j'ai un représentant
- de ma cliente qui m'interpelle. Je veux juste
- m'assurer que je n'aurai pas d'autres questions
- pour le panel puis je vous reviens incessamment.
- LE PRÉSIDENT :
- 16 Très bien.
- 17 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Monsieur le Président, on m'informe qu'on a une
- question supplémentaire. Avec votre permission si
- je pouvais la poser, et en fait, si ce n'est pas le
- bon panel, si on pouvait prendre peut-être un
- engagement de répondre à cet effet.
- LE PRÉSIDENT :
- Oui, je voudrais juste m'assurer que maître Lemay
- Lachance soit présente.

Me MARIE LEMAY LACHANCE : 1 Je m'excuse, je n'étais plus à l'écoute, je pensais 2 qu'on avait suspendu... LE PRÉSIDENT : Oui, c'est ça. Me MARIE LEMAY LACHANCE : 6 ... j'ai manqué... LE PRÉSIDENT : 8 Oui, il y a eu une interaction assez rapide, alors 9 je voulais m'assurer. Il y a une question 10 additionnelle de maître Cardinal... 11 Me MARIE LEMAY LACHANCE : 12 O.K. 13 LE PRÉSIDENT : 14 ... à poser. 15 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL : 16 Oui, en fait, c'est ça, j'ai une question 17 supplémentaire et si ça ne s'adresse pas au bon 18 panel, je voulais savoir si c'était possible de 19 prendre un engagement à ce moment-là et de pouvoir 20 fournir la réponse plus tard, là. 21 En fait, parce que ça porte sur 22 l'amortissement des CFR, donc, peut-être que ce 23 n'est pas vraiment ce panel-là, mais bon, je tente 24

ma chance. Au pire, on prendra un engagement.

25

Q. [144] En fait, je vais vous référer à la pièce B-1 0072 sur Énergir-M document 12, à la page 1, c'est 2 le tableau qui s'intitule « Conciliation et amortissement des frais reportés et des actifs intangibles pour la période de douze (12) mois 5 close le trente (30) septembre deux mille vingt et 6 un (2021). C'est vraiment petit, là, mais en fait, 7 on peut, à la ligne 6, on peut voir qu'on parle, là, à ce moment-là du compte de cotisation d'impôt et on constate que ce compte va présenter un solde 10 à amortir de quatre point six cent soixante-quinze 11 millions de dollars (4,675M \$) au trente (30)12 septembre deux mille vingt et un (2021), sur une 13 période de cinq ans. Donc au bout complètement, là, 14 de la ligne. 15 On voulait savoir si Énergir voulait 16 17

On voulait savoir si Énergir voulait commenter sur la possibilité d'amortir de façon accélérée le solde du compte pour réduire davantage les revenus requis, advenant le cas où la Régie décidait de retenir une prévision de la demande à la baisse pour l'année-témoin en raison de la pandémie?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

18

19

20

21

22

23

24

25

Oui, je suis persuadée que ça fera l'objet d'un engagement parce que je ne pense pas que madame

Simard et monsieur Desjardins sont en mesure de 1 répondre. 2 Je vais peut-être quand même leur laisser la parole pour qu'ils puissent confirmer que ma compréhension est exacte? 5 Mme CAROLINE SIMARD : 6 Oui, c'est exact. 7 Me AMÉLIE CARDINAL : 8 Donc, ça serait l'engagement 11, si je ne m'abuse. 9 D'accord, donc, l'engagement 11, ça serait 10 de commenter sur la possibilité d'amortir, de façon 11 accélérée, le solde du CFR, cotisation d'impôt, 12 pour réduire davantage le revenu requis, advenant 13 le cas où la Régie décidait de retenir une 14 prévision de la demande à la baisse pour l'année-15 témoin, en raison de la pandémie. 16 Q. [145] Parfait. 17

19

18

R. Merci.

E-11 (Énergir) : commenter sur la possibilité

d'amortir, de façon accélérée, le

solde du CFR, cotisation d'impôt,

pour réduire davantage le revenu

requis, advenant le cas où la

Régie décidait de retenir une

1 prévision de la demande à la baisse pour l'année- témoin, en 2 raison de la pandémie (Demandé 3 par la Régie) 5 LE PRÉSIDENT : 6 Merci, Maître Cardinal. Maître Lemay Lachance, vous 7 aviez un complément. 8 Me MARIE LEMAY LACHANCE : 9 Bien en fait je n'ai pas eu l'occasion de consulter 10 ma... 11 LE PRÉSIDENT : 12 Non, allez. Pas de problème. 13 Me MARIE LEMAY LACHANCE : 14 O.K. Je vais prendre un petit dix (10) secondes. 15 Merci. Oui, alors je confirme que nous n'aurons 16 pas... je n'aurai pas d'autres questions pour... 17 pour les témoins. 18 LE PRÉSIDENT : 19 Excellent. Dites-moi, nous aurions une question 20 pour vous, additionnelle, sur une réponse que vous 21 avez fournie antérieurement, si vous me permettez, 22 avant qu'on libère des témoins. Mais je crois que 23 les témoins ne sont pas associés avec la réponse de 2.4 ma collègue ici. Alors une question sur les pistons 25

```
racleurs.
```

- Me MARIE LEMAY LACHANCE :
- Mon sujet préféré.
- 4 DISCUSSION
- 5 Mme ESTHER FALARDEAU:
- Attendez. Oui, c'est un sujet très intéressant.
- Écoutez, juste une mise en contexte très, très
- rapide. Il y a une question qui vous a été posée à
- ce sujet-là hier, mais je vais quand même refaire
- la mise en contexte très rapide. Dans la décision
- 2020-097, qui traitait du rapport annuel. Donc, la
- Régie ici a reporté... au paragraphe 102 de la
- décision, a reporté l'approbation d'un changement
- de pratique ou de méthode comptable, là, à ce
- dossier-ci.
- Et là, notre inquiétude dans ce dossier-ci
- c'est que, d'une part, est-ce qu'on a une demande à
- cet effet-là reçue de vous? Je crois avoir compris
- hier par votre réponse que oui. Le dépôt qui a été
- fait en juin couvrirait cette demande-là, qui a été
- faite au paragraphe 102 de la décision D-2020-097.
- Puis je vous dirige aussi aux paragraphes 55 et 56
- de cette même décision-là, qui font une autre mise
- en contexte, là. Donc, au paragraphe 55 ça dit :
- [55] [...] la Régie reporte au dossier

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

tarifaire 4119-2020 sa décision finale

concernant le changement de pratique

comptable relatif aux inspections pas

piston racleur.

Écoutez, ce que je comprends qui s'est produit, là,

c'est qu'Énergir nous a informés, dans le cadre de son rapport annuel deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) qu'il y a eu un changement de pratique comptable relativement au fait que les montants relatifs aux inspections par piston racleur sont maintenant capitalisés. Ces montants sont maintenant capitalisés et la Régie a dit : bien on n'a pas approuvé ce changement de pratique comptable-là. Mais étant donné qu'Énergir nous justifiait que c'était pratique courante en Amérique du Nord et je vous réfère à la preuve dans ce dossier-ci, là, je ne vais pas la répéter. La Régie a dit : exceptionnellement, nous allons l'approuver pour deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), mais nous envoyons cet enjeu, entre guillemets, cette question-là, au rapport annuel vingt vingt-vingt, vingt-et-un (2020-2021).

Donc, deux questions : est-ce qu'on a bien une demande à cet effet-là dans le dossier présent? Et deuxième question : on comprend qu'on l'a

approuvé exceptionnellement pour l'année deux mille 1 dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019). On 2 l'approuverait pour l'année vingt vingt-vingt vingt-et-un (2020-2021), mais on aurait comme un vide existentiel pour l'année deux mille dix-neufdeux mille vingt (2019-2020). Donc, qu'est-ce qu'on 6 ferait de cette année-là? Est-ce que ce serait 7 possible de produire une demande à cet effet-là, 8 qui couvrirait l'année en cours, l'année deux mille 9 dix-neuf (2019), l'année deux mille dix-neuf-deux 10 mille vingt (2019-2020), pour laquelle le rapport 11 annuel - qui va se terminer bientôt - puis pour 12 laquelle le rapport annuel va être produit 13 prochainement? Est-ce que... est-ce que mes deux 14 points sont clairs? 15 Me MARIE LEMAY LACHANCE : 16 Oui, je comprends. Enfin oui, tout à fait. Merci... 17 merci pour vos questions. Je... je vais vous 18 répondre au meilleur de ma connaissance et puis, au 19 besoin, je consulterai mes collègues. Quant à votre 20 première question, à savoir est-ce qu'on a une 2.1 demande d'approbation? La réponse c'est : non. Il 2.2 n'y a pas de demande d'approbation qui a été... qui 2.3 a été formulée par Énergir, pour la simple et bonne 24 raison que, selon nous, il n'y a pas de changement 25

1 de pratique comptable. Alors on... il est question en fait d'une nouvelle activité, au même titre que, 2 par exemple, des activités en cybersécurité, qui n'étaient pas prévues au moment de l'élaboration d'une cause tarifaire ou encore les règles d'or d'Énergir. L'activité d'inspection des pistons 6 racleurs a tellement évolué au niveau technologique 7 que, pour Énergir, il s'agissait d'une nouvelle 8 activité, puis cette nouvelle activité-là qui est 9 arrivée, oui, en cours de route, là, qu'on n'avait 10 pas pu prévoir au moment de l'élaboration des 11 causes tarifaires, donc cette nouvelle activité-là, 12 selon les bonnes pratiques comptables, elle est 13 capitalisable. Alors c'est... c'est la raison pour 14 laquelle il n'y a pas de demande d'approbation de 15 changement de pratique comptable. C'est que, selon 16 nous, il s'agit tout simplement d'une nouvelle 17 activité, qu'on n'avait pas prévue au moment du 18 dépôt de la cause tarifaire. Alors je ne sais pas 19 si ça... si ça clarifie... si ça clarifie quelque 20 chose de votre côté ou si vous avez besoin d'un 21 complément de réponse, là. 22 Mmes ESTHER FALARDEAU: 23 Écoutez, c'est sûr que je comprends très bien ce 2.4

que vous me dites. Ça concorde tout à fait avec ce

25

qui a été dit dans le cadre du rapport annuel, 1 donc... donc, c'est pour ça, où c'était clair 2 qu'Énergir, qu'on nous confirmait que la méthode de comptabilisation relative aux inspections par pistons racleurs était différente au rapport annuel, que celle annoncée au dossier tarifaire. 6 Donc, il y avait eu un changement en cours d'année. 7 Alors c'est vraiment sur cette base, sur cette 8 information-là que les points de décision ont été 9 établis. 10 Donc là, vous me dites que c'est une 11 nouvelle activité, ça me présente la chose sous un 12 nouvel angle, là, qui n'était pas... si vous 13 retournez d'ailleurs à la preuve, puis même 14 simplement à la décision sur le rapport annuel, où 15 on reprend la preuve d'Énergir, on voit qu'il y a 16 vraiment eu un changement de pratique comptable en 17 cours d'année. C'est clairement ce qui ressort, ce 18

qu'on a compris. Donc... donc, c'est pour ça qu'on

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Je comprends.

a envoyé..

19

20

22

23 Mme ESTHER FALARDEAU:

... l'approbation de ce changement-là dans un dossier tarifaire.

2.5

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE : Je comprends tout à fait. 2 Mme ESTHER FALARDEAU: Il reste ici à l'approuver, là. Me MARIE LEMAY LACHANCE : Puis vous avez raison que le texte même de la 6 décision du rapport annuel parle d'un changement de 7 pratique comptable. Donc, c'est comme si... c'est 8 comme si on comprenait que la formation au rapport 9 annuel avait décidé que c'en était un, quoique... 10 quoiqu'à notre sens c'est peut-être pas si clair 11 que ça, puis ça mériterait que la question soit... 12 soit analysée par... par le... par la présente 13 Formation, là, au dossier tarifaire. Donc, c'est 14 pour ça qu'hier - puis je ne me souviens pas, peut-15 être que je n'ai pas été suffisamment claire - mais 16 c'est pour ça qu'hier je disais qu'en fait : non, 17 il n'y a pas de demande d'approbation pour des 18 motifs qui ont été expliqués en demande de 19 renseignements. 2.0 Par contre... puis l'analyse, je disais 21 l'analyse doit se faire en deux temps. Alors la 22 présente Formation va d'abord devoir décider si, 2.3 oui ou non, il y a eu un changement de pratique 2.4 comptable. Énergir n'est pas de cet avis-là et puis

c'est dans cette perspective-là que nos actions et puis que la demande a été... a été préparée.

Si jamais la Régie décidait qu'il y avait effectivement eu un changement de pratique comptable, contrairement à ce qu'Énergir prétend, on vous demandait de... on vous demanderait d'approuver ce changement de pratique comptable-là pour permettre à Énergir de capitaliser les inspections par pistons racleurs.

Mme ESTHER FALARDEAU:

D'accord. On a pris les mots d'Énergir, là, à la lettre, là. On a lu, puis ici la décision, le paragraphe 38 de la décision du rapport annuel fait référence à la réponse d'Énergir, qui indique qu'il y a eu un... une nouvelle méthode de comptabilisation, c'est-à-dire qui a été différente au rapport annuel, de celle annoncée en cause tarifaire. Donc... donc, là, si vous me dites que c'en n'est pas une, je ne sais pas... ça me laisse dans un espèce de vide, mais on aura l'occasion de revenir peut-être là-dessus. Moi aussi je vais voir... je vais consulter nos...

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Oui.

1 Mme ESTHER FALARDEAU: ... experts ici, là. 2 Me MARIE LEMAY LACHANCE : Mais ça... ça me laisse... ça me laisse penser, puis je... je vais vous poser une question à mon tour. Comme vous le savez, il y a certains éléments 6 de réponses qui ont été fournis dans le dossier du rapport annuel. Évidemment, la Formation, au 8 rapport annuel, a référé cette question-là à la 9 présente... à la présente Formation, dans le 10 contexte de la cause tarifaire. Donc, vous 11 comprendrez que les éléments de preuve qui étaient 12 au rapport annuel, donc je pense entre autres à 13 certaines demandes, des réponses à des demandes de 14 renseignements, n'ont pas été versées au présent 15 dossier. C'est de l'information qui pourrait 16 possiblement être pertinente pour... en fait 17 pour... pour la Formation. Alors je propose, si ça 18 peut aussi peut-être vous permettre un autre 19 éclairage, de déposer... déposer, entre autres... 2.0 je pense surtout aux réponses aux demandes de 21 renseignements, déposer les réponses aux demandes 22 de renseignements qui avaient été fournies dans le 23 dossier du rapport annuel dans le présent dossier, 2.4 pour vous donner peut-être un meilleur éclairage. 2.5

R-4119-2020 DISCUSSION

- 197 -

- 1 Mme ESTHER FALARDEAU:
- Parfait. Alors on m'indique que, oui, c'est une 2
- très bonne suggestion et puis... Bien écoutez, si
- jamais on a à revenir avec un complément, là, on a
- un autre panel et puis vous allez rester pour la
- fin de l'après-midi avec nous, alors... 6
- Me MARIE LEMAY LACHANCE :
- Oui.
- Mme ESTHER FALARDEAU:
- Bon, merci... merci des informations produites. 10
- Merci. 11
- Me MARIE LEMAY LACHANCE : 12
- Merci. 13
- LE PRÉSIDENT : 14
- Alors merci bien. Il n'y a pas d'autres questions, 15
- mais Maître Lemay Lachance, j'écoutais l'échange et 16
- ce qui pourrait être bien vu que nous avons un 17
- délai additionnel de deux semaines pour préparer 18
- les plaidoiries, alors peut-être ajouter cet 19
- élément-là pour clarifier... vous semblez soutenir 2.0
- qu'il y a un problème de compréhension par rapport 21
- à la dernière décision, donc c'est peut-être 22
- intéressant... ce serait peut-être intéressant de 23
- faire un genre de chronologie ou de référer aux 2.4
- informations pertinentes, dont celle que vous venez 2.5

R-4119-2020 DISCUSSION

- 198 -

- de parler, les demandes de renseignements, et de 1
- nous faire des représentations à cette fin. 2
- Me MARIE LEMAY LACHANCE :
- Oui.
- LE PRÉSIDENT :
- Le dix-sept (17). 6
- Me MARIE LEMAY LACHANCE :
- Tout à fait, c'était mon intention aussi.
- LE PRÉSIDENT : 9
- Merci bien. Alors tous les témoins sont libérés et 10
- nous pouvons procéder au panel numéro 5. Vous avez 11
- besoin de combien de temps, Maître Lemay? 12
- Me MARIE LEMAY LACHANCE : 13
- Je vais peut-être vous demander cinq... cinq à dix 14
- minutes (5-10 min), quelques minutes le temps de 15
- permettre aux gens... bien je vais vous dire dix 16
- (10). Je vais prendre dix (10) si vous... si vous 17
- me le donnez. 18
- LE PRÉSIDENT : 19
- Quarante-cinq (45), moins quart, moins le quart. 20
- Me MARIE LEMAY LACHANCE : 21
- Parfait. 22
- LE PRÉSIDENT : 23
- On va terminer, on a une audience ici qui commence 2.4
- à trois heures et demie (3 h 30), donc on va 2.5

- 199 -

```
essayer de terminer vers et dix au maximum.
1
        Me MARIE LEMAY LACHANCE :
        Parfait.
        LE PRÉSIDENT :
        Au maximum. Merci.
        SUSPENSION DE L'AUDIENCE
6
         (14 h 46)
9
        PANEL 5 - Programmes commerciaux et PGEÉ
10
11
        LE PRÉSIDENT :
12
        Alors, votre équipe est en place, Maître Lemay
13
        Lachance?
14
        Me MARIE LEMAY LACHANCE :
15
        Oui, on est prêt. Peut-être un petit commentaire
16
        avant d'assermenter les témoins. Monsieur le
17
        Président, vous avez posé une question hier au
18
        sujet des suivis des économies de travaux intégrés.
19
        LE PRÉSIDENT :
20
        Absolument.
21
        Me MARIE LEMAY LACHANCE :
22
        Simplement mentionner que c'est le panel qui est
23
        devant vous qui sera en mesure de répondre à votre
24
        question.
25
```

- 200 -

```
LE PRÉSIDENT :
1
        Est-ce que je pose la question... Je poserai la
2
        question ou ils ont la réponse en cours de
3
        témoignage?
        Me MARIE LEMAY LACHANCE :
        Écoutez, c'est comme vous voulez. On peut vous
6
        fournir la réponse tout de suite. Je pense qu'on
7
        l'a bien notée.
        LE PRÉSIDENT :
9
        Mais ils la fourniront en cours de témoignage. Oui.
10
        C'est ca.
11
        Me MARIE LEMAY LACHANCE :
12
        Parfait. Alors, les témoins sont prêts à être
13
        assermentés. Et il n'y a pas de présentation.
14
15
        MARC-ANTOINE BELLAVANCE, lequel témoigne sous la
16
        même affirmation solennelle;
17
18
        MARC-ANTOINE FLEURY, conseiller senior
19
        Réglementation, Énergir, ayant une place d'affaires
20
        au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);
21
22
        BRUNO GOBEIL, conseiller senior Efficacité
23
        énergétique, Énergir, ayant une place d'affaires au
24
        1717, rue du Havre, Montréal (Québec);
25
```

VINCENT POULIOT, chef de service Marché du carbone 1 et efficacité énergétique, Énergir, ayant une place 2 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal 3 (Québec); LESQUELS, après avoir fait une affirmation 6 solennelle, déposent et disent : 7 LE PRÉSIDENT : 9 Alors, bienvenue à vous, messieurs. Je regardais 10 si, c'est effectivement tous des messieurs. Alors 11 les contre-interrogatoires. Maître Sicard pour 12 l'ACEFQ. 13 Me HÉLÈNE SICARD : 14 J'arrive. Voilà! Je m'excuse. Petit problème 15 technique. 16 LE PRÉSIDENT : 17 Il n'y a pas de problème, Maître Sicard. 18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD : 19 Oui. Hélène Sicard pour l'ACEF de Québec. Bonjour 20 messieurs. 21

Q. [146] Alors, je vais vous demander... Vous n'avez

pas besoin de tout lire. Mais dans la pièce B-0126

qui sont vos réponses à l'ACEF de Québec sur les

modifications aux programmes et ajustements à la

22

23

24

25

marge au PGEÉ. C'est de la page 12 à la page 18. Et j'ai compris de la plupart de vos réponses qui sont en fait... où vous nous répondez à chaque question :

1

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Énergir ne soumet aucune modification à la marge à son programme de Soutien aux ménages à faible revenu dans le cadre du présent dossier. Par conséquent, Énergir soumet respectueusement que cette question ne vise pas à clarifier certains aspects vagues ou ambigus de sa preuve dans le cadre du présent dossier.

Nonobstant cette réponse que vous avez faite à la plupart de nos questions, je vais essayer de vous poser des questions dans une forme où vous allez peut-être pouvoir répondre. Et je vous demanderais d'être conciliant et de tenter de répondre à mes questions. Alors, ma première question touche indirectement notre question 3.6 qui était :

Veuillez présenter un tableau synthèse de la composition des utilisateurs de GN du secteur résidentiel d'Énergir selon leur répartition entre les catégories suivantes :

25

Et nous identifions les catégories suivantes : 1 - propriétaire, utilisateur client 2 - propriétaire, utilisateur non client 3 - locataire, utilisateur client - locataire, utilisateur non client 5 Ma première question serait : Est-ce que vous 6 colligez ces informations? Par rapport à vos clients, êtes-vous informé ou vous informez-vous, 8 avez-vous la statistique de qui est propriétaire 9 client, propriétaire non client, locataire client 10 ou locataire non client parmi les gens qui ont 11 recours aux programmes du PGEÉ et qui par, entre 12 autres, le programme PE126 pourraient recevoir une 13 bonification à titre de ménages à faible revenu? 14 M. VINCENT POULIOT: 15 R. Ce ne sont pas les informations que nous colligeons 16 de façon systématique. C'est clair, lorsqu'un 17 propriétaire qui est client d'Énergir fait une 18 demande et que son dossier est analysé pour 19 déterminer s'il est admissible, il y a un lien 2.0 direct qui peut être, à ce moment-là, qui est fait. 21 Par contre, si on a un propriétaire 22 d'immeuble avec vingt (20) unités d'habitations, 23 qui est chauffé au gaz naturel, cependant il n'y a 2.4 pas de lien d'affaires directs entre le locataire

qui n'assume pas les frais directement via sa facturation de gaz naturel. C'est évident qu'on n'a pas l'information précise pour ces cas de figures-là. Donc, dans certains cas, on a l'information.

Dans d'autres cas, on ne l'a pas.

Q. [147] Donc, selon vous, ces informations-là ne sont pas colligées. O.K. Dans le cadre où ce que vise l'ACEFQ, c'est de maximiser le retour aux clients par le biais de programmes, entre autres, pour les programmes de ménages à faible revenu, des sommes qu'ils paient à travers leurs tarifs. Que ces sommes soient payées directement parce qu'ils sont utilisateurs de gaz naturel clients? Ou parce qu'ils sont utilisateurs de gaz naturel, qu'ils paient le coût du gaz à travers leurs loyers, c'est

important, pour nous, d'avoir ce portrait.

Est-ce qu'il est possible pour vous, pour soit un prochain dossier tarifaire, soit le dossier annuel... Attendez... Attendez... Attendez... dans le dossier de rapport annuel, d'arriver à colliger ces informations-là parce qu'il semble que les sommes qui sont octroyées par la Régie pour ces programmes-là sont sous-utilisées, c'est-à-dire qu'il y a une maximisation au niveau des frais d'administration, mais une minimisation au niveau

des sommes qui sont utilisées, donc remises aux clients?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

Je... excusez-moi, je laissais ma consoeur compléter sa question. Je me permettrai, ici, d'intervenir rapidement afin de recadrer le débat. La Régie a circonscrit le cadre des questions qui pouvaient être posées, particulièrement les questions qui concernent les programmes de soutien aux MFR. Je réfère à la décision D-2020-069, particulièrement les paragraphes 58 et 59.

Je comprends qu'ici, on est peut-être dans les représentations de principes, pour reprendre les mots de la Régie. Ces représentations de principes-là sont peut-être pertinentes s'il y a, effectivement, des impacts tarifaires. Je ne pense pas que ce soit le cas, en l'occurrence, ici, aujourd'hui.

Alors, je ne sais pas si ma consoeur a plusieurs questions de cet ordre-là qui concernent les programmes de soutien aux MFR. Je lui demanderais, peut-être, de préciser ses intentions tout de suite parce que je vois le temps qui file, surtout que la Régie a une audience, je comprends là, à trois heures et demie (3 h 30).

Me HÉLÈNE SICARD :

1

2

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Oui. Et je ferai partie de cette audience, j'en suis... On cherche à avoir des information parce qu'on se fait... Écoutez... Puis vous l'avez dit dans votre décision, ces gens-là paient à travers leurs tarifs pour ces programmes-là. Et, quelque part, il semble qu'il est impossible pour eux d'en bénéficier.

Alors, oui, quelque part, il y a un impact tarifaire principalement pour les ménages à faible revenu. Alors, éventuellement, dans d'autres dossiers, si on obtient les informations qu'on demande, on pourrait arriver, un jour, à vous faire des représentations et des recommandations appropriées. Mais, là, d'un dossier à l'autre, on se fait dire : « Bien, ce n'est pas là. Ce n'est pas pertinent. Demande ailleurs, va plus loin. » Mais les informations de base qui sont... Et on pourrait vous faire cette recommandation qui est de demander à Énergir, d'un point de vue tarifaire, de colliger qui sont les clients de ces programmes-là et à quel titre ils contribuent au fardeau tarifaire. Ça, c'est un premier pas qu'il faut franchir. Et c'est dans ce sens-là que mes questions sont posées.

LE PRÉSIDENT :

Maître Lemay Lachance, avez-vous un complément?

Avec cette optique-là, est-ce que c'est plus clair

4 pour vous?

1

10

11

13

18

19

20

21

22

23

24

25

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Bien, écoutez, la seule chose que j'allais ajouter,

c'est qu'évidemment ces programmes-là ont été

approuvés, comme vous le savez là, dans le dossier

9 4043, là, dans le contexte du Plan directeur. Alors

je comprends... encore une fois je me répète, là,

qu'on est dans les représentations de principe.

Peut-être que... peut-être que maître Sicard veut

continuer d'enquêter sur l'information qui est

disponible. Soit, je vais lui laisser poser ses

questions si les témoins sont en mesure de fournir

des réponses, mais je veux quand même qu'on demeure

pertinents et efficaces, là.

Et je me souviens aussi du... du mot du président en début d'audience, où je comprends votre volonté à ce qu'on... qu'on passe très... très rapidement sur les questions du PGEÉ puisqu'il est seulement question d'ajustements à la marge, dans ce qu'Énergir propose. Alors mon commentaire allait dans le même sens que le vôtre, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : 1 Oui, je... 2 Me HÉLÈNE SICARD : Ma réponse à ma consoeur pour ça : oui, ça a été approuvé dans le dossier 4043. Oui, ça devait être transféré à TEQ. Non, ce n'est pas - en tout cas en 6 fonction de réponses qu'on a reçues - ce n'est 7 toujours pas transféré à TEQ, puis on n'a pas 8 vraiment de date ou de moment où ça va être 9 transféré à TEQ. Et je fais référence, entre 10 autres, à la réponse 3.10, où on demandait : 11 veuillez indiquer dans quel délai les programmes 12 destinés aux MFR seront transférés à TEQ ou à 13 l'organisme qui lui succédera. Et on nous répond : 14 Énergir n'est pas en mesure de répondre à cette 15 question. Et dans l'intervalle, c'est elle qui 16 continue de réaliser ces mesures-là. 17 LE PRÉSIDENT : 18 Ce que je disais, Maître Lemay Lachance, c'est que 19 je permettrais les questions et nous évaluerons... 2.0 parce qu'on se retrouve entre... je me souviens 21 qu'est-ce qu'on a écrit dans notre dernière lettre 22 en début d'audience à l'égard du PGEÉ. Mais ici, on 23

est peut-être dans un entre-deux, suite à ce que je

viens d'entendre de maître Sicard. Alors écoutons,

24

25

- vous ferez des représentations à cette fin, puis
- Maître Sicard, vous êtes consciente qu'il faut
- quand même le cibler puis pas déborder du cadre que
- 4 vous venez de fixer.
- 5 Me HÉLÈNE SICARD:
- 6 Parfait.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- J'ai compris que c'était bien lié avec l'arrimage.
- 9 Me HÉLÈNE SICARD:
- 10 O.K.
- 11 LE PRÉSIDENT :
- 12 On vous écoute.
- 13 Me HÉLÈNE SICARD :
- Alors à la limite, là, je demanderais à monsieur le
- sténographe de relire la dernière question pour pas
- que je passe à autre chose puis qu'on sache où nous
- étions. À moins que les témoins se souviennent
- exactement, là, de ce que j'ai demandé.
- M. VINCENT POULIOT:
- R. Oui, je peux peut-être formuler un élément de
- réponse sur la base de ce que je me souviens de
- votre question. En fait, pour vous rassurer, je
- confirme qu'on poursuit exactement les mêmes
- objectifs que vous. On tente, année après année, de
- rejoindre davantage de clientèle à faible revenu,

donc là-dessus on s'entend, on poursuit exactement les mêmes objectifs.

Je voudrais également vous rassurer sur le fait que les efforts qu'Énergir fait depuis plusieurs années commencent à porter fruit. Je suis d'accord avec vous que l'historique n'est pas reluisant en termes de nombre de participants.

Ceci étant dit, vous vous rappellerez lorsqu'on a fait des représentations dans le cadre du dossier du Plan directeur, donc le dossier 4043-2018, si ma mémoire est bonne, on a présenté un plan de croissance. Un plan de croissance qui était proposé entre autres, d'actions de communication plus intensives, entre autres. Et ça visait aussi les clientèles à faible revenu.

C'est pour ça que si également je vous réfère à notre plus récent rapport annuel dans la section sur les activités de communication et de commercialisation, donc le rapport annuel deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), vous allez pouvoir prendre connaissance qu'il y a eu plusieurs actions non pas auprès directement des clientèles à faible revenu, mais aussi... mais surtout au niveau des associations de

propriétaires, au niveau des associations de clientèles qui offrent des services à ce genre de clientèle-là de façon à les mobiliser et de nous aider à les aider et d'être plus près des clients.

Et ce qui fait que nos résultats cette année, même s'ils ne sont pas encore complétés, pourront certainement vous étonner et cette foisci, favorablement. Puisqu'on aura, pour une première fois, davantage un marché multilocatif, réussi à atteindre davantage de participants locataires à faible revenu que ce qui avait été initialement prévu dans le cadre du budget de l'année deux mille dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020). Donc, je vous annonce tout de suite une excellente nouvelle pour l'année qui se termine.

Q. [148] Avez-vous... O.K. Deux questions, puis ça va peut-être nous aider à presque terminer, Monsieur le Président. Allez-vous identifier dans ces rapports qui... quelle proportion, quel nombre de clients ou quels budgets ont été alloués aux locataires utilisateurs non clients? Donc, ce serait une subvention où le programme serait utilisé par le propriétaire qui chauffe des locataires faible revenu et des locataires utilisateurs clients. Et les locataires qui, eux...

qu'on puisse avoir une image de comment exactement les programmes se... rejoignent ces clientèles-là, qui représentent la plus grosse proportion de ménages à faible revenu dans les utilisateurs de

5 gaz.

R. En fait, on le fait déjà. Puis je vais vous référer 6 au même rapport annuel de l'année deux mille dixhuit-deux mille dix-neuf (2018-2019) et c'est une 8 demande que la Régie avait formulée il y a déjà 9 plusieurs années maintenant de façon à venir 10 détailler la participation entre les propriétaires 11 et les locataires au niveau résidentiel et au 12 niveau marché locatif. Donc, autant au niveau du 13 nombre de participants que des aides financières 14 qui sont versées, tout le détail est là. Donc, vous 15 avez déjà cette information-là sous la main. 16

Q. [149] Je comprends que je n'ai pas le détail
locataires utilisateurs de gaz clients de Gaz Métro
par rapport à locataires utilisateurs non clients,
qui souvent sont rejoints par des programmes qui ne
sont pas nécessairement résidentiels, mais plutôt
CII pour les... les bâtiments.

23 R. Écoutez, à moins que je fasse erreur, là, mais le détail est présent dans le... dans le tableau.

25 Donc, vous avez...

- 1 Q. **[150]** Si le détail...
- R. ... vous avez l'information.
- Q. [151] Si le détail n'y était pas, vous engagez-vous
- à l'inclure?
- R. Il faudrait... il faudrait revoir exactement ce qui est présenté et ce que la Régie nous a demandé en termes de détail parce que si je fais référence,
- encore une fois, à ma mémoire, le tableau que nous
- devions formuler ou compléter était une demande
- spécifique en termes de colonnes et de lignes, là,
- par rapport à une décision de la Régie. Donc, si on
- allait voir si ce qu'on produit déjà répond à la
- fois à l'exigence de la Régie et répond également à
- vos besoins.
- Q. [152] O.K. Juste une dernière information. À la question 3.9, on vous demandait:
- Pour chacune des 5 dernières années,
- veuillez indiquer quel est le nombre
- de ménages locataires s'étant qualifié
- pour le programme Soutien MFR volet
- résidentiel.
- Votre réponse est :
- Les informations demandées par l'ACEF
- [de Québec] lui sont déjà accessibles
- dans les pièces déposées par Énergir

- dans ses dossiers de rapports annuels.
- Moi, je ne les ai pas retrouvés. En ré... la
- réponse à la question telle quelle, « locataires
- s'étant qualifié », alors pourriez-vous, si c'est
- là, me donner la référence exacte de la pièce où on
- retrouve ces informations. Vous pouvez prendre un
- 7 engagement.
- 8 M. BRUNO GOBEIL:
- R. Monsieur le Président, je peux vous donner la
- réponse. C'est le rapport annuel dix-huit-dix-neuf
- (18-19).
- Q. [153] On vous entend très mal, il y a beaucoup
- d'écho. Puis je veux être certaine de prendre la
- bonne référence.
- R. Est-ce que vous m'entendez bien?
- 16 Q. **[154]** Oui.
- R. Donc, dans le rapport annuel dix-huit-dix-neuf (18-
- 19), donc c'est la pièce Énergir-13, Document 2,
- annexe D, page 4. J'ai pas la cote... La cote de
- l'énergie... de la Régie, pardon, c'est B-0164.
- 21 Q. **[155]** Et cette pièce...
- 22 R. Tableau D-2.
- Q. [156] ... me dirait, là, le nombre de ménages
- locataires s'étant qualifié...
- 25 R. Oui.

- Q. [157] ... pour le... O.K. Je vous remercie. Ça
- complète mes questions, Monsieur le Président.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître Sicard. Et une bonne nouvelle pour
- vous, on m'a informé récemment que l'engagement
- numéro 2 que vous demandiez...
- 7 Me HÉLÈNE SICARD :
- 8 Oui, je l'ai vu.
- 9 LE PRÉSIDENT :
- Vous l'avez vu.
- 11 Me HÉLÈNE SICARD :
- Ça a été envoyé à mon analyste.
- LE PRÉSIDENT :
- Alors ainsi que l'engagement numéro 3, qui était
- par rapport à l'AHQ-ARQ, je crois. Alors les choses
- avancent bien. Donc, il est quinze heures cinq (15
- h 05). Avant d'entendre... FCEI, vous êtes présent,
- Maître Turmel?
- 19 Me ANDRÉ TURMEL:
- Oui, bonjour, oui.
- LE PRÉSIDENT :
- 22 Qu'est-ce que vous aviez donné... est-ce que vous
- aviez dit que vous vouliez poser des questions
- aujourd'hui sur le PGEÉ?

- 216 - Me Hélène Sicard

```
1 Me ANDRÉ TURMEL:
```

- Oui. Bien on avait soupesé... nous avions soupesé
- 1'idée, mais finalement après avoir entendu ce
- qu'on a entendu on n'a pas de questions.
- 5 LE PRÉSIDENT:
- Vous n'avez pas de questions. Donc, c'est bien.
- Alors nous allons ajourner l'audience vu que nous
- avons une audience qui commence sous peu et nous
- allons reprendre demain avec le GRAME, suivi du
- ROEÉ, SÉ-AQLPA et la Régie. Et après nous
- commencerons la preuve des intervenants. Donc, est-
- ce qu'il y a des points que vous voulez annoncer ou
- des mises à jour de maître « Lemay Thivierge »,
- pardon, Maître Lemay Lachance.
- Me MARIE LEMAY LACHANCE:
- J'aime ça.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- Ca va être beau.
- Me MARIE LEMAY LACHANCE :
- Non, j'avais rien de... j'avais rien de
- particulier. En fait, justement je vous l'avais
- mentionné plus tôt que, moi, là, j'allais...
- j'allais annoncer que les engagements 2 et 3
- étaient disponibles.

LE PRÉSIDENT : 1 Alors c'est qu'il y en a qui rient autour de moi, 2 alors ça me fait sourire un petit peu. J'étais en train de dire que ça va être beau à la prochaine audience, mais j'ai une longue pause de vingt minutes (pour y arriver. Alors nous vous remercions 6 et on se revoit demain à neuf heures (9 h). Merci. Me MARIE LEMAY LACHANCE : Merci. 10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE 11 12

- 217 -

PANEL 5 - ÉNERGIR

Me Hélène Sicard

Contre-interrogatoire

R-4119-2020

13

1er septembre 2020

1	SERMENT D'OFFICE :
2	Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3	certifie sous mon serment d'office, que les pages
4	qui précèdent sont et contiennent la transcription
5	exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6	moyen du sténomasque d'une retransmission en
7	visioconférence, le tout conformément à la Loi.
8	
9	ET J'AI SIGNE:
10	
11	
12	Sténographe officiel. 200569-7
13	

14

R-4119-2020 PANEL 5 - ÉNERGIR Contre-interrogatoire - 218 - Me Hélène Sicard